

Des femmes, des hommes, des régions, **nos ressources...**

LES SITES FAUNIQVES D'INTÉRÊT

Direction générale de l'Outaouais

Québec 

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale de l'Outaouais

**LES SITES FAUNIQVES D'INTÉRÊT
DE L'OUTAOUAIS**

Mai 2011

RÉFÉRENCE À CITER :

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2011. Les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais. MRNF. Direction générale de l'Outaouais. 119 pages.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Production et rédaction

Direction générale de l'Outaouais

Responsable régional

Christian Pilon

Équipe régionale

Bruno Beaudoin
René Beauvais
Éric Bouchard
Denise Bourbeau
Jocelyn Caron
Denis Chartrand
Nathalie Coulombe
Henri Fournier
André Laurin
François Leblanc
Steve Lussier
Geneviève Ouimet
Monique Peck
Daniel Toussaint

Diffusion

Direction générale de l'Outaouais
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
16, impasse de la Gare-Talon, RC100
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : 819-246-4827
Télécopieur : 819-246-5049

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
LISTE DES ANNEXES	v
INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE	2
2. ORIENTATION MINISTÉRIELLE	3
3. CATÉGORIES DE SITES FAUNIQUES D’INTÉRÊT DE L’OUTAOUAIS.....	5
4. MODALITÉS D’INTERVENTION – VOLET AMÉNAGEMENT FORESTIER..	9
4.1 Frayères en cours d’eau (ruisseau et rivière) figurant dans le fichier du Ministère	11
4.2 Frayères en lac figurant dans le fichier remis par le Ministère.....	11
4.3 Tourbières de Kazabazua.....	11
4.4 Bassins versants	12
4.4.1 Voirie forestière – Construction.....	12
4.4.2 Voirie forestière – Réfection.....	13
4.4.3 Fermeture de chemin.....	14
4.4.4 Sentiers de débusquage	15
4.5 Interventions forestières.....	15
4.5.1 Autour d’un site faunique d’intérêt (lac)	15
4.5.2 Biodiversité dans le bassin versant	16
5. MODALITÉS D’INTERVENTION – VOLET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	17
5.1 Territoire non organisé.....	18
5.2 Territoire municipalisé.....	19
5.3 Modalités et conditions générales d’intervention	19
5.4 Modalités et conditions particulières d’intervention.....	21
5.5. Territoire d’application et exclusions	21
6. FICHES – SITES FAUNIQUES D’INTÉRÊT DE L’OUTAOUAIS	24
6.1 Fiche 1 – Site faunique d’intérêt du lac de l’Achigan	24

6.2	Fiche 2 – Site faunique d’intérêt du lac de l’Argile.....	26
6.3	Fiche 3 – Site faunique d’intérêt du lac Barton	28
6.4	Fiche 4 – Site faunique d’intérêt du lac Bayel.....	30
6.5	Fiche 5 – Site faunique d’intérêt du lac Brodtkorb.....	32
6.6	Fiche 6 – Site faunique d’intérêt du lac Cameron (anciennement lac Cabaret)	34
6.7	Fiche 7 – Site faunique d’intérêt du lac Cameronian.....	36
6.8	Fiche 8 – Site faunique d’intérêt du ruisseau des Cèdres	38
6.9	Fiche 9 – Site faunique d’intérêt du lac du Chevreuil	40
6.10	Fiche 10 – Site faunique d’intérêt du lac Clark	42
6.11	Fiche 11 – Site faunique d’intérêt du lac des Deux Îles	44
6.12	Fiche 12 – Site faunique d’intérêt du lac Dumont	46
6.13	Fiche 13 – Site faunique d’intérêt du lac Duval	48
6.14	Fiche 14 – Site faunique d’intérêt du lac Fern.....	50
6.15	Fiche 15 – Site faunique d’intérêt du lac Frabet.....	52
6.16	Fiche 16 – Site faunique d’intérêt du lac de la Framboisière	54
6.17	Fiche 17 – Site faunique d’intérêt du lac Gagnon.....	56
6.18	Fiche 18 – Site faunique d’intérêt du lac Greffard	58
6.19	Fiche 19 – Site faunique d’intérêt du lac des Ibis (y compris le Petit lac du Rat Musqué et le lac Clark).....	60
6.20	Fiche 20 – Site faunique d’intérêt du lac Joinville	64
6.21	Fiche 21 – Site faunique d’intérêt du lac Marie-Le Franc	66
6.22	Fiche 22 – Site faunique d’intérêt du lac Mitzi (y compris les lacs Stan et Fern).....	68
6.23	Fiche 23 – Site faunique d’intérêt du lac Norraye	70
6.24	Fiche 24 – Site faunique d’intérêt du lac Perley (y compris les lacs Frabet, Rowan et Sénateur).....	72
6.25	Fiche 25 – Site faunique d’intérêt du Petit lac du Rat Musqué	74
6.26	Fiche 26 – Site faunique d’intérêt du lac du Rocher.....	76
6.27	Fiche 27 – Site faunique d’intérêt du lac Rowan.....	78
6.28	Fiche 28 – Site faunique d’intérêt du lac Saint-Germain.....	80

6.29	Fiche 29 – Site faunique d’intérêt du lac Sam	82
6.30	Fiche 30 – Site faunique d’intérêt du lac Savary	84
6.31	Fiche 31 – Site faunique d’intérêt du lac Sénateur	86
6.32	Fiche 32 – Site faunique d’intérêt du lac des Sept Frères (y compris le lac Joinville)	88
6.33	Fiche 33 – Site faunique d’intérêt du lac Simon.....	90
6.34	Fiche 34 – Site faunique d’intérêt du lac du Sourd.....	92
6.35	Fiche 35 – Site faunique d’intérêt du lac Stan	94
6.36	Fiche 36 – Site faunique d’intérêt du lac des Trente-et-Un-Milles	98
6.37	Fiche 37 – Site faunique d’intérêt des tourbières de Kazabazua	102
6.38	Fiche 38 – Site faunique d’intérêt des frayères de l’Outaouais	104
6.39	Fiche 39 – Site faunique d’intérêt des frayères multispécifiques	105
7.	MISE EN APPLICATION ET MODALITÉS DE SUIVI ET DE MISE À JOUR.	106
7.1	Prise en compte des sites fauniques d’intérêt	106
7.2	Suivi des sites fauniques d’intérêt.....	106
7.3	Mise à jour des sites fauniques d’intérêt.....	106
8	SIGNATURE ET APPROBATION	108
	ANNEXES	109

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Classification des sites fauniques d'intérêt par catégories.....	110
Annexe 2	Classification des sites fauniques d'intérêt.....	112
Annexe 3	Emplacement des sites fauniques d'intérêt.....	114
Annexe 4	Liste des sigles et acronymes utilisés.....	116
Annexe 5	CD de données.....	118

INTRODUCTION

En juillet 2006, les directeurs régionaux des secteurs Forêts et Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune approuvaient la désignation de sites fauniques d'intérêt dans l'Outaouais et les modalités particulières d'intervention forestière s'y appliquant. La liste de ces sites fauniques d'intérêt fut communiquée aux bénéficiaires de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier afin qu'ils en tiennent compte dans leurs interventions annuelles.

En juin 2008, les autorités du Ministère ont approuvé l'orientation d'établir des sites fauniques d'intérêt dans toutes les régions du Québec. Ces sites comportent un ou plusieurs éléments biophysiques permettant le maintien ou le développement de la faune. Ils nécessitent une reconnaissance des directions générales régionales du Ministère, et des modalités particulières d'intervention y sont prescrites.

Les sites fauniques d'intérêt sont délimités par les directions générales régionales et sont pris en compte au moment de la planification forestière et de l'élaboration du plan d'affectation du territoire public. Par la suite, les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire reçoivent la liste des sites retenus dans le cadre de l'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

En Outaouais, l'exercice de circonscription des sites fauniques d'intérêt et l'élaboration des modalités particulières d'intervention sont le résultat d'une mise en commun des expertises et des compétences de l'ensemble des composantes de la Direction générale de l'Outaouais en matière de protection et de conservation, d'aménagement et de mise en valeur de la faune, des forêts et du territoire public.

1. CONTEXTE

Toute intervention dans le milieu peut modifier les habitats fauniques. Diverses dispositions de la législation québécoise (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques, Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État et Loi sur les espèces menacées et vulnérables) permettent de protéger des sites soit en y interdisant certaines activités, soit en soumettant leur gestionnaire ou leurs utilisateurs à des modalités d'intervention particulières. Cependant plusieurs sites ne bénéficient pas d'une telle protection, mais jouent un rôle très important pour la faune à l'échelle régionale ou locale. Ces sites nécessitent une reconnaissance et des modalités de protection particulières. Ils sont appelés *sites fauniques d'intérêt* et se définissent comme suit :

Lieu circonscrit, constitué d'un ou plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté fauniques, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional.

La grande majorité des sites fauniques d'intérêt délimités sont constitués de milieux aquatiques et visent à protéger des lacs, portions de cours d'eau ou éléments d'un habitat (frayères) qui possèdent des caractéristiques peu fréquentes ou une productivité particulièrement élevée en espèces de poissons d'intérêt économique, ou encore visent à protéger des populations sensibles. En milieu terrestre, les sites fauniques d'intérêt visent à consolider certains aspects relatifs à l'alimentation et à l'abri d'espèces ciblées. La volonté de protéger les investissements consacrés à la restauration ou à la mise en valeur d'une population ou d'un habitat peut également justifier la désignation d'un site faunique d'intérêt.

Les types et le nombre de sites fauniques d'intérêt peuvent varier d'une région à l'autre en raison, notamment, de l'aire de répartition d'une espèce, des pressions sociales ou culturelles à l'égard d'une espèce donnée ou encore des particularités régionales.

Les modalités particulières d'intervention concernant les volets aménagement forestier et développement du territoire public seront abordées plus loin.

2. ORIENTATION MINISTÉRIELLE

Les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais sont pris en compte dans le processus d'élaboration du plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais et devront l'être au moment de la confection du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Outaouais.

Pour sa part, la Direction générale de l'Outaouais a pour responsabilités :

- de circonscrire les sites fauniques d'intérêt de la région de l'Outaouais et d'en maintenir une liste à jour;
- de déterminer les attributs à protéger;
- de convenir des modalités pour en assurer la protection.

Prise en compte dans les plans d'affectation du territoire public et les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire

Le plan d'affectation du territoire public et le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire font référence à deux niveaux de planification distincts : le premier renvoie aux orientations du gouvernement en matière de protection et d'utilisation des ressources et du territoire pour l'ensemble de ses champs d'intervention, et le second, aux axes et priorités de développement des ressources et du territoire pour les domaines d'affaires sous la responsabilité du Ministère.

Plan d'affectation du territoire public : affectation du territoire public

La Direction générale de l'Outaouais doit distinguer les sites fauniques d'intérêt dont les mesures de protection sont susceptibles d'influencer l'affectation du territoire public et les faire connaître à la Table gouvernementale de concertation, afin qu'ils soient pris en compte dans le processus d'élaboration du plan d'affectation du territoire public.

**Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire :
planification du développement sur le territoire public**

La Direction générale de l'Outaouais fera connaître l'ensemble des sites fauniques d'intérêt et leurs modalités de protection à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Outaouais, afin qu'elle les prenne en compte dans le processus d'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

3. CATÉGORIES DE SITES FAUNIQUES D'INTÉRÊT DE L'OUTAOUAIS

En Outaouais, la pêche sportive constitue une activité importante sur le plan socioéconomique. Elle représente plus de 130 millions de dollars de dépenses directes et de retombées indirectes et plus de 800 emplois à temps plein. Aussi, pour assurer une offre de pêche satisfaisante, il importe de préserver les habitats des poissons rares ou d'intérêt économique afin de maintenir un niveau de population adéquat.

La Direction générale de l'Outaouais a procédé à l'inventaire des sites ayant une importance faunique particulière dans la région ainsi que dans la réserve faunique de Papineau-Labelle pour la partie située à l'intérieur des limites administratives de la région des Laurentides. Les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais sont essentiellement constitués de milieux aquatiques, ceux-ci étant protégés de façon moins précise que les milieux terrestres par les lois et règlements régissant les activités humaines. Il s'agit le plus souvent de lacs et de leur bassin versant tels que les délimite le Ministère.

Les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais se divisent en cinq catégories :

- Les lacs dits à omble chevalier, soit les lacs où une population viable d'ombles chevalier est présente, ces populations ayant une grande importance écologique.
- Les lacs dits à omble de fontaine, soit des lacs où une population exceptionnelle d'ombles de fontaine est présente, espèce qui, historiquement, a fourni un rendement de pêche exceptionnel, ces populations ayant une grande valeur halieutique. Dans quelques cas, seul l'omble de fontaine est présent; ces populations, au-delà de leur valeur halieutique, ont une grande valeur écologique.
- Les lacs dits à touladi, soit des plans d'eau où le touladi est le prédateur dominant et l'espèce recherchée pour la pêche sportive; ces plans d'eau constituent le cœur de l'offre de pêche sportive dans la portion centrale de la région.
- Les sites de fraye, occupant une infime portion du milieu aquatique. Un habitat de reproduction adéquat est essentiel à la survie des populations de poissons.

- Les sites de biodiversité, qui sont des habitats particuliers favorisant la biodiversité en Outaouais, par exemple parce qu'ils sont utilisés par une espèce rare dans la région ou par une grande diversité d'espèces animales ou par des espèces menacées ou vulnérables.

Omble chevalier

L'omble chevalier constitue des populations isolées en eau douce, vestiges des populations qui vivaient jadis dans la mer de Champlain et l'océan Atlantique. Rares au sud du Québec, ces populations ont une grande valeur sur les plans génétique et patrimonial. L'omble chevalier habite les eaux profondes et froides des lacs. Cet habitat lui demeure propice dans la mesure où on y trouve de l'oxygène en quantité.

En 1979, on recensait 17 populations d'ombles chevalier *oquassa* en Outaouais. Ce nombre est maintenant réduit à 7. La perte des populations est largement due à la destruction de l'habitat de vie de l'espèce à cause des activités humaines dans les bassins versants.

Omble de fontaine

L'omble de fontaine est l'espèce la plus exploitée au Québec. Dans de bonnes conditions, c'est une espèce qui peut fournir des rendements de pêche très élevés, en particulier lorsqu'elle est la seule espèce de poissons dans le lac; ces populations sont dites allopatriques. C'est toutefois une espèce qui supporte mal la compétition des autres espèces de poissons. En Outaouais, les communautés de poissons sont habituellement constituées de plusieurs espèces, de sorte que les rendements de l'omble de fontaine sont plutôt faibles. Quelques lacs fournissent un rendement nettement supérieur à la moyenne régionale, ce qui leur confère une grande valeur halieutique. De plus, dans quelques rares lacs en Outaouais, l'omble de fontaine est la seule espèce présente. En plus de fournir les plus grands rendements de pêche, ces quelques populations ont donc une grande valeur écologique.

Dans un lac, le maintien de l'offre de pêche repose sur le maintien de l'équilibre entre l'omble de fontaine et les autres espèces présentes. Cet équilibre est entre autres lié à la qualité de l'habitat, dont la transformation peut favoriser des espèces compétitrices aux dépens de l'omble de fontaine. La zone peu profonde est en particulier préoccupante. Dans la région, l'omble de fontaine se reproduit souvent en lac; les apports de sédiments fins et organiques réduisent la survie des œufs pondus.

Touladi

En Outaouais, les lacs occupent une superficie d'environ 3 200 km², et le touladi est présent dans plus de 40 % de ces eaux. Il est donc au cœur de l'offre de pêche, et c'est aussi une espèce très exigeante en ce qui concerne son habitat, tant pour ce qui est de la zone littorale, que lui et ses principales proies utilisent pour se reproduire, que de la colonne d'eau elle-même, puisqu'il habite les eaux profondes et froides du lac. L'habitat littoral du touladi est très sensible à tout apport de sédiments fins, alors que son habitat de vie en eaux profondes est très sensible aux apports de nutriments qui augmentent la productivité du système et entraînent des baisses d'oxygène dissous. Les jeunes touladis qui habitent les eaux les plus profondes sont les plus menacés; c'est donc la capacité d'autoperpétuation de l'espèce qui est en péril.

Sites de fraye

Une frayère est un lieu où se concentrent les poissons adultes pour se reproduire et où leurs œufs demeurent, parfois des mois, jusqu'à ce que les jeunes puissent le quitter. Trois grandes catégories de milieux sont recherchées selon l'espèce : 1) des milieux, souvent dans la plaine d'inondation, où l'on trouve de la végétation herbacée ou aquatique; 2) des zones de substrat minéral propre en bordure des lacs, dont la granulométrie variera de sable grossier à blocs selon l'espèce; 3) des zones d'eaux vives en cours d'eau.

On trouve des frayères multispécifiques dans les zones d'eaux vives utilisées par plusieurs espèces pour frayer, d'où leur grande importance écologique.

Avec la construction des barrages, les zones d'eaux vives sont devenues particulièrement rares dans la rivière des Outaouais, d'où l'importance accrue de celles qui se trouvent dans ses tributaires. Les zones d'eaux vives de la rivière Gatineau revêtent une importance particulière, parce qu'elles sont utilisées par une population relique d'esturgeon jaune et que des efforts sont faits depuis plusieurs années pour y créer une pêcherie de truite brune.

Pour leur part, les frayères situées sur un substrat minéral sont très sensibles à la sédimentation causée entre autres par la voirie forestière, car les espèces qui les recherchent doivent frayer dans du gravier propre, exempt de particules fines.

Une transformation du milieu de fraye aura pour effet de réduire le taux de survie des œufs qui y sont déposés, voire d'entraîner l'abandon complet du site. Les habitats de remplacement sont souvent peu nombreux et de mauvaise qualité, ce qui peut entraîner une baisse de la reproduction, voire la disparition de certaines espèces.

Biodiversité

La biodiversité, c'est la diversité ou la variété du monde vivant, c'est-à-dire la variété des espèces et de leurs habitats. Les tourbières de Kazabazua jouent un rôle important dans la biodiversité en Outaouais, car on y trouve un habitat unique formé d'un entremêlement de dunes et de tourbières à l'intérieur desquelles de nombreuses espèces animales et végétales vivent, plusieurs d'entre elles étant des espèces rares ou menacées. Une modification du niveau des eaux ou des interventions humaines mal encadrées pourraient avoir des conséquences catastrophiques sur cet écosystème fragile.

4. MODALITÉS D'INTERVENTION – VOLET AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le territoire forestier de l'Outaouais est composé à plus de 80 % de forêts feuillues et mélangées. C'est d'ailleurs en Outaouais que l'on peut admirer les plus grands massifs de pins blancs et de chênes rouges au Québec. L'exploitation forestière est la principale contribution du territoire public à l'économie régionale. Plus de 25 essences sont récoltées et transformées en différents produits.

C'est le Ministère qui encadre les activités forestières. Son principal objectif est d'assurer un développement durable, prospère et harmonieux de ses forêts, au bénéfice de leurs utilisateurs actuels et futurs.

Actuellement, l'accès à la matière ligneuse en forêt publique est un privilège accordé à un nombre restreint d'organismes, d'entreprises forestières et d'usines de transformation du bois. Ceux qui jouissent de ce privilège ont des obligations à remplir, notamment s'assurer que la forêt qu'ils ont aménagée continue de procurer à la société de nombreux avantages socioéconomiques et environnementaux, et ce, de façon durable. Pour garantir la qualité de cet aménagement dans les forêts du domaine public, le Ministère s'est doté d'une stratégie forestière globale qui couvre plusieurs champs d'action.

Le *Manuel d'aménagement forestier* énumère les divers traitements sylvicoles recevables pour chaque type de peuplement. Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (le Règlement) est un document légal qui définit les règles auxquelles sont soumis les titulaires d'un permis d'intervention forestière en territoire public. Ces règles concernent, entre autres, la régénération des forêts, le maintien de la qualité de l'eau et la protection des habitats fauniques. Elles visent à assurer la protection des ressources et des usages de la forêt. Ce règlement fait actuellement l'objet d'une révision visant à en faire un règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État.

Le Ministère a également fixé des objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier qui seront intégrés aux plans généraux d'aménagement forestier. L'atteinte de ces objectifs permettra au Québec de passer à une gestion davantage axée sur les résultats, d'offrir plus de souplesse dans les activités forestières et de mieux tenir compte des particularités régionales et locales. Ainsi, ils constituent un outil de gestion complémentaire au Règlement. L'atteinte de ces objectifs constitue une obligation légale et contractuelle.

Malgré ce qui précède, aucune modalité réglementaire particulière concernant les sites fauniques d'intérêt n'est actuellement en vigueur à l'échelle nationale. Pourtant, l'expérience récente nous a montré l'importance de mettre en place des modalités particulières d'intervention et de développement afin de préserver les éléments biophysiques qui permettent le maintien ou le développement de la faune dans les zones et les habitats sensibles. En fait, il s'agit d'assurer la protection et la pérennité des sites fauniques d'intérêt tout en permettant l'activité forestière, afin de répondre aux préoccupations économiques, sociales et environnementales exprimées localement et régionalement.

Le présent chapitre du document précise les modalités d'intervention applicables au volet aménagement forestier qui doivent être respectées par tous les intervenants agissant sur les terres du domaine de l'État. Ce sont des règles qui s'appliquent à tous les sites fauniques d'intérêt situés en Outaouais et dans la réserve faunique de Papineau-Labelle (Outaouais et Laurentides). Des règles et des conditions particulières peuvent s'appliquer spécialement à un site faunique d'intérêt, par exemple au site faunique d'intérêt des tourbières de Kazabazua.

Le Ministère pourra déterminer toutes autres modalités et conditions particulières d'intervention qu'il jugera nécessaires. Le cas échéant, elles seront spécifiées dans la fiche descriptive du site faunique d'intérêt concerné ou bien élaborées, présentées et justifiées au cours de l'analyse du projet. Une approbation de la Direction générale de l'Outaouais sera obligatoire pour tout projet ou toute intervention dans un secteur où la topographie, l'hydrographie ou tout élément particulier le justifiant, ne permettent pas de

respecter les présentes règles, notamment dans le cas du tracé et de la construction des chemins.

Les dispositions énoncées dans le présent chapitre ne s'appliquent pas au territoire de la réserve indienne de Kitigan Zibi.

4.1 Frayères en cours d'eau (ruisseau et rivière) figurant dans le fichier du Ministère

- Élargir la bande riveraine à 60 mètres et sur une distance de 60 mètres de part et d'autre d'une frayère. N'effectuer aucune récolte à moins de 40 mètres de l'eau. Dans la bande de 40 à 60 mètres, appliquer les dispositions prévues par le Règlement pour la bande de 0 à 20 mètres.
- N'effectuer aucune récolte dans la lisière boisée de 20 mètres sur une distance de 1 kilomètre sur les deux rives en amont et en aval de la frayère.

4.2 Frayères en lac figurant dans le fichier remis par le Ministère

- Maintenir une lisière boisée élargie à 60 mètres et s'étendant sur 60 mètres de part et d'autre de la frayère, où on aura 40 mètres sans intervention près de l'eau, suivis de 20 mètres où les dispositions prévues par le Règlement pour la bande de 0 à 20 mètres seront appliquées.

4.3 Tourbières de Kazabazua

- Maintenir une lisière boisée totalement intacte de 60 mètres (aucune intervention forestière, aucun épandage de pesticides, phytocides ou herbicides, aucune infrastructure, aucun chemin ou sentier) autour de tout cours d'eau, plan d'eau ou milieu humide.
- Appliquer les mesures proposées dans les guides des saines pratiques (Outaouais et Gaspésie) de voirie forestière et d'installation de ponceaux.
- N'effectuer aucune intervention forestière sur les eskers du site faunique d'intérêt.
- Ne provoquer aucune variation du niveau d'eau.

- Respecter les dispositions prévues par les articles 4.4.2, 4.4.3 et 4.5.2 ci-dessous.

4.4 Bassins versants

4.4.1 Voirie forestière – Construction

- Planifier tout chemin à construire dans le bassin versant¹, le marquer sur le terrain et en remettre le tracé au Ministère avant son approbation.
- N'effectuer aucune construction de chemin ou de sentier à moins de 60 mètres d'un site faunique d'intérêt (lac) et de ses tributaires permanents et intermittents.
- Durant la période critique pour la reproduction de l'espèce de poisson ayant conduit à la désignation d'un site faunique d'intérêt, ne pas faire de travaux de voirie forestière (construction, réfection, passage de cours d'eau...) dans le bassin versant.
- Appliquer les mesures proposées dans les guides des saines pratiques (Outaouais et Gaspésie) de voirie forestière et d'installation de ponceaux.
- Planifier les passages de cours d'eau en tenant obligatoirement compte des courbes de niveau, de façon à les installer sur un terrain plat.
- N'installer aucun passage de cours d'eau dans les 250 premiers mètres du ou des tributaires, car c'est là qu'on trouve la plupart des frayères en ruisseau.
- Ne pas rétrécir de plus de 20 % un tributaire dans la zone de 250 à 500 mètres.
- Installer, dans la zone de 250 à 500 mètres du ou des tributaires, des passages sans fond (ponceaux à arche, ponts, ponceaux de bois selon

1. Bassin versant : bassin versant adjacent au site faunique d'intérêt (lac) et à ses tributaires signalés sur la couche numérique de la Direction régionale de l'Outaouais fournie aux bénéficiaires d'un contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier.

le guide *L'aménagement des ponts et des ponceaux dans le milieu forestier*).

- Installer à sec les ponceaux d'un mètre et plus.
- Prioriser les passages sans fond dans le bassin versant.
- N'utiliser aucun ponceau à intérieur lisse dans le bassin versant, sauf pour du drainage.

4.4.2 Voirie forestière – Réfection

- Pour tout travail effectué par le bénéficiaire sur un chemin existant (amélioration, entretien, remplacement d'un passage de cours d'eau...) situé dans la zone de 0 à 60 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux de tout lac et cours d'eau du bassin versant retenu comme site faunique d'intérêt, une demande de dérogation doit être adressée au Ministère.
- Les objectifs sont le respect de l'article 25 du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (soit aucune sédimentation dans l'eau), le respect de l'objectif de protection et de mise en valeur « Cas d'érosion », la préservation de la qualité de l'habitat du poisson et la libre circulation de l'eau et des poissons.
- Si possible, des mesures d'atténuation permettant d'atteindre complètement les objectifs nommés au paragraphe précédent seront déterminées par la Direction de l'expertise Faune-Forêts et la Direction des opérations intégrées, et la demande de dérogation pourra être acceptée.
- S'il est impossible de respecter les objectifs énumérés au second paragraphe du présent article ou si le bénéficiaire trouve les mesures demandées trop contraignantes, le chemin devra être déplacé en respectant le Règlement, les saines pratiques de la voirie forestière et les dispositions prévues pour un site faunique d'intérêt.

- Tout passage de cours d'eau endommagé et/ou détérioré ou n'assurant plus le libre passage de l'eau et/ou du poisson devra être remplacé par l'industriel qui utilise ce tronçon de chemin pour ses activités. Le nouveau passage devra respecter le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, les saines pratiques de la voirie forestière et les règles prévues pour le bassin versant :
 - Sur un tributaire, jusqu'à une distance de 250 mètres d'un site faunique d'intérêt (lac), installer un passage sans fond (petit pont ou ponceau à arche) sans réduire la largeur du lit du cours d'eau. S'il le désire, le bénéficiaire pourra proposer au Ministère un autre type de passage remplissant le même objectif;
 - Sur un tributaire, à une distance de 250 à 500 mètres d'un site faunique d'intérêt (lac), installer le passage de façon à entraîner une réduction maximale de la largeur du lit du cours d'eau de 20 %;
 - Au-delà de 500 mètres, installer le passage de façon à entraîner une réduction maximale de la largeur du cours d'eau de 20 %, pouvant aller jusqu'à 50 % avec un calcul de débit.

4.4.3 Fermeture de chemin

- Si un chemin est déplacé, l'ancien chemin devra être obstrué de façon permanente et sécuritaire à l'aide de branches, de houppiers et/ou d'arbres de façon à le rendre impraticable pour tout type de véhicule (y compris les VTT), et ce, sur une longue distance à ses deux extrémités.
- De plus, si le bénéficiaire l'accepte, il pourra également en retirer les passages de cours d'eau qui ne permettent pas la libre circulation de l'eau et du poisson. Tous les passages pourront aussi être retirés. Dans tous ces cas, on devra appliquer les techniques appropriées pour empêcher l'érosion des berges et le transport des sédiments vers

les cours d'eau (art. 25 du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État).

- Il est fortement recommandé de signaler la fermeture du chemin à l'aide de panneaux ou d'autres indications visuelles.

4.4.4 Sentiers de débusquage

- Dans le bassin versant, aucune construction (mise en forme) des sentiers à flanc de montagne (côtoyage) n'est permise à moins de 60 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau à écoulement permanent, ni à moins de 30 mètres d'un cours d'eau à écoulement intermittent. Les eaux s'écoulant dans les ornières des sentiers de débardage doivent être détournées vers une zone de végétation située à au moins 20 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau. À l'extérieur de ces distances, ces sentiers seront permis à condition que toutes les mesures soient prises pour respecter le drainage naturel du milieu et empêcher tout transport de sédiments vers les cours d'eau.
- Aucun sentier de débusquage ne peut être situé à moins de 40 mètres du site faunique d'intérêt (lac) et à moins de 20 mètres de tout cours d'eau ou lac faisant partie du bassin versant.
- Aucun passage de cours d'eau ne sera permis dans les 250 premiers mètres du ou des tributaires, car c'est là qu'on trouve la plupart des frayères en ruisseau.

4.5 Interventions forestières

4.5.1 Autour d'un site faunique d'intérêt (lac)

- Élargir la bande riveraine autour d'un site faunique d'intérêt (lac) à 40 mètres, aucune intervention n'étant permise à moins de 20 mètres de l'eau. Dans la bande de 20 à 40 mètres, appliquer les dispositions normalement prévues par le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État pour la bande de 0 à 20 mètres.

- Maintenir une lisière boisée de 20 mètres de part et d'autre des ruisseaux intermittents dans le bassin versant retenu comme site faunique d'intérêt. Appliquer les modalités de récolte normalement prévues par le Règlement pour la bande de 0 à 20 mètres.
- Maintenir égale ou inférieure à 50 % la superficie déboisée de moins de 2 mètres de hauteur (récolte, feu, épidémie...) dans le bassin versant.
- Ne pratiquer aucune ligniculture (peuplier hybride, mélèze hybride ou autres) ni sylviculture intensives dans le bassin versant.
- Pour l'application des coupes avec protection de la régénération et des sols, ou toute autre coupe menant à celle-ci (ex. : coupe progressive d'ensemencement, coupe avec réserve de semenciers, etc.), privilégier le modèle de coupe en mosaïque à l'intérieur du bassin versant. Lorsque la régénération des assiettes de coupe aura atteint 3 mètres de hauteur et un minimum de 10 ans, la forêt résiduelle pourra être récoltée sur 50 % de sa superficie, et la coupe de la superficie

4.5.2 Biodiversité dans le bassin versant

- Conserver les chicots et les débris ligneux dans les parterres de coupe et les bandes riveraines d'un site faunique d'intérêt (respecter les consignes pour la sécurité des travailleurs).
- Conserver les arbres fruitiers, aulnaies et îlots de résineux² dans le bassin versant.
- Conserver les grands arbres vétérans, les pins blancs et les pruches isolés (minimum de trois tiges par hectare).
- Conserver les arbres ayant un nid de rapace.

2. Ne pas traiter les îlots ayant entre 0,1 et 1 hectare. Pour les îlots ayant une superficie supérieure à 1 hectare, intervenir en respectant les principes de la coupe en mosaïque.

5. MODALITÉS D'INTERVENTION – VOLET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire public représente 75 % de la superficie de la région de l'Outaouais et est utilisé à diverses fins, tant pour la mise en valeur des ressources naturelles que pour la pratique d'activités de loisir, de tourisme et de plein air. Le domaine public est également le sujet de demandes d'utilisation de plus en plus nombreuses et diversifiées (fins industrielles, commerciales, récréatives, de protection du milieu naturel, etc.). La pression est particulièrement forte en milieu municipalisé.

C'est dans ce contexte d'utilisation, de type multi-usage, que se situent les demandes des promoteurs qui veulent réaliser des projets récréotouristiques majeurs tels des centres de villégiature haut de gamme ou encore des projets commerciaux et industriels sur les terres du domaine de l'État. Ils s'adressent au Ministère pour acheter ou louer les terres nécessaires à la réalisation de leur projet.

Afin d'assurer une saine gestion du territoire public et sa mise en valeur dans une démarche de développement durable, le Ministère s'est doté de plusieurs outils, dont le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État* (ci-après le *Guide*).

Le *Guide* définit les distances minimales à conserver entre un terrain utilisé à des fins de villégiature et les autres usages existants. Il régit aussi l'utilisation des terres dans les différentes portions du corridor riverain des lacs. Il détermine celles qui doivent être réservées aux fins d'accès public ainsi que celles qui doivent être conservées libres de toute occupation de villégiature.

L'objectif est d'assurer que le développement de la villégiature s'appuie sur des règles minimales, communes à l'ensemble des régions, sans pour autant modifier ni remplacer la réglementation municipale applicable en ce qui concerne les normes de lotissement et d'aménagement des terrains. Le *Guide* propose des principes et des règles en matière d'aménagement du territoire. Ceux-ci servent de base à la planification du développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État.

Cependant, aucune norme ou modalité particulière d'intervention n'a été prévue dans le *Guide* concernant les sites fauniques d'intérêt. Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, l'expérience récente a montré l'importance de mettre en place des modalités particulières d'intervention et de développement afin de préserver les éléments biophysiques qui permettent le maintien ou le développement de la faune dans les zones et les habitats sensibles. En fait, il s'agit d'assurer la protection et la pérennité des sites fauniques d'intérêt tout en permettant une utilisation du territoire qui rejoint les préoccupations économiques, sociales et environnementales exprimées localement et régionalement.

Les prochaines sections précisent les normes et modalités d'aménagement à respecter pour tous les projets susceptibles de se réaliser en totalité ou en partie sur les terres du domaine de l'État. Ce sont des normes générales qui s'appliquent à tous les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais. Des règles et des conditions particulières peuvent s'appliquer spécialement à un site faunique d'intérêt. Le cas échéant, elles seront mentionnées dans la fiche descriptive du site concerné.

Afin de faciliter l'exercice, nous avons divisé le territoire en deux grandes zones : le territoire non organisé et le territoire municipalisé. Pour information, aucun des plans d'eau figurant dans le Plan régional de développement du territoire public de l'Outaouais n'est situé dans un site faunique d'intérêt.

5.1 Territoire non organisé

- **Bail à des fins personnelles de villégiature :** aucun projet de construction ou de consolidation n'est permis à l'intérieur des sites fauniques d'intérêt.
- **Projet commercial, communautaire et industriel** (villégiature communautaire ou commerciale de type locative, camping, auberge, zec, camp de trappe, pourvoirie sans droits exclusifs, etc.) : la consolidation ou les nouveaux projets sont permis à certaines conditions (voir articles 5.3 et 5.4 ci-dessous).

5.2 Territoire municipalisé

- **Bail à des fins personnelles de villégiature :**
 - Ministère : aucun projet de construction ou de consolidation n'est permis à l'intérieur des sites fauniques d'intérêt.
 - MRC et délégataires : les nouveaux projets de construction ou de consolidation sont permis à certaines conditions (voir articles 5.3 et 5.4 ci-dessous).

- **Projet commercial, communautaire et industriel** (construction immobilière de villégiature par un promoteur, villégiature communautaire ou commerciale de type locative, camping, auberge, zec, camp de trappe, pourvoirie sans droits exclusifs, etc.) : la consolidation ou les nouveaux projets sont permis à certaines conditions (voir articles 5.3 et 5.4 ci-dessous).

5.3 Modalités et conditions générales d'intervention

- **Dépôt du projet :** le demandeur devra remplir le document *Avant-projet commercial ou industriel* en suivant les directives du *Guide du promoteur – Projet commercial ou industriel sur une terre du domaine de l'État*.

- **Analyse de la recevabilité du projet et consultations :** le Ministère évaluera la recevabilité de l'avant-projet en fonction du cadre légal, réglementaire et administratif en vigueur; il vérifiera si l'usage projeté est compatible avec les usages, les vocations et les statuts attribués au territoire public visé; il consultera les partenaires gouvernementaux et régionaux ainsi que les communautés autochtones concernés.

- **Règles relatives au zonage du corridor riverain :** la zone de conservation, telle que la définit le *Guide*, passe de 25 à 50 % ou plus du périmètre du corridor riverain. Les autres normes demeurent inchangées.

- **Protection de la bande riveraine :** compte tenu du fait que la bande riveraine représente à la fois un habitat pour la faune et la flore, un écran contre le réchauffement excessif de l'eau, une barrière contre les apports de sédiments dans les plans d'eau, un rempart contre l'érosion des sols et des rives, un régulateur du cycle hydrologique, un filtre contre la pollution de l'eau, un brise-vent naturel, et qu'elle joue également un rôle important dans la protection de la qualité esthétique du paysage, le demandeur devra respecter la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et le *Guide*, tout en se conformant aux conditions particulières suivantes :
- **Plan d'eau et cours d'eau permanents :** les terrains destinés à l'hébergement (chalet, auberge, camping, etc.) devront être situés à une distance égale ou supérieure à 60 mètres de la ligne des hautes eaux des plans d'eau et des cours d'eau permanents. Cette bande riveraine demeurera publique et restera administrée par le Ministère et ses délégués.
- **Cours d'eau intermittents :** les terrains destinés à l'hébergement (chalet, auberge, etc.) devront être situés à une distance égale ou supérieure à 20 mètres des cours d'eau intermittents.
- **Exceptions :** le Ministère peut octroyer certains droits et autorisations à l'intérieur de la bande riveraine de protection dans des cas particuliers et pour des besoins précis.
- **Chemins et sentiers pour véhicules motorisés (y compris les VTT et motoneiges) :** les règles concernant la voirie forestière en site faunique d'intérêt, qui sont précisées à la section 4.4, s'appliquent également à la présente section, après les ajustements nécessaires, si besoin est.

5.4 Modalités et conditions particulières d'intervention

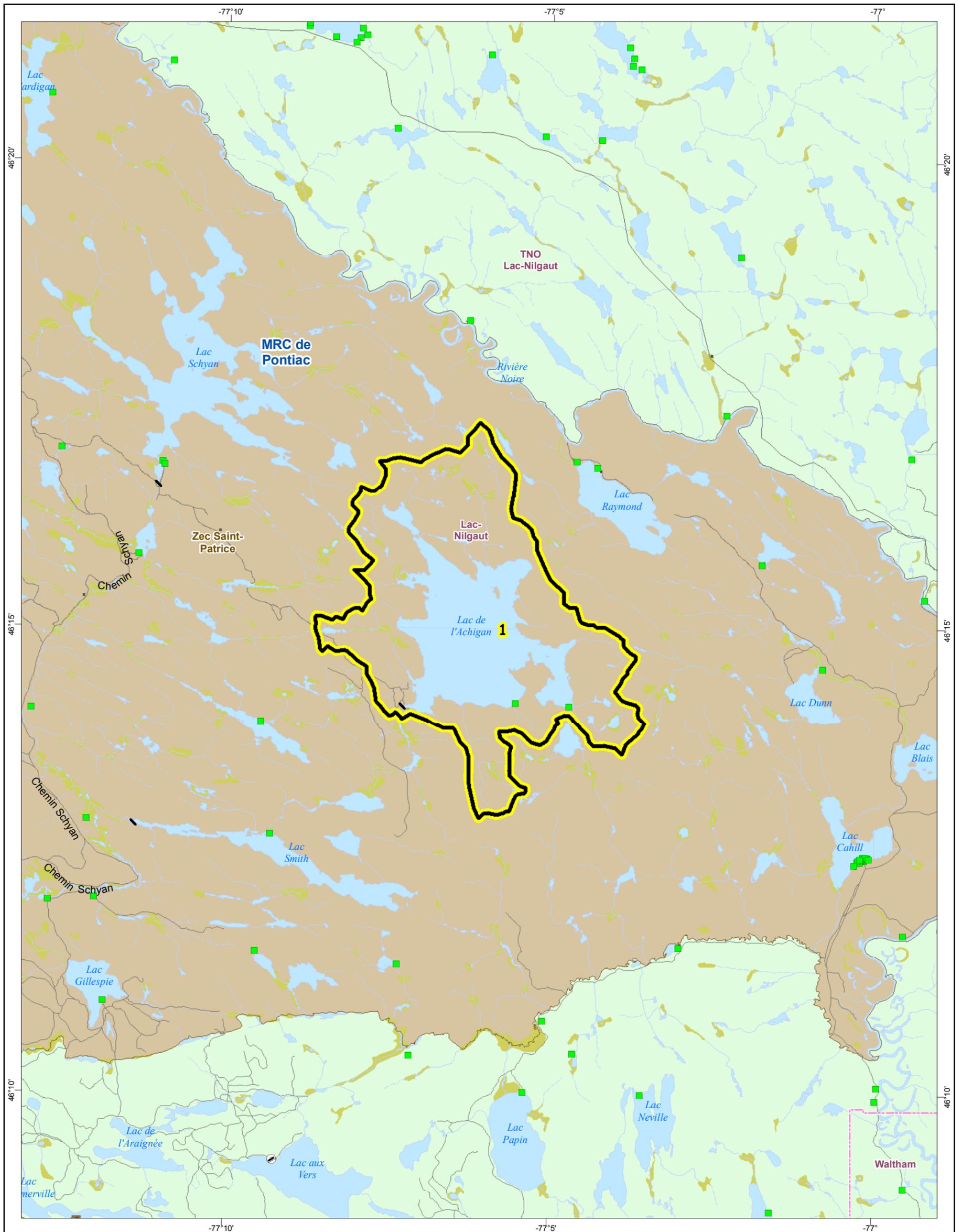
Le Ministère peut déterminer toutes autres modalités et conditions particulières d'intervention qu'il jugera nécessaires. Le cas échéant, elles sont spécifiées dans la fiche descriptive du site faunique d'intérêt concerné ou bien élaborées, présentées et justifiées au cours de l'analyse du projet. Elles doivent être respectées intégralement par le demandeur.

5.5. Territoire d'application et exclusions

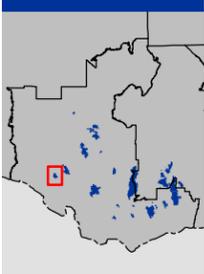
- Les dispositions énoncées dans le présent chapitre s'appliquent uniquement aux terres du domaine de l'État sous la gestion du Ministère ou de l'un de ses délégués.
- Les dispositions énoncées dans le présent chapitre s'appliquent uniquement aux sites fauniques d'intérêt situés en tout ou en partie dans la région administrative de l'Outaouais.
- Les dispositions énoncées dans le présent chapitre ne s'appliquent pas aux réserves fauniques de Papineau-Labelle et La Vérendrye.
- Les dispositions énoncées dans le présent chapitre ne s'appliquent pas au territoire de la réserve indienne de Kitigan Zibi.

Site faunique d'intérêt du lac de l'Achigan (1)

Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Tenure

- Mixte
- Privée
- Publique

Organisations administratives

- Limite régionale
- Limite municipale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6. FICHES – SITES FAUNIQUES D'INTÉRÊT DE L'OUTAOUAIS

6.1 Fiche 1 – Site faunique d'intérêt du lac de l'Achigan

Catégorie :	Lac – Touladi – Rendement de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Zec Saint-Patrice
Emplacement :	MRC de Pontiac

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac de l'Achigan est situé dans le territoire non organisé de Lac-Nilgaut. Ce site occupe une superficie de 24,4 km².

Le lac de l'Achigan est un lac typiquement oligotrophe. Ses eaux sont claires et peu minéralisées. On y trouve une communauté de poissons simple, typique des lacs du Bouclier laurentien. Cette communauté est dominée par le touladi, qui y est le prédateur de haut de chaîne alimentaire et qui est une des espèces les plus recherchées par les pêcheurs sportifs. Le lac de l'Achigan présente des rendements de pêche exceptionnels et se démarque des autres grands lacs à touladi du réseau des territoires fauniques. Au cours des dernières années, ce plan d'eau, dont l'effort de pêche est contingenté, a présenté un succès moyen de près de 1,7 touladi/jour-pêcheur, ce qui est nettement supérieur aux autres bons lacs à touladi des zecs (lacs Saint-Patrice, Lamb et Aumond).

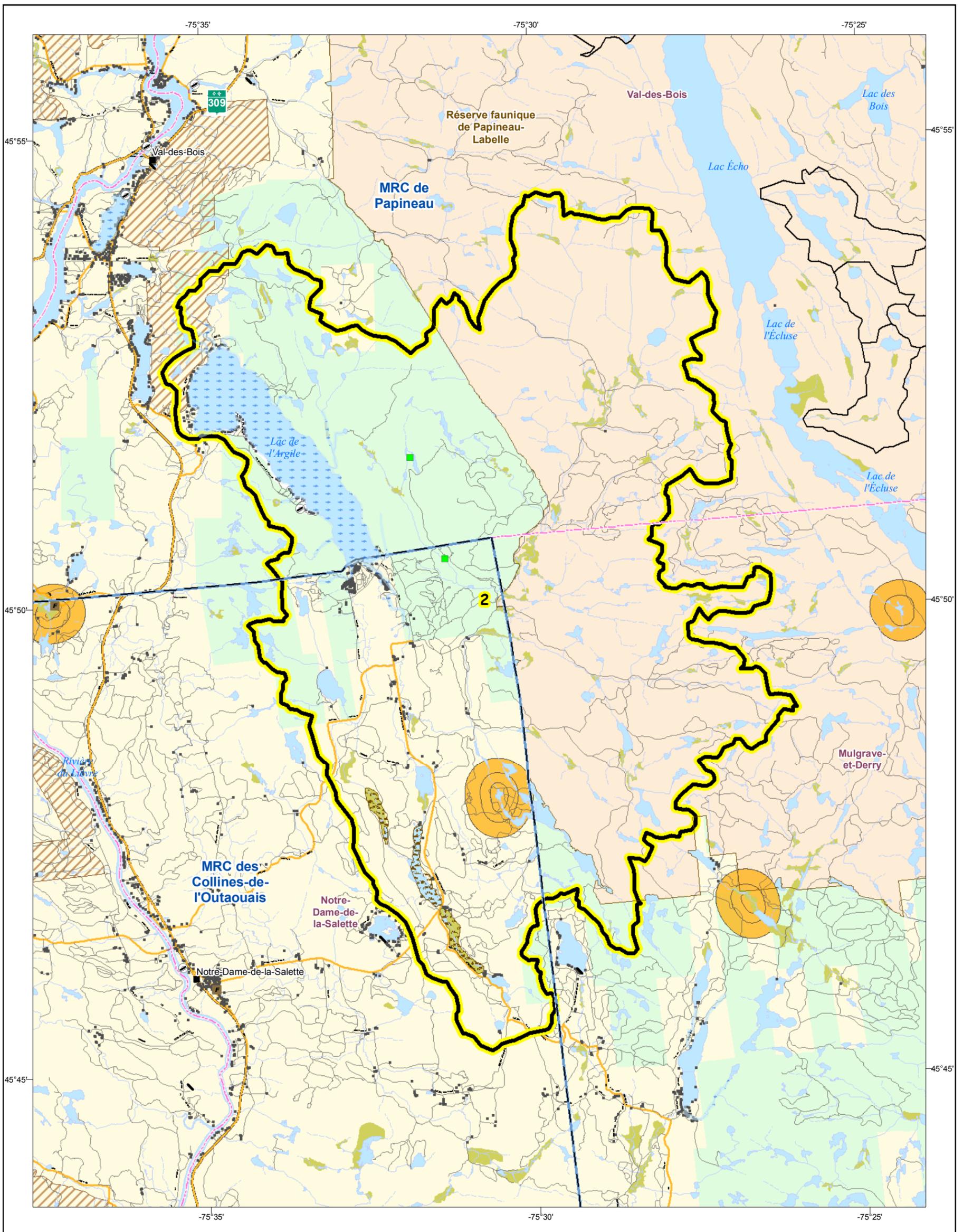
Ce site tire son caractère exceptionnel de la qualité de pêche et de l'intégrité de l'habitat aquatique découlant directement de la presque absence d'activité humaine dans son bassin versant. La conservation de la qualité de l'eau est essentielle pour assurer la durabilité de cette pêcherie et de la communauté de poissons. Un suivi serré de l'exploitation de la pêche assure le maintien d'une offre exceptionnelle.

Modalité d'intervention particulière

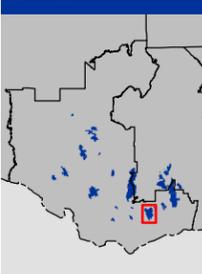
Aucune.

Site faunique d'intérêt du lac de l'Argile (2)

Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoir à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

Tenure

- Mixte
 - Privée
 - Publique
- ### Organisations administratives
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Bâtiment

- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

6.2 Fiche 2 – Site faunique d'intérêt du lac de l'Argile

Catégorie :	Lac – Touladi – Qualité de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Territoire libre
Emplacement :	MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac de l'Argile est situé dans les municipalités de Val-des-Bois et de Notre-Dame-de-la-Salette (figure 1). Ce site occupe une superficie de 113,98 km².

Le lac de l'Argile est un lac typiquement oligotrophe. Ses eaux sont claires et peu minéralisées, on y trouve une communauté de poissons constituée d'au moins 18 espèces typiques tant des eaux froides (touladi, grand corégone, cisco de lac) que des zones littorales plus productives (achigan à grande bouche, grand brochet). Cette communauté est dominée par le touladi, qui y est le prédateur de haut de chaîne alimentaire. C'est aussi l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs sportifs. C'est le plan d'eau qui contient la plus forte densité de touladi mesurée en Outaouais.

L'enrichissement des eaux est une réalité à laquelle il faut faire face au lac de l'Argile. La concentration de phosphore total y est probablement déjà maximale.

Le myriophylle à épi, une plante exotique très envahissante, a été introduit au lac de l'Argile. Cette plante transforme radicalement la structure de la bécasse du lac dans les secteurs où elle est présente et constitue une source de phosphore supplémentaire qui augmente le risque d'eutrophisation du lac.

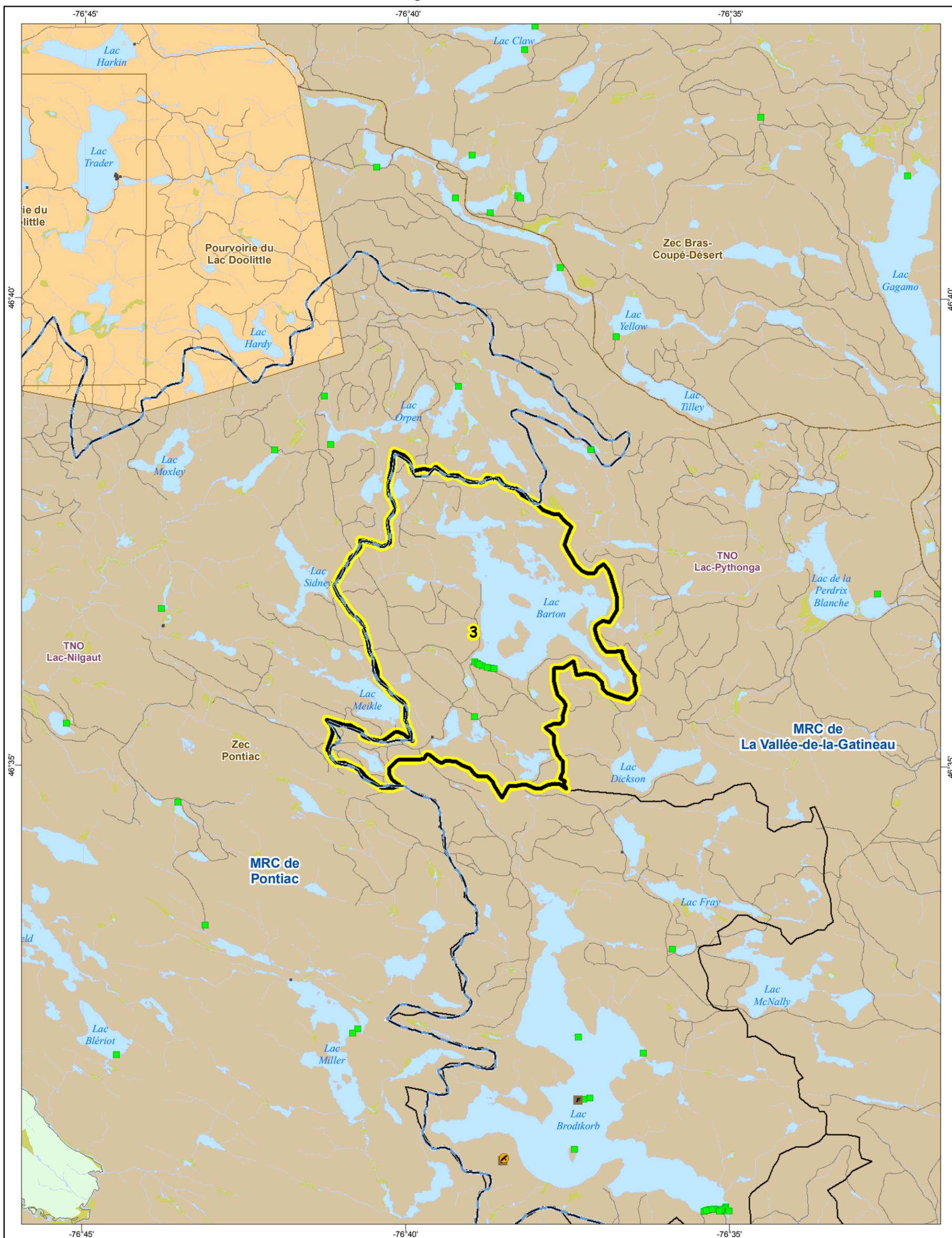
Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la durabilité de ces pêcheries et de la communauté de poissons.

Modalité d'intervention particulière

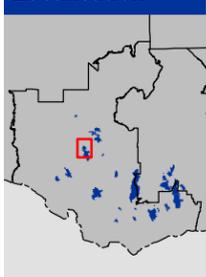
Aucune.

Site faunique d'intérêt du lac Barton (3)

Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- ### Tenure
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- ### Organisations administratives
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.3 Fiche 3 – Site faunique d'intérêt du lac Barton

Catégorie :	Lac – Omble de fontaine – Qualité de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Zec Pontiac
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Barton est situé dans les territoires non organisés de Lac-Pythonga et de Lac-Nilgaut. Ce site occupe une superficie de 24,45 km².

Quelques lacs du réseau des zecs de la région de l'Outaouais présentent des rendements exceptionnels et se distinguent de la moyenne locale, voire régionale, par une qualité de pêche remarquable. Le lac Barton, de la zec Pontiac, peut être classé parmi les meilleurs plans d'eau du réseau des zecs en ce qui a trait à l'omble de fontaine.

Le site faunique d'intérêt du lac Barton, d'une superficie de 412 hectares, fournit une récolte moyenne annuelle de plus de 1 000 ombles (environ 12 % de la récolte totale en ombles de fontaine de la zec Pontiac). L'effort de pêche moyen est d'environ 350 jours de pêche pour un succès de pêche de plus de 1,8 capture par jour-pêcheur, ce qui est supérieur à la moyenne observée dans la zec.

Cependant, ce qui distingue le plus le lac Barton des autres plans d'eau est la masse moyenne d'environ 430 grammes qu'affichent les ombles qui y sont capturés, ce qui fait de ce lac l'un des meilleurs en matière de qualité de pêche dans la région.

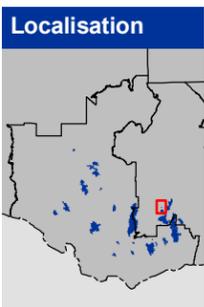
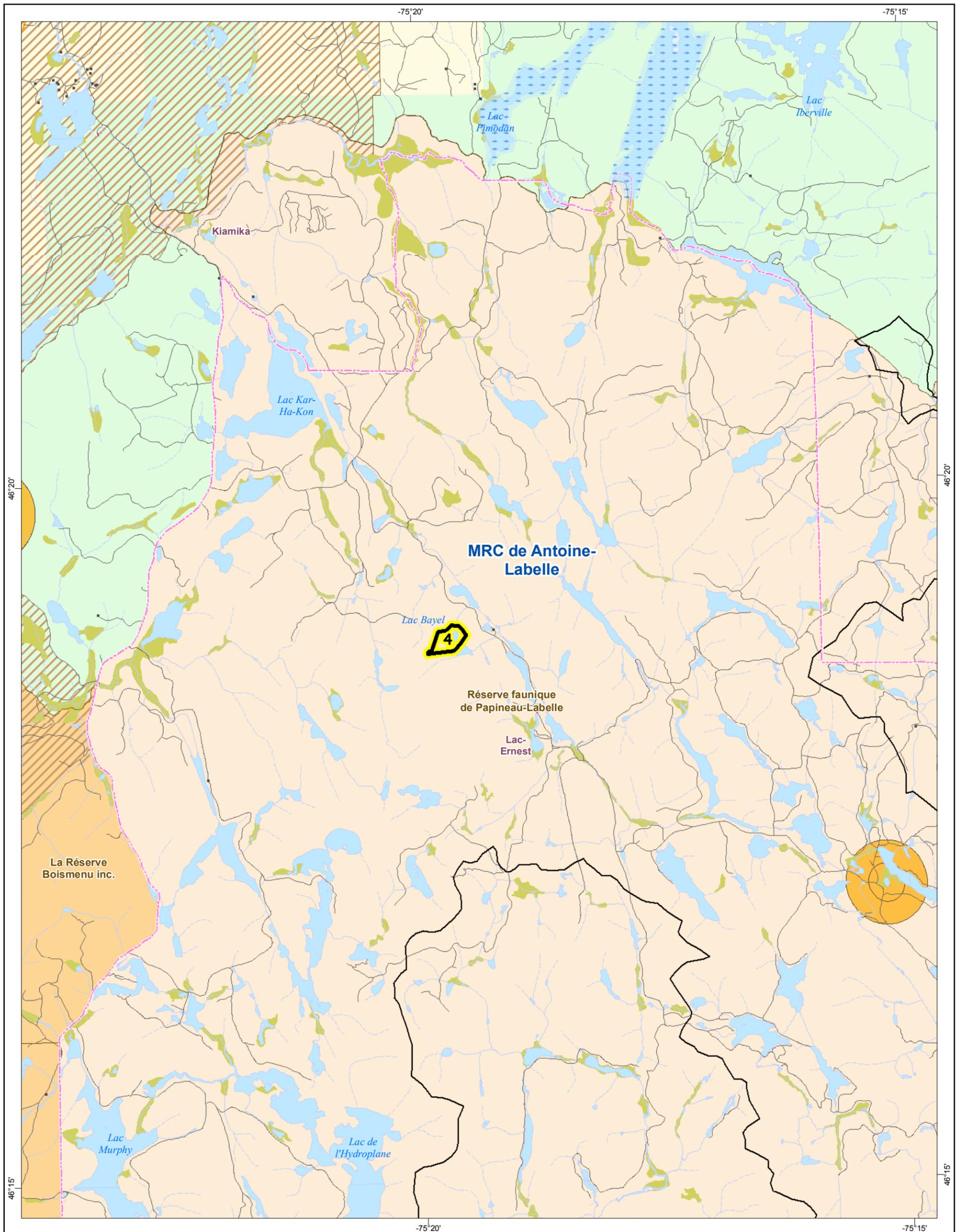
Le maintien d'un habitat de qualité est donc essentiel pour assurer la durabilité de cette pêcherie remarquable.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Site faunique d'intérêt du lac Bayel (4)

Région des Laurentides



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
- Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
- Pygargue
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière
- Sanctuaire de pêche
- Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice et locale
- Autre chemin
- Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

- Tenure**
- Mixte
- Privée
- Publique

- Organisations administratives**
- Limite régionale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/50 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.4 Fiche 4 – Site faunique d'intérêt du lac Bayel

Catégorie :	Lac – Omble de fontaine – Rendement de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique de Papineau-Labelle
Emplacement :	MRC d'Antoine-Labelle (Laurentides)

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Bayel est situé dans le territoire non organisé de Lac-Ernest. Ce site occupe une superficie de 0,11 km².

Ce site faunique d'intérêt se trouve dans le nord de la réserve faunique de Papineau-Labelle à l'ouest du lac Joinville. La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

Le lac Bayel est exclusivement voué à la pêche quotidienne. Le succès moyen est de 5,3 ombles de fontaine par jour-pêcheur. Ce lac où l'on pêche seulement de l'omble de fontaine offre un rendement de 86,5 ombles de fontaine par hectare comparativement au rendement moyen de 3,64 ombles de fontaine par hectare dans l'ensemble de la réserve faunique.

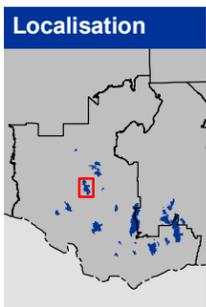
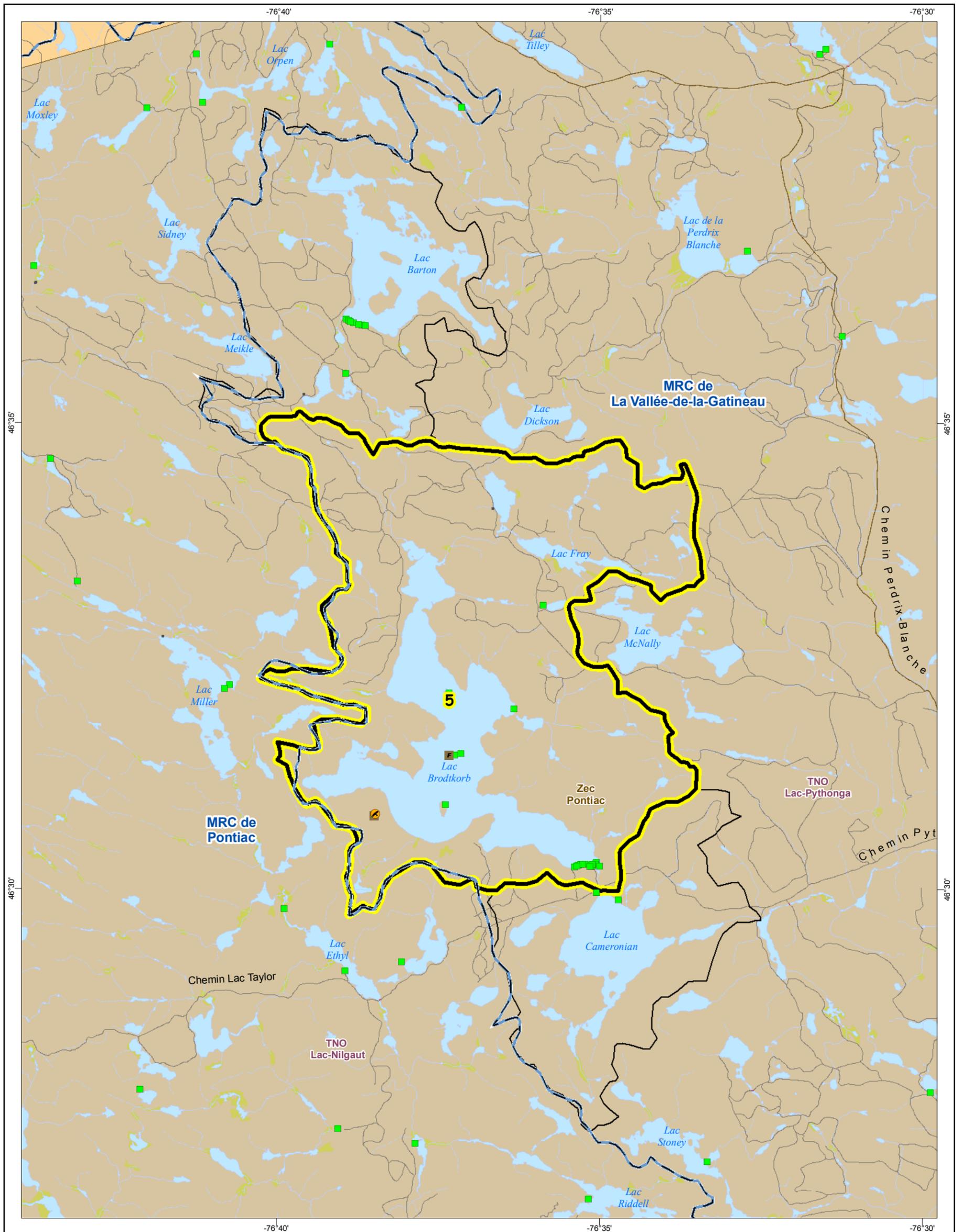
Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer et maintenir ce rendement de pêche qui contribue à la qualité de l'expérience des utilisateurs.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Site faunique d'intérêt du lac Brodtkorb (5)

Région de l'Outaouais



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009

(BDTQ)

Base géographique régionale MRNF 2009

(BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



Ressources naturelles et Faune

Québec

6.5 Fiche 5 – Site faunique d'intérêt du lac Brodtkorb

Catégorie :	Lac – Omble de fontaine – Rendement de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Zec Pontiac
Emplacement :	MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Brodtkorb est situé dans les territoires non organisés de Lac-Pythonga et de Lac-Nilgaut. Ce site occupe une superficie de 56,28 km².

Ce site faunique d'intérêt est réputé pour la récolte qu'il fournit annuellement en ombles de fontaine. Il se capture en moyenne plus de 4 000 ombles par année dans ce lac, ce qui en fait le lac à omble de fontaine le plus important de l'Outaouais, autant en superficie qu'en matière de récolte annuelle. Plus de 40 % des captures d'ombles de fontaine de la zec Pontiac se font sur ce plan d'eau. Le succès moyen est supérieur à 4 ombles par jour-pêcheur, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de 1,2 observée dans les zecs de la région.

On trouve deux sous-espèces d'ombles chevalier au Québec. La sous-espèce *oquassa* est présente dans le sud du Québec principalement en Outaouais et le long d'une bande d'une centaine de kilomètres sur la rive nord du Saint-Laurent. Ces populations isolées en eau douce sont probablement un vestige des populations qui vivaient jadis dans la mer de Champlain et l'océan Atlantique. L'espèce n'est guère présente ailleurs qu'au Québec, puisqu'on la retrouve dans 4 plans d'eau du Nouveau-Brunswick et 12 du Maine. Ces populations ont donc une grande valeur sur les plans génétique et patrimonial³. L'omble chevalier habite les eaux profondes et froides des lacs. Cet habitat lui demeure propice dans la mesure où on y trouve de l'oxygène en quantité.

En 1979, Dumont et Monette⁴ recensaient 17 populations d'ombles chevalier *oquassa* en Outaouais. Ce nombre est maintenant réduit à tout au plus 7, et le statut de certaines de ces populations devra être réévalué. La perte des populations est probablement due aux destructions d'habitats liées aux activités humaines. Lesensemencements ont possiblement aussi contribué à exacerber la problématique.

Le lac Brodtkorb (943 hectares) abrite une des dernières populations de cette espèce en Outaouais. Ce site faunique d'intérêt est situé dans la zec Pontiac. C'est le plus grand lac à omble chevalier de la région; il est profond, ses eaux sont bien oxygénées, l'habitat est de qualité et il constitue une importante proportion de l'habitat total de cette espèce dans l'Outaouais. Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la pérennité de l'omble chevalier.

Le maintien d'un habitat de qualité est donc essentiel pour assurer la pérennité de l'omble chevalier et la durabilité de cette pêcherie remarquable de l'omble de fontaine.

Modalité d'intervention particulière

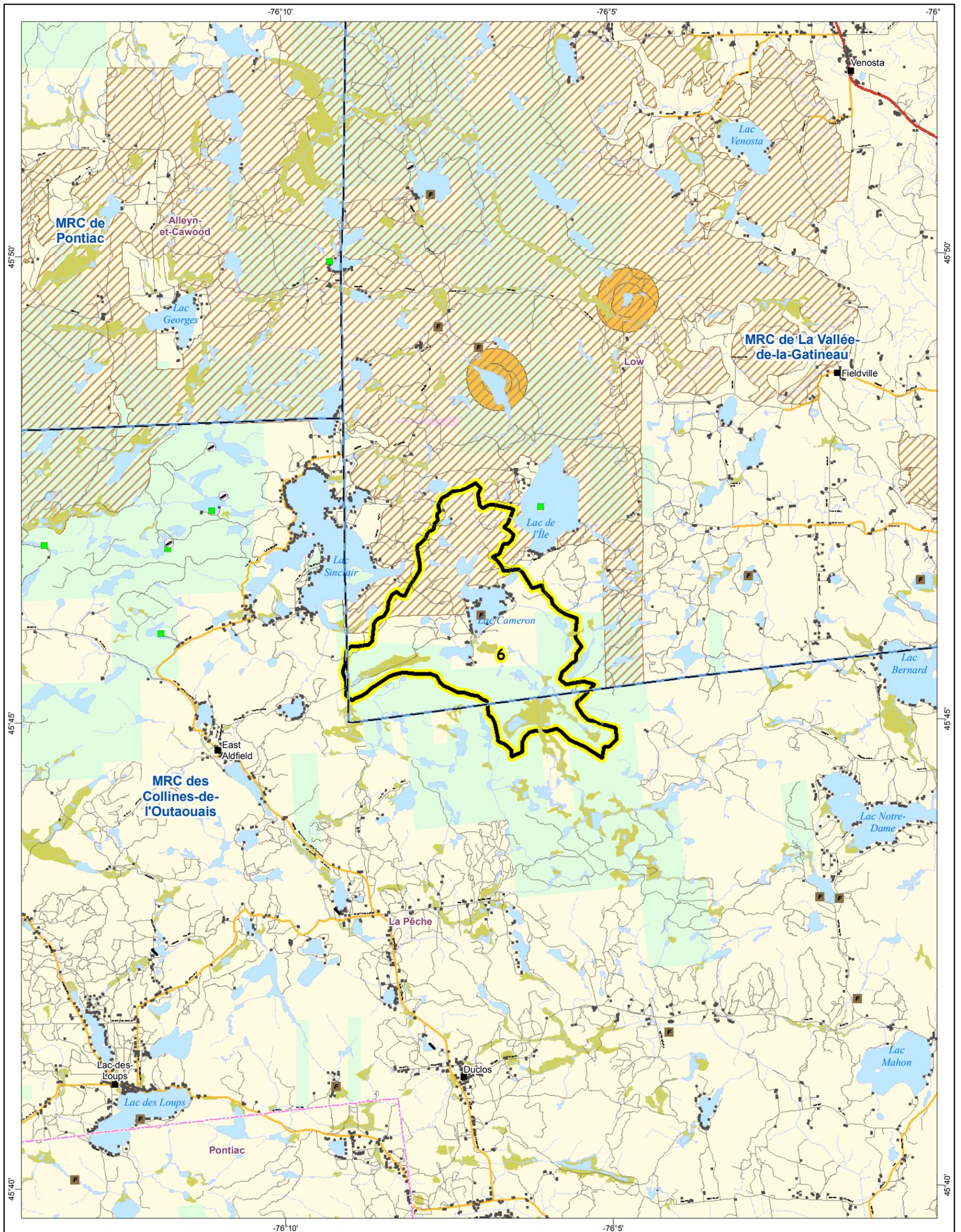
Aucune.

3. G. Côté et L. Bernatchez (2008), *Origine sous-spécifique d'ombles chevalier (Salvelinus alpinus) provenant de deux lacs de la région de la Basse-Côte-Nord. Rapport final présenté par l'Université Laval à la Direction du développement de la faune*, [Québec, Université Laval], 16 p. et 4 annexes.

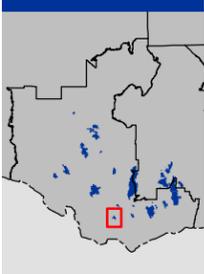
4. P. Dumont et M. Monette (1979), *Distribution, écologie et statut de l'omble chevalier d'eau douce (Salvelinus alpinus Linnaeus) dans l'Outaouais québécois*, Hull, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, District de l'Outaouais, 35 p.

Site faunique d'intérêt du lac Cameron (Cabaret) (6)

Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Tenure

- Mixte
- Privée
- Publique

Organisations administratives

- Limite régionale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°.
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

Ressources naturelles et Faune



6.6 Fiche 6 – Site faunique d'intérêt du lac Cameron (anciennement lac Cabaret)

Catégorie :	Lac – Omble chevalier – Espèce rare en Outaouais
Type :	Surfacique
Statut :	Territoire libre
Emplacement :	MRC des Collines-de-l'Outaouais et de La Vallée-de-la-Gatineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Cameron est situé dans les municipalités de Low et de La Pêche. Ce site occupe une superficie de 12,99 km².

On trouve deux sous-espèces d'ombles chevalier au Québec. La sous-espèce *oquassa* est présente dans le sud du Québec principalement en Outaouais et le long d'une bande d'une centaine de kilomètres sur la rive nord du Saint-Laurent. Ces populations isolées en eau douce sont probablement un vestige des populations qui vivaient jadis dans la mer de Champlain et l'océan Atlantique. L'espèce n'est guère présente ailleurs qu'au Québec, puisqu'on la retrouve dans 4 plans d'eau du Nouveau-Brunswick et 12 du Maine. Ces populations ont donc une grande valeur sur les plans génétique et patrimonial⁵. L'omble chevalier habite les eaux profondes et froides des lacs. Cet habitat lui demeure propice dans la mesure où on y trouve de l'oxygène en quantité.

En 1979, Dumont et Monette⁶ recensaient 17 populations d'ombles chevalier *oquassa* en Outaouais. Ce nombre est maintenant réduit à tout au plus 7, et le statut de certaines de ces populations devra être réévalué. La perte des populations est probablement due aux destructions d'habitats liées aux activités humaines. Lesensemencements ont possiblement aussi contribué à exacerber la problématique.

Le lac Cameron abrite une des dernières populations d'ombles chevalier en Outaouais, et elle est plutôt abondante. Relativement peu profond, le volume d'habitat de l'omble chevalier est petit et de faible qualité à cause d'un manque d'oxygène en eaux profondes. La qualité de l'habitat semble stable. L'introduction de l'achigan à petite bouche au cours des années 1960 a augmenté la compétition interspécifique et la pression sur cette espèce. Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la pérennité de l'omble chevalier.

Modalité d'intervention particulière

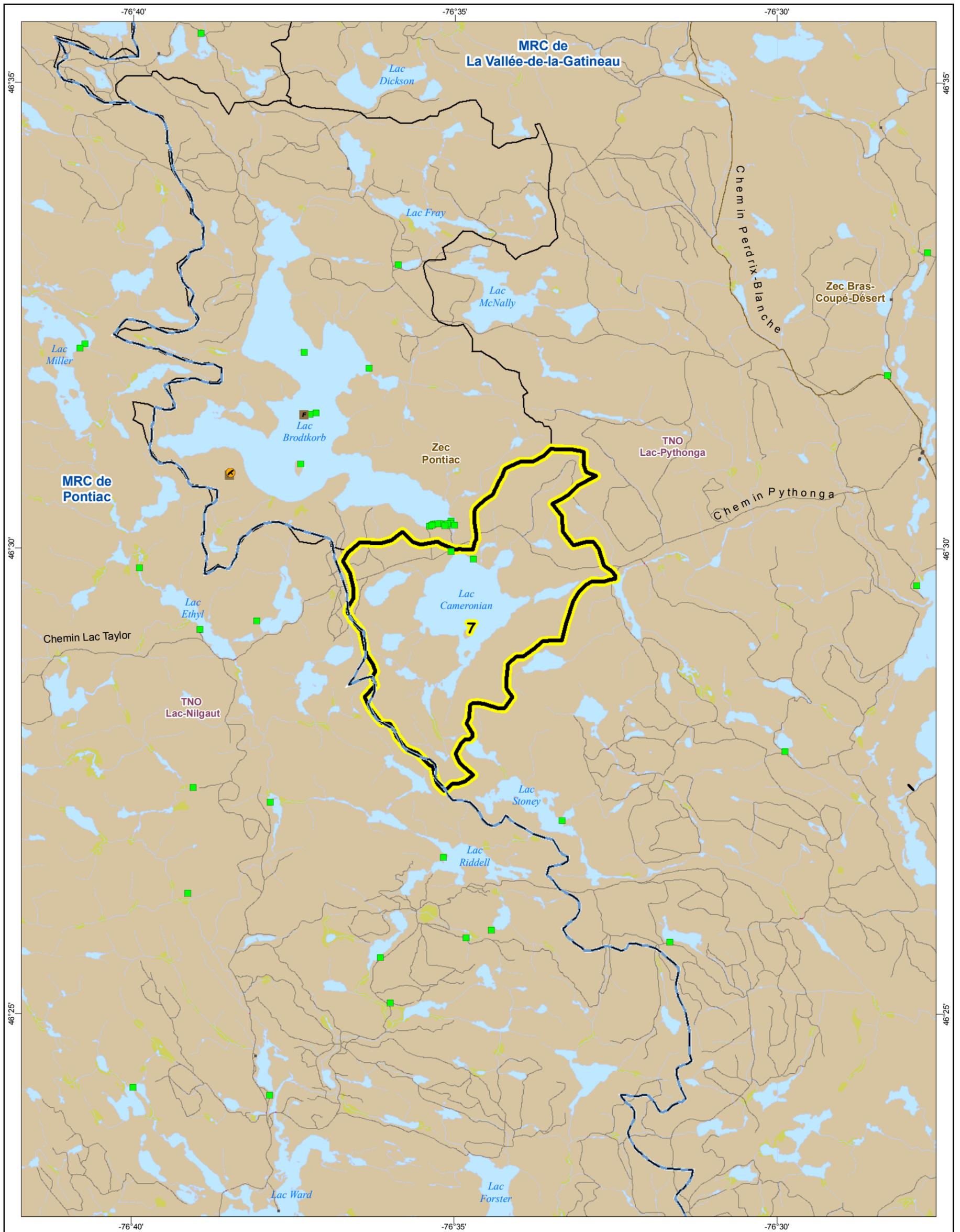
Aucune.

5. G. Côté et L. Bernatchez (2008), *Origine sous-spécifique d'ombles chevalier (Salvelinus alpinus) provenant de deux lacs de la région de la Basse-Côte-Nord. Rapport final présenté par l'Université Laval à la Direction du développement de la faune*, [Québec, Université Laval], 16 p. et 4 annexes.

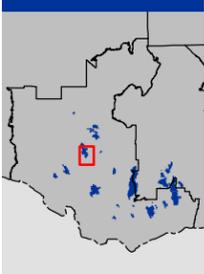
6. P. Dumont et M. Monette (1979), *Distribution, écologie et statut de l'omble chevalier d'eau douce (Salvelinus alpinus Linnaeus) dans l'Outaouais québécois*, Hull, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, District de l'Outaouais, 35 p.

Site faunique d'intérêt du lac Cameronian (7)

Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
- Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
- Pygargue
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière
- Sanctuaire de pêche
- Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice et locale
- Autre chemin
- Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Tenure

- Mixte
- Privée
- Publique

Organisations administratives

- Limite régionale
- Limite municipale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

Ressources naturelles et Faune



6.7 Fiche 7 – Site faunique d'intérêt du lac Cameronian

Catégorie :	Lac – Omble de fontaine – Qualité de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Zec Pontiac
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Cameronian est situé dans les territoires non organisés de Lac-Pythonga et de Lac-Nilgaut. Ce site occupe une superficie de 17,39 km².

Quelques lacs du réseau des zecs de la région de l'Outaouais présentent des rendements exceptionnels et se distinguent de la moyenne locale, voire régionale, par une qualité de pêche remarquable. Le lac Cameronian, de la zec Pontiac, peut être catégorisé parmi les meilleurs plans d'eau du réseau des zecs en ce qui a trait à l'omble de fontaine.

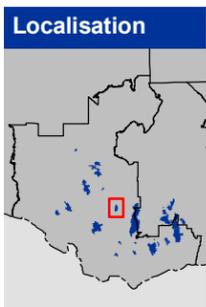
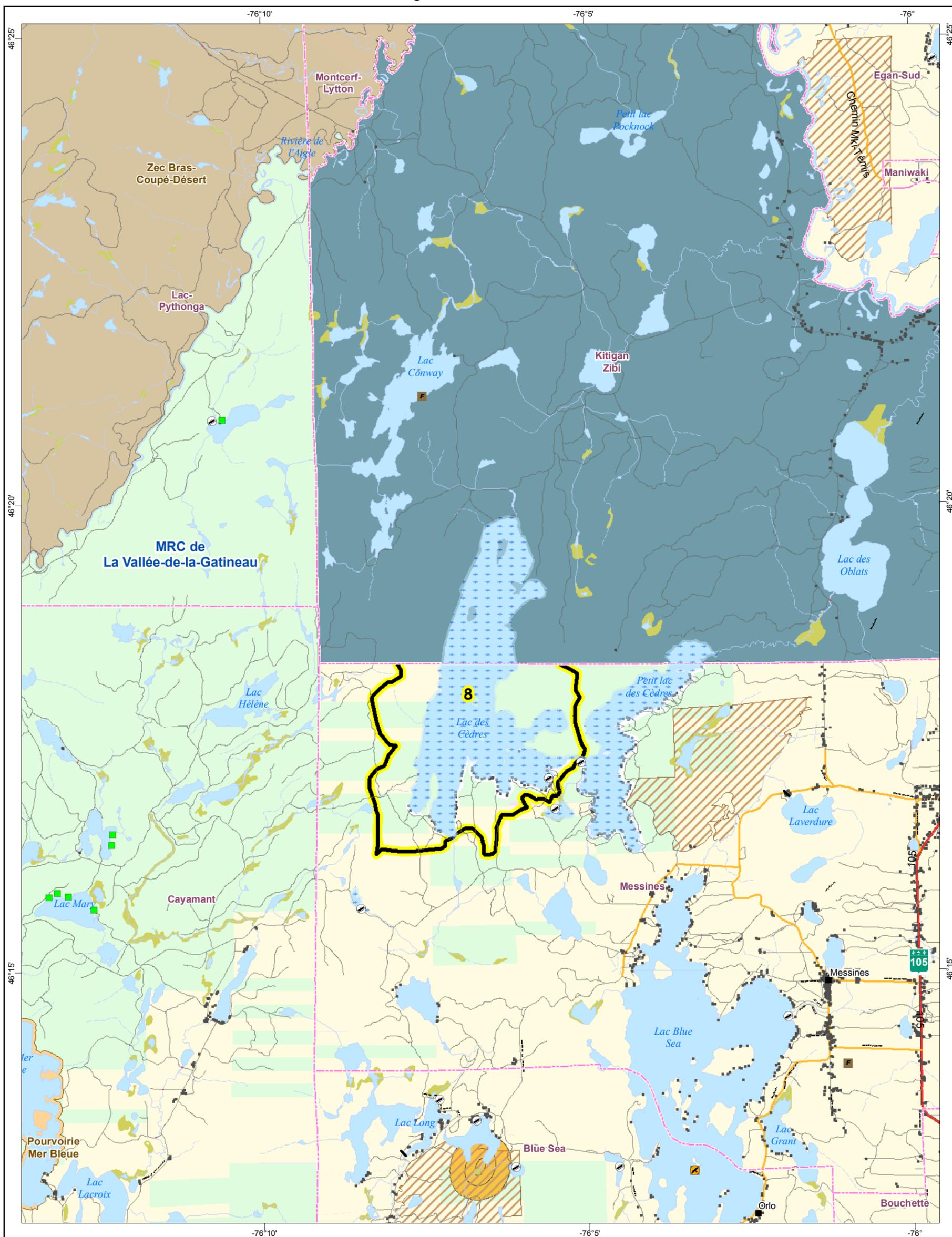
Le site faunique d'intérêt du lac Cameronian (280 hectares) fournit année après année des ombles de fontaine de taille exceptionnelle. Le poids moyen pour les dernières années a été de 411 grammes. On y enregistre près de 10 % de l'effort total de pêche sur la zec, et le succès moyen atteint près de 3 ombles par jour-pêcheur, ce qui se situe bien au-dessus de la moyenne locale et régionale dans le réseau des zecs.

Le maintien d'un habitat de qualité est donc essentiel pour assurer la durabilité de cette qualité de pêche remarquable.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Site faunique d'intérêt du ruisseau des Cèdres (8) Région de l'Outaouais



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)

Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



Ressources naturelles et Faune

Québec

6.8 Fiche 8 – Site faunique d'intérêt du ruisseau des Cèdres

Catégorie :	Lac – Touladi – Seul site connu où le touladi fraye en ruisseau
Type :	Surfacique
Statut :	Territoire libre
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Description

Le site faunique d'intérêt du ruisseau des Cèdres est situé dans la municipalité de Messines et la réserve indienne de Kitigan Zibi. Ce site occupe une superficie de 26,83 km².

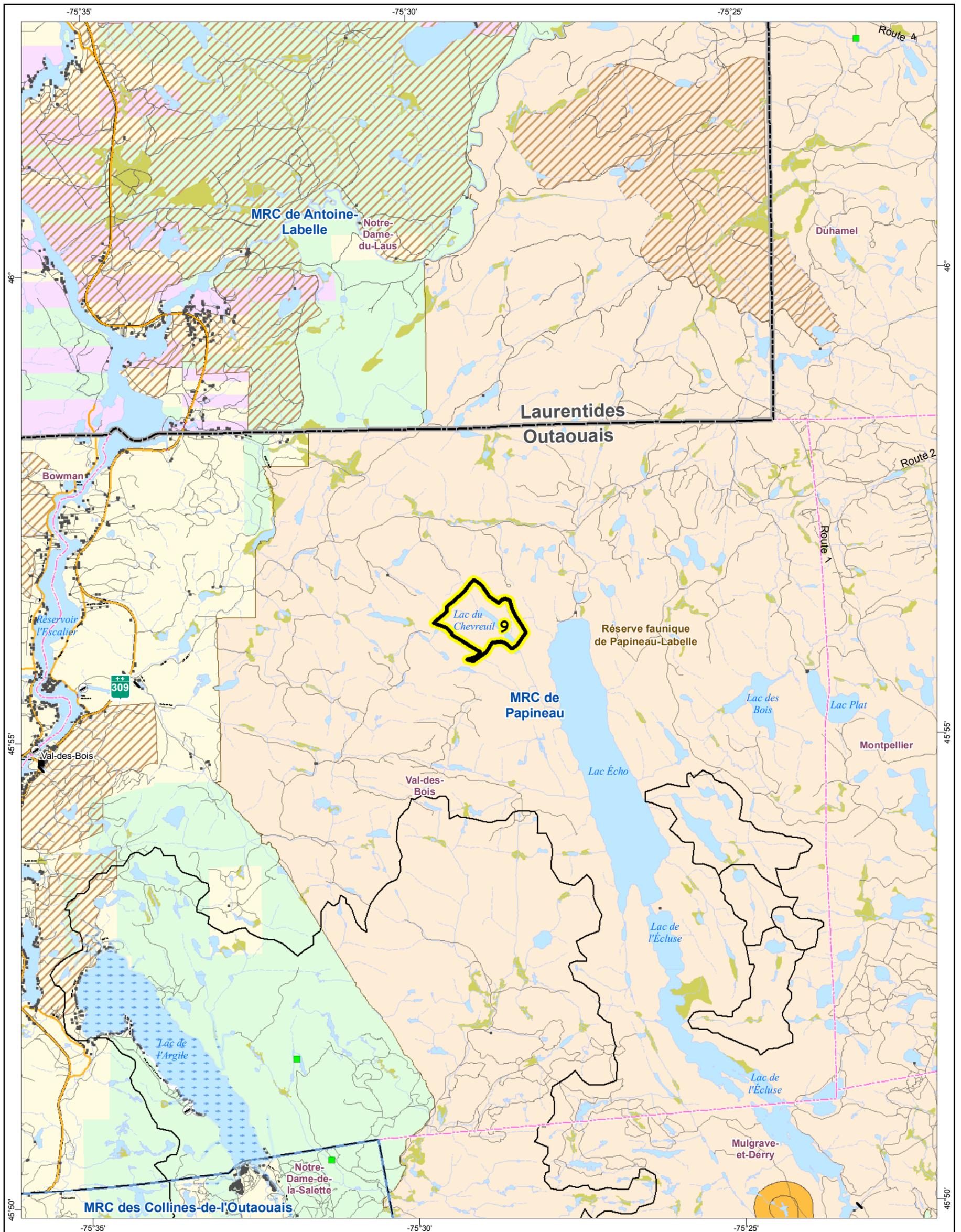
Ce site est écologiquement exceptionnel. C'est l'un des très rares endroits en Amérique du Nord où le touladi se reproduit en ruisseau. Normalement, cette espèce se reproduit en lac.

La préservation de ce site repose sur le maintien d'un habitat physique de qualité dans le ruisseau pour que le touladi puisse continuer à y entamer son cycle vital.

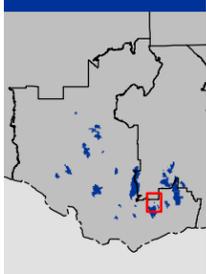
Modalité d'intervention particulière

Les modalités générales d'intervention liées à ce site faunique d'intérêt ne s'appliquent pas dans le territoire de la réserve indienne de Kitigan Zibi.

Site faunique d'intérêt du lac du Chevreuil (9) Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Tenure

- Mixte
- Privée
- Publique

Organisations administratives

- Limite régionale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009
(BDTQ)

Base géographique régionale MRNF 2009
(BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

Ressources naturelles
et Faune

Québec



6.9 Fiche 9 – Site faunique d'intérêt du lac du Chevreuil

Catégorie :	Lac – Omble de fontaine – Rendement de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique de Papineau-Labelle
Emplacement :	MRC de Papineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac du Chevreuil est situé dans la municipalité de Val-des-Bois. Ce site occupe une superficie de 1,43 km². La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

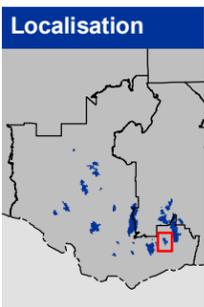
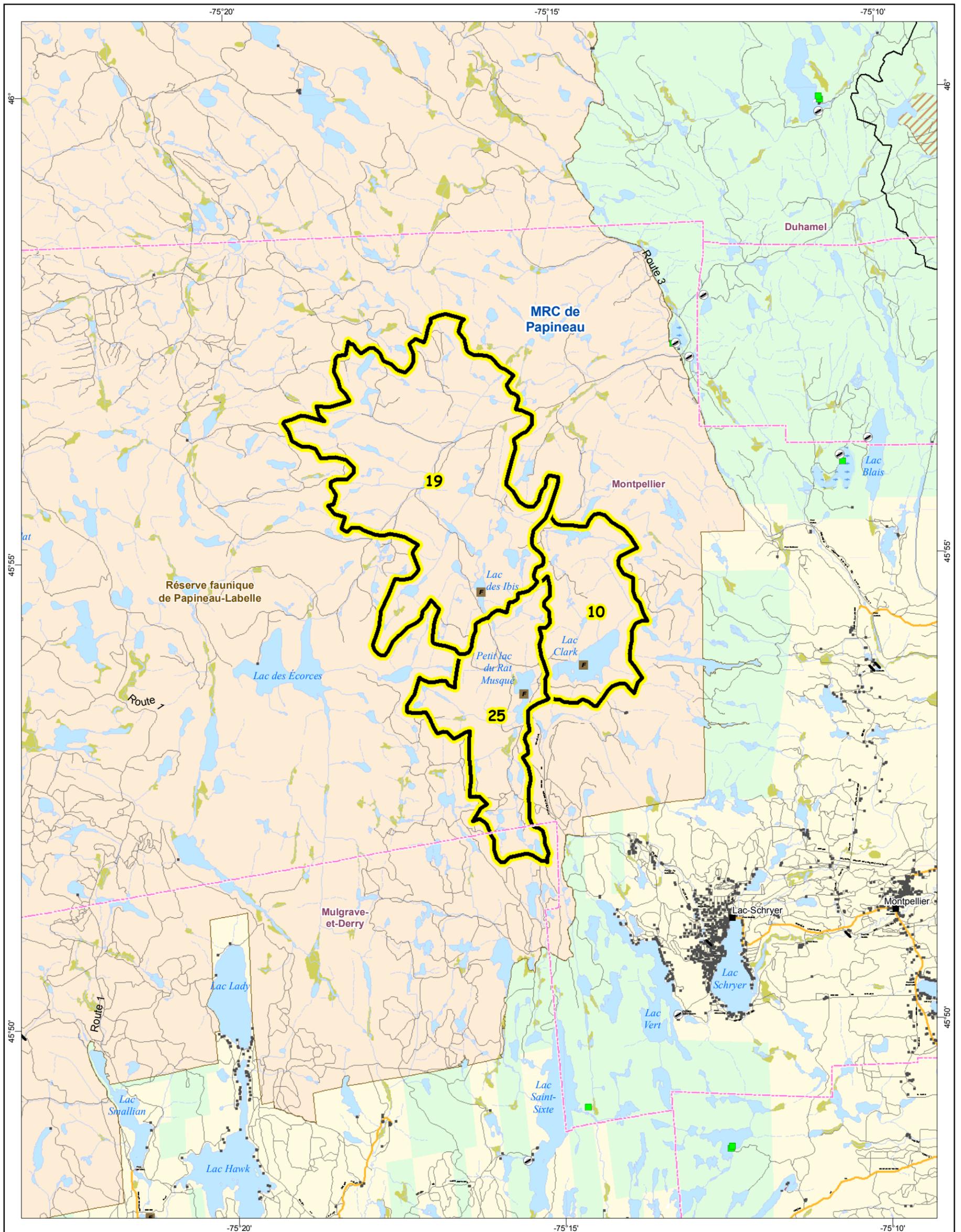
La topographie environnante est très accidentée. L'omble de fontaine est la seule espèce d'intérêt sportif qu'on trouve dans ce lac et il offre un rendement de pêche très élevé avec une moyenne annuelle d'environ 47 ombles/hectare, comparativement à 7 ombles/hectare pour l'ensemble des lacs de la réserve faunique où l'omble de fontaine est la principale espèce pêchée. La qualité de pêche est également supérieure à la moyenne avec un succès annuel moyen de près de 5 ombles/jour-pêcheur, malgré une pression de pêche (près de 10 jours-pêcheurs/hectare) presque cinq fois supérieure à la moyenne des lacs à omble de fontaine.

Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la durabilité de cette aire de pêche.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Sites fauniques d'intérêt des lacs Clark (10), des Ibis (19) et petit lac du Rat-Musqué (25) Région de l'Outaouais



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- ### Tenure
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- ### Organisations administratives
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

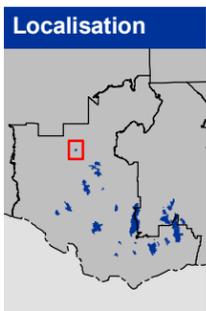
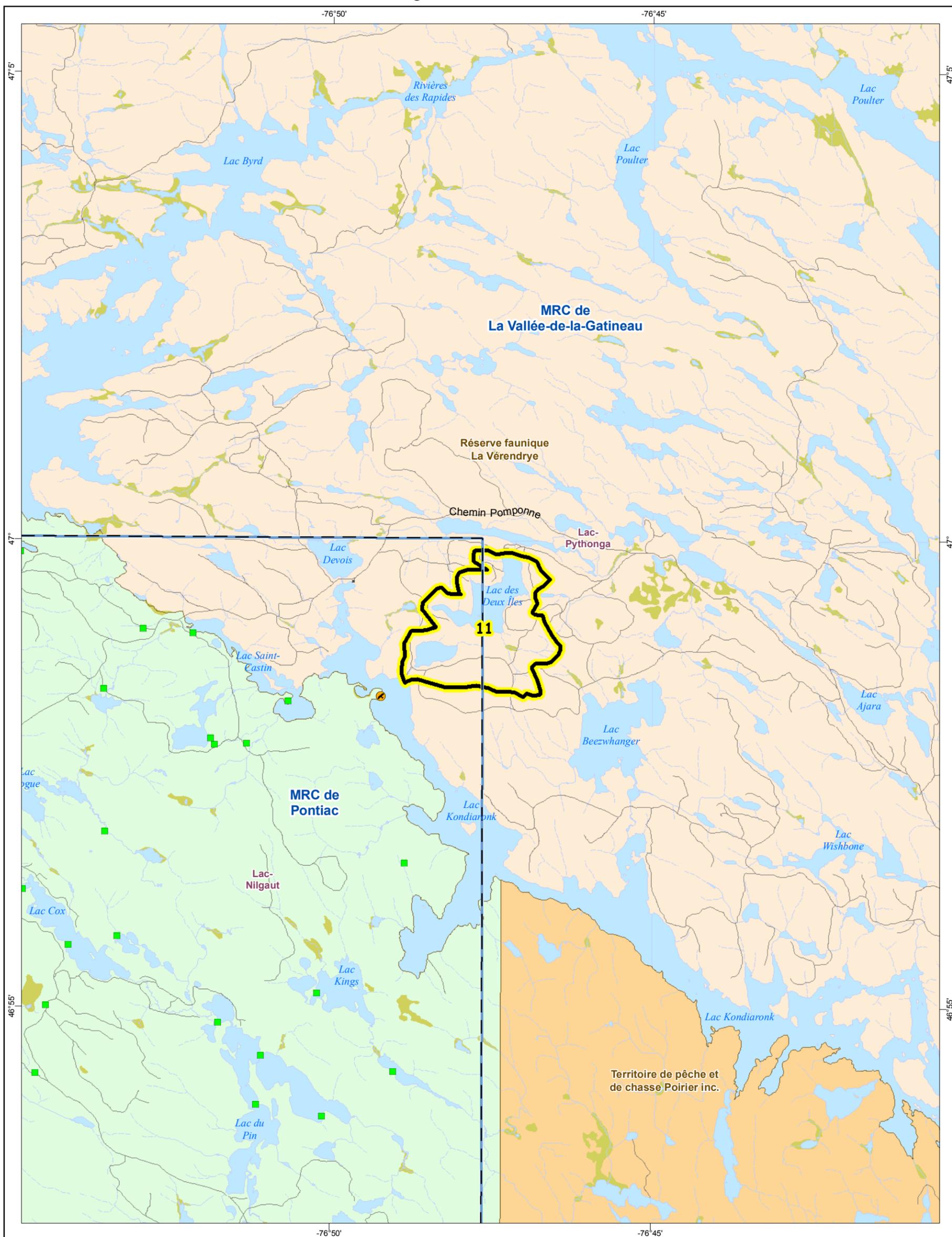


6.10 Fiche 10 – Site faunique d'intérêt du lac Clark

Voir la fiche 19, qui porte sur le site faunique d'intérêt du lac des Ibis.

Site faunique d'intérêt du lac des Deux-îles (11)

Région de l'Outaouais



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°.
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
 Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.11 Fiche 11 – Site faunique d'intérêt du lac des Deux Îles

Catégorie :	Lac – Touladi – Qualité de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique La Vérendrye
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac des Deux Îles est situé dans les territoires non organisés de Lac-Pythonga et de Lac-Nilgaut. Ce site occupe une superficie de 6 km².

Ce site faunique d'intérêt se trouve à l'extrémité sud de la réserve faunique La Vérendrye. La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

La réserve faunique La Vérendrye est reconnue pour ses grands plans d'eau où les amateurs de pêche recherchent principalement le doré, le brochet et dans une moindre mesure le touladi. Cependant, l'extrémité sud du territoire est surtout dominée par de plus petits lacs renfermant principalement des salmonidés, particulièrement de l'omble de fontaine, mais également du touladi.

Avec une profondeur maximale d'environ 37 mètres, le lac des Deux Îles offre un très bon habitat pour le touladi. Le succès moyen de près de 2 touladis par jour-pêcheur correspond à la prise maximale permise, ce qui représente, par le fait même, une qualité de pêche remarquable.

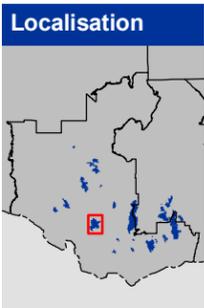
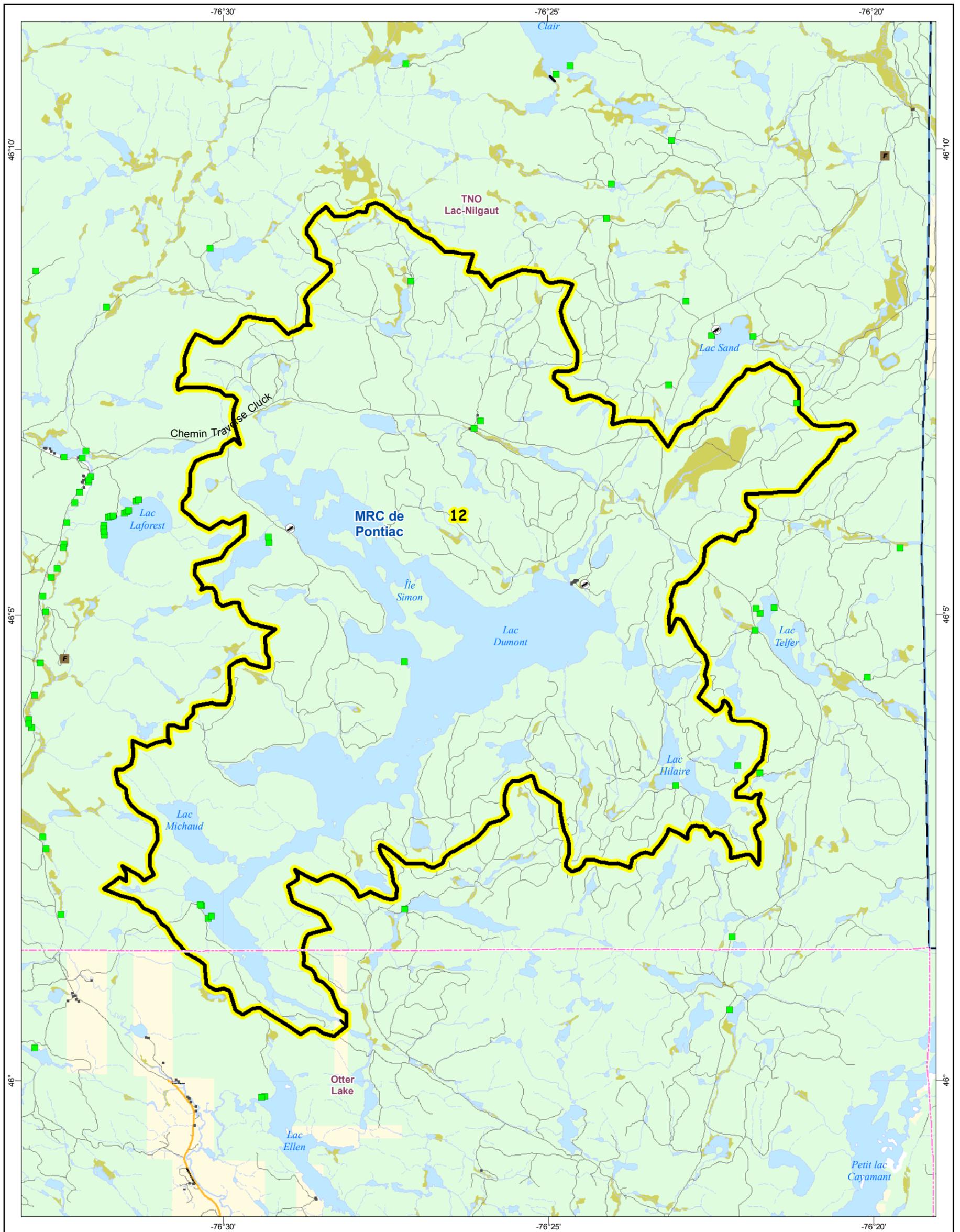
Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la diversité de cette communauté de poissons et la durabilité de cette pêcherie.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Site faunique d'intérêt du lac Dumont (12)

Région de l'Outaouais



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)

Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



Ressources naturelles et Faune



6.12 Fiche 12 – Site faunique d'intérêt du lac Dumont

Catégorie :	Lac – Touladi – Lac naturel témoin
Type :	Surfacique
Statut :	Territoire libre
Emplacement :	MRC de Pontiac

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Dumont est situé dans le territoire non organisé de Lac-Nilgaut et dans la municipalité d'Otter Lake. Ce site occupe une superficie de 124,61 km².

La notion de bassin versant est essentielle à la gestion d'un tel site, puisque la qualité de l'eau d'un lac est la résultante directe des activités qui se déroulent dans son bassin versant. En effet, toute activité humaine dans le bassin versant d'un lac se traduit par des apports de sédiments et de nutriments au lac. En Outaouais, étant donné la nature du socle rocheux, les eaux des lacs sont pauvres et peu productives, habitat caractéristique des salmonidés.

Le lac Dumont est un lac typiquement oligotrophe et l'un des derniers grands lacs librement accessibles de l'Outaouais dans un état presque vierge, à l'extérieur des réserves fauniques, des zones d'exploitation contrôlée et des pourvoiries avec droits exclusifs. Ses eaux sont claires et peu minéralisées, on y trouve une communauté de poissons simple où l'on a jusqu'à maintenant dénombré huit espèces typiques des lacs du Bouclier laurentien. Cette communauté est dominée par le touladi, qui y est le prédateur de haut de chaîne alimentaire. C'est aussi l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs sportifs.

Ce site tire son caractère exceptionnel de la qualité de l'offre de pêche et de l'intégrité de l'habitat aquatique, qui découlent directement de l'activité humaine très limitée dans son bassin versant. La conservation de la qualité de l'eau est essentielle pour assurer la durabilité de cette pêcherie et de la communauté de poissons.

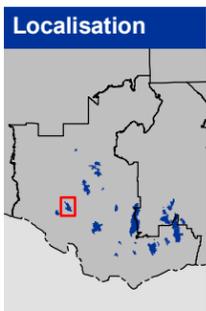
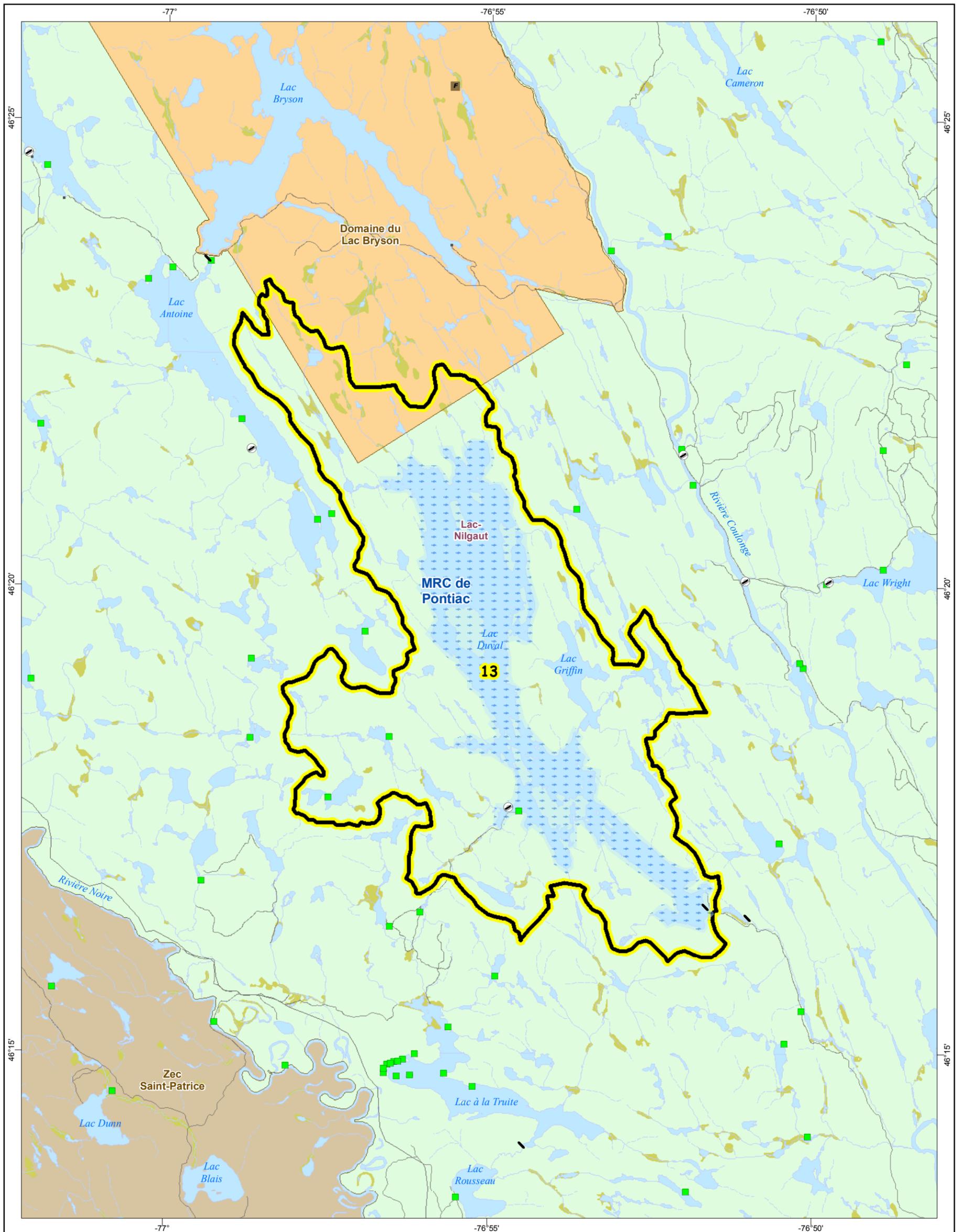
À cet effet, toute intervention en bordure du lac Dumont devra répondre à de hauts standards, car l'environnement et la qualité du paysage primeront pour ce lac qui apparaît à plusieurs comme le plus beau de l'Outaouais en dehors des territoires structurés. Le lac Dumont servira de vitrine régionale pour illustrer un développement durable de très faible impact.

Modalité d'intervention particulière

Les modalités générales d'intervention sont applicables dans ce territoire. Cependant, il pourrait être nécessaire d'exclure certaines clauses pour pouvoir délivrer les autorisations et baux requis afin de permettre à un promoteur d'assurer une saine gestion de l'utilisation de la plage et du camping rustique qu'on trouve dans la portion nord-est du plan d'eau. Le cas échéant, ces exclusions devront tout de même respecter les objectifs des modalités d'intervention prescrites dans les sites fauniques d'intérêt.

Site faunique d'intérêt du lac Duval (13)

Région de l'Outaouais



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)

Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.13 Fiche 13 – Site faunique d'intérêt du lac Duval

Catégorie :	Lac – Touladi – Qualité de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Territoire libre – Pourvoirie du lac Bryson
Emplacement :	MRC de Pontiac

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Duval est situé dans le territoire non organisé de Lac-Nilgaut. Ce site occupe une superficie de 58,23 km².

Le lac Duval est un réservoir créé par l'érection d'un barrage d'une retenue de 2,7 mètres à son exutoire. Il est géré aux fins de production hydroélectrique. La gestion des niveaux d'eau respecte les besoins biologiques du touladi.

Le lac Duval est un lac typiquement oligotrophe et l'un des rares grands lacs librement accessibles de l'Outaouais dans un état presque vierge, à l'extérieur des réserves fauniques, des zones d'exploitation contrôlée et des pourvoiries avec droits exclusifs. Ses eaux sont claires et peu minéralisées, on y trouve une communauté de poissons très simple constituée, à notre connaissance, d'à peine quatre espèces dont deux, le touladi et le cisco de lac, ont été introduites. Ces introductions ont permis de créer une pêcherie exceptionnelle pour le touladi.

Ce site tire son caractère exceptionnel de la qualité de l'offre de pêche et de l'intégrité de l'habitat aquatique, qui découlent directement de l'activité humaine très limitée dans son bassin versant. La conservation de la qualité de l'eau est essentielle pour assurer la durabilité de cette pêcherie et de la communauté de poissons.

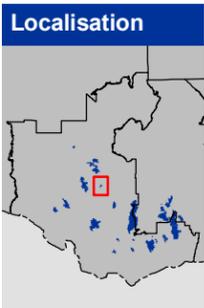
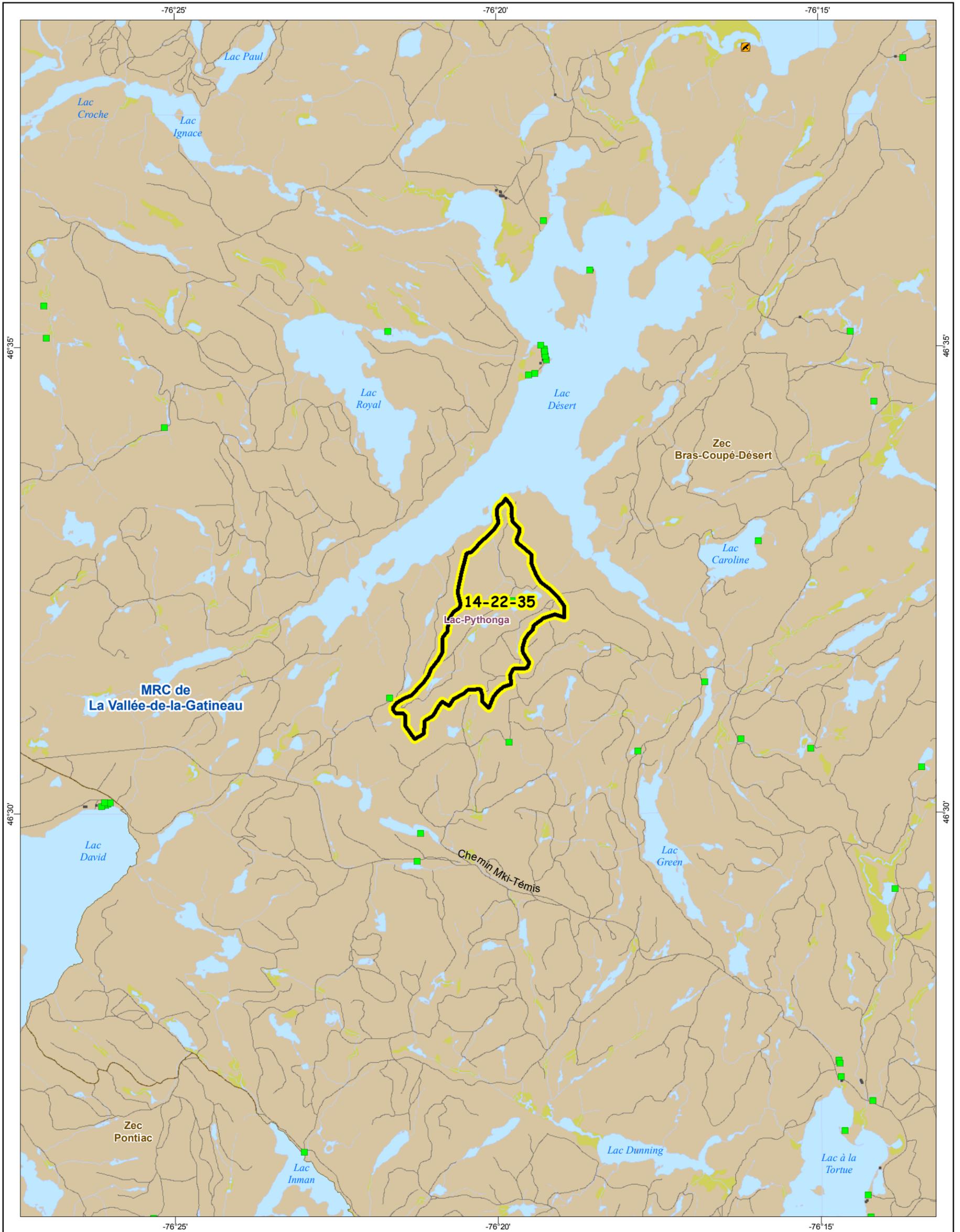
Le lac Duval sera préservé comme lac « sauvage » en Outaouais et à cet effet, il ne sera pas loti. Aucune villégiature ni camping ne sera autorisé en bordure de ce lac, qui se voit attribuer une vocation de conservation.

Modalité d'intervention particulière

Toute forme de projet commercial, communautaire et industriel (construction immobilière de villégiature par un promoteur, villégiature communautaire ou commerciale, chalet locatif, camping, auberge, zec, camp de trappe, pourvoirie sans droits exclusifs, etc.) est interdite dans ce territoire.

Sites fauniques d'intérêt des lacs Fern (14), Mitzi (22) et Stan (35)

Région de l'Outaouais



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
- Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
- Pygargue
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière
- Sanctuaire de pêche
- Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zec

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice et locale
- Autre chemin
- Pont

Autres éléments

- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Tenure

- Mixte
- Privée
- Publique

Organisations administratives

- Limite régionale
- Limite municipale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)

Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



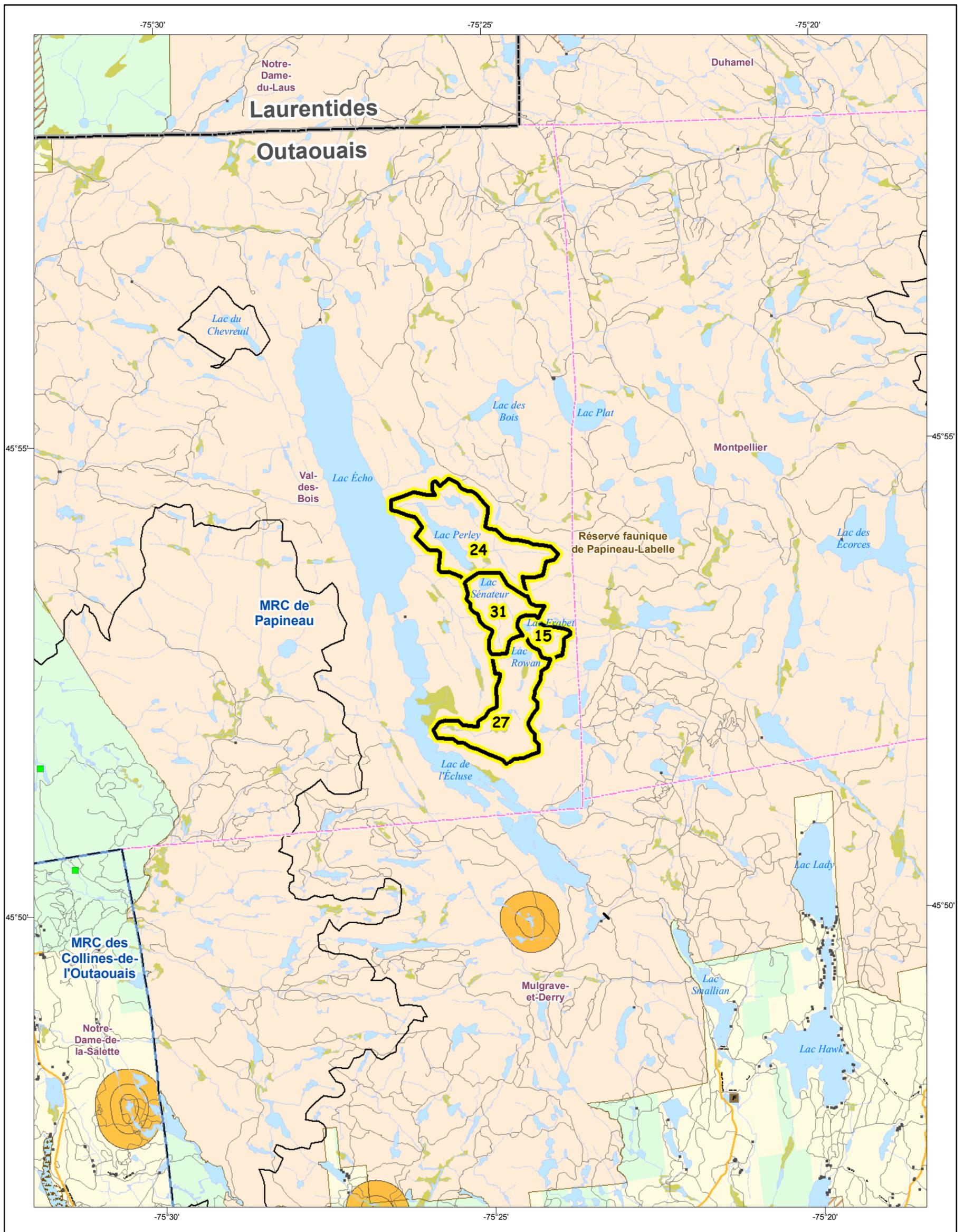
Ressources naturelles
et Faune

Québec

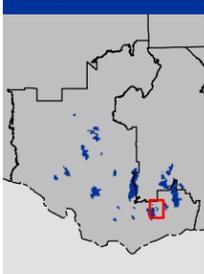
6.14 Fiche 14 – Site faunique d'intérêt du lac Fern

Voir la fiche 22, qui porte sur le site faunique d'intérêt du lac Mitzi.

Sites fauniques d'intérêt des lacs Frabet (15), Perley (24), Rowan (27) et Sénateur (31) Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
- Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
- Pygargue
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière
- Sanctuaire de pêche
- Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice et locale
- Autre chemin
- Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage
- Tenure**
- Mixte
- Privée
- Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
- Limite municipale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOQP), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

Ressources naturelles
et Faune

Québec

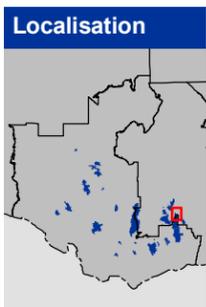
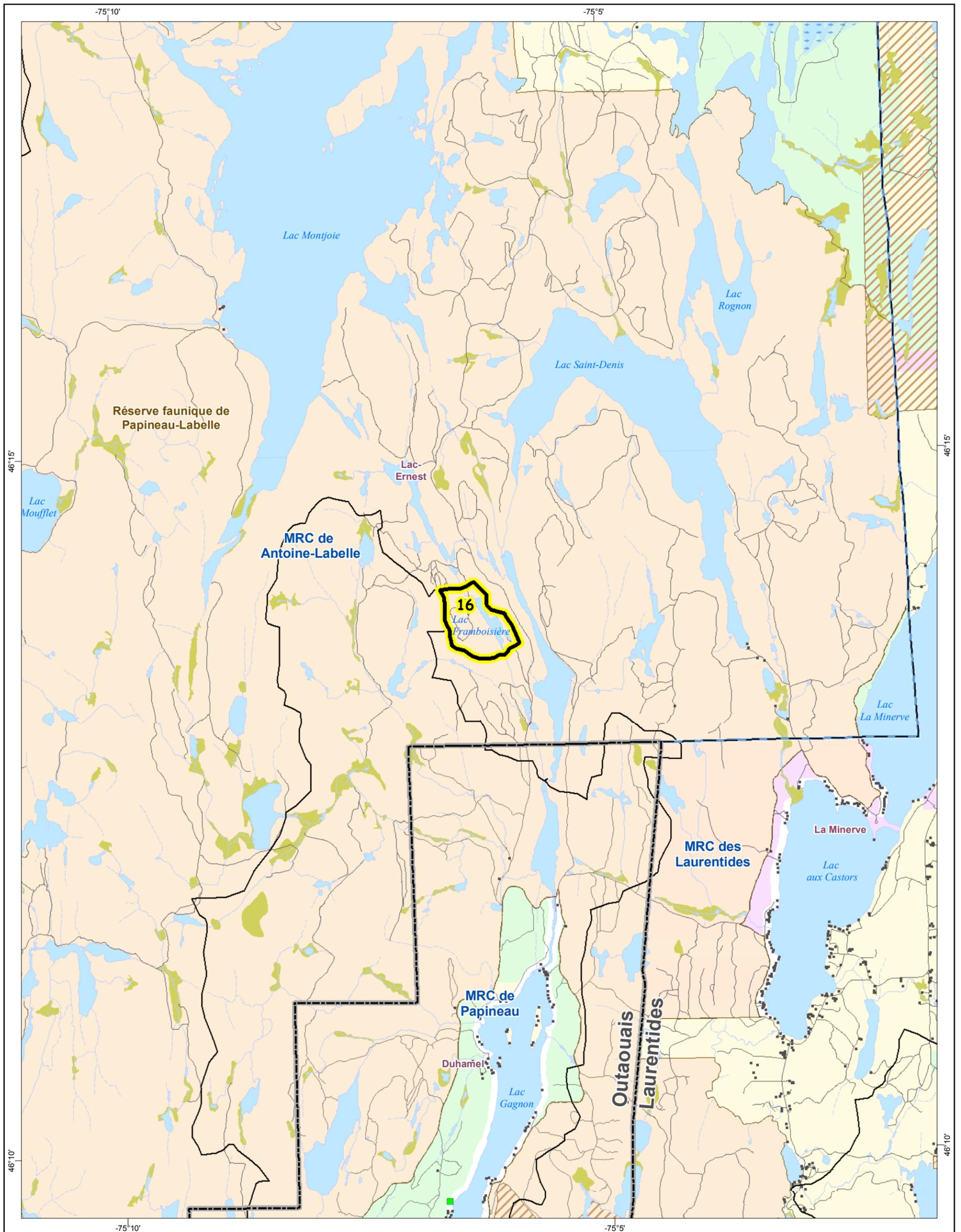


6.15 Fiche 15 – Site faunique d'intérêt du lac Frabet

Voir la fiche 24, qui porte sur le site faunique d'intérêt du lac Perley.

Site faunique d'intérêt du lac Framboisière (16)

Région des Laurentides



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/50 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)

Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.16 Fiche 16 – Site faunique d'intérêt du lac de la Framboisière

Catégorie :	Lac – Omble de fontaine – Rendement de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique de Papineau-Labelle
Emplacement :	MRC d'Antoine-Labelle (Laurentides)

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac de la Framboisière est situé dans le territoire non organisé de Lac-Ernest. Ce site occupe une superficie de 0,65 km².

Ce site faunique d'intérêt se trouve dans le nord de la réserve faunique de Papineau-Labelle, au nord du lac Gagnon. La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

Le lac de la Framboisière est presque exclusivement voué à la pêche dans le contexte d'un forfait de séjour. On enregistre un succès moyen de 9 ombles de fontaine par jour-pêcheur, presque la prise maximale autorisée de 10. Ce lac où l'on pêche seulement de l'omble de fontaine offre un rendement exceptionnel de 42,14 ombles de fontaine par hectare comparativement au rendement moyen de 3,64 ombles de fontaine par hectare dans l'ensemble de la réserve faunique.

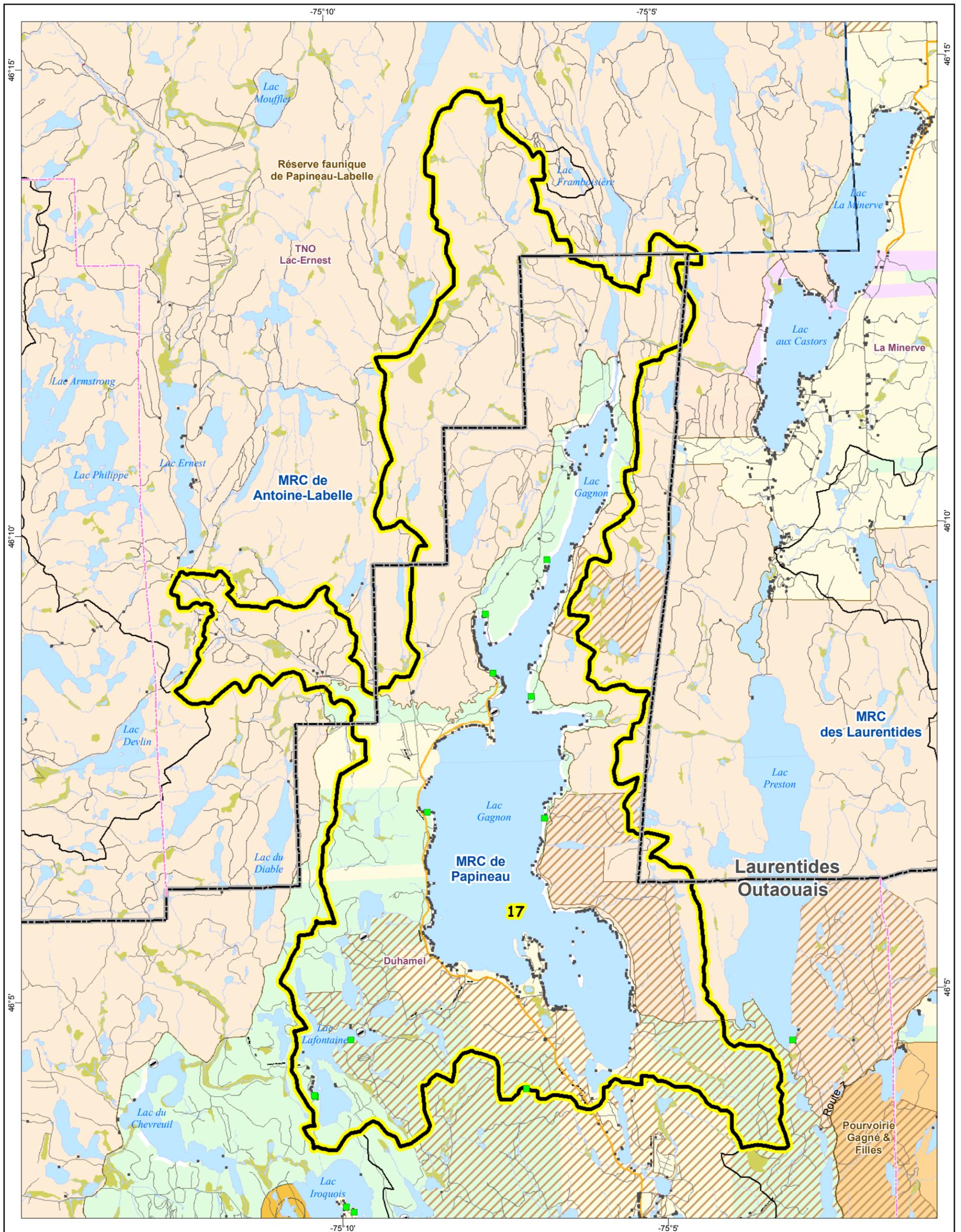
Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer et maintenir ce rendement de pêche qui contribue à la qualité de l'expérience des utilisateurs.

Modalité d'intervention particulière

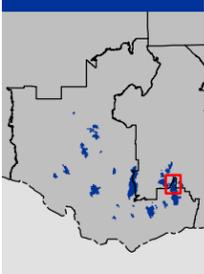
Aucune.

Site faunique d'intérêt du lac Gagnon (17)

Régions de l'Outaouais et des Laurentides



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

- ### Tenure
- Mixte
 - Privée
 - Publique

- ### Organisations administratives
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transversale modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

Ressources naturelles et Faune

Québec



6.17 Fiche 17 – Site faunique d'intérêt du lac Gagnon

Catégorie :	Lac – Touladi – Lac oligotrophe exceptionnel
Type :	Surfacique
Statut :	Territoire libre
Emplacement :	MRC de Papineau et d'Antoine-Labelle (Outaouais et Laurentides)

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Gagnon est situé dans les municipalités de Duhamel et de La Minerve, et dans le territoire non organisé de Lac-Ernest. Ce site faunique d'intérêt occupe une superficie de 109,68 km², soit 86,16 km² en Outaouais et 23,52 km² dans la région administrative des Laurentides.

Le lac Gagnon est un lac très oligotrophe, très profond, aux eaux claires et peu minéralisées. On y trouve une communauté de poissons constituée d'au moins 13 espèces typiques du Bouclier laurentien. Cette communauté est dominée par le touladi, qui y est le prédateur de haut de chaîne alimentaire. C'est aussi l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs sportifs. La ouananiche a été introduite et s'y est implantée, ajoutant une pêcherie exceptionnelle au site. Ce lac est au cœur de l'offre de pêche de la Petite-Nation.

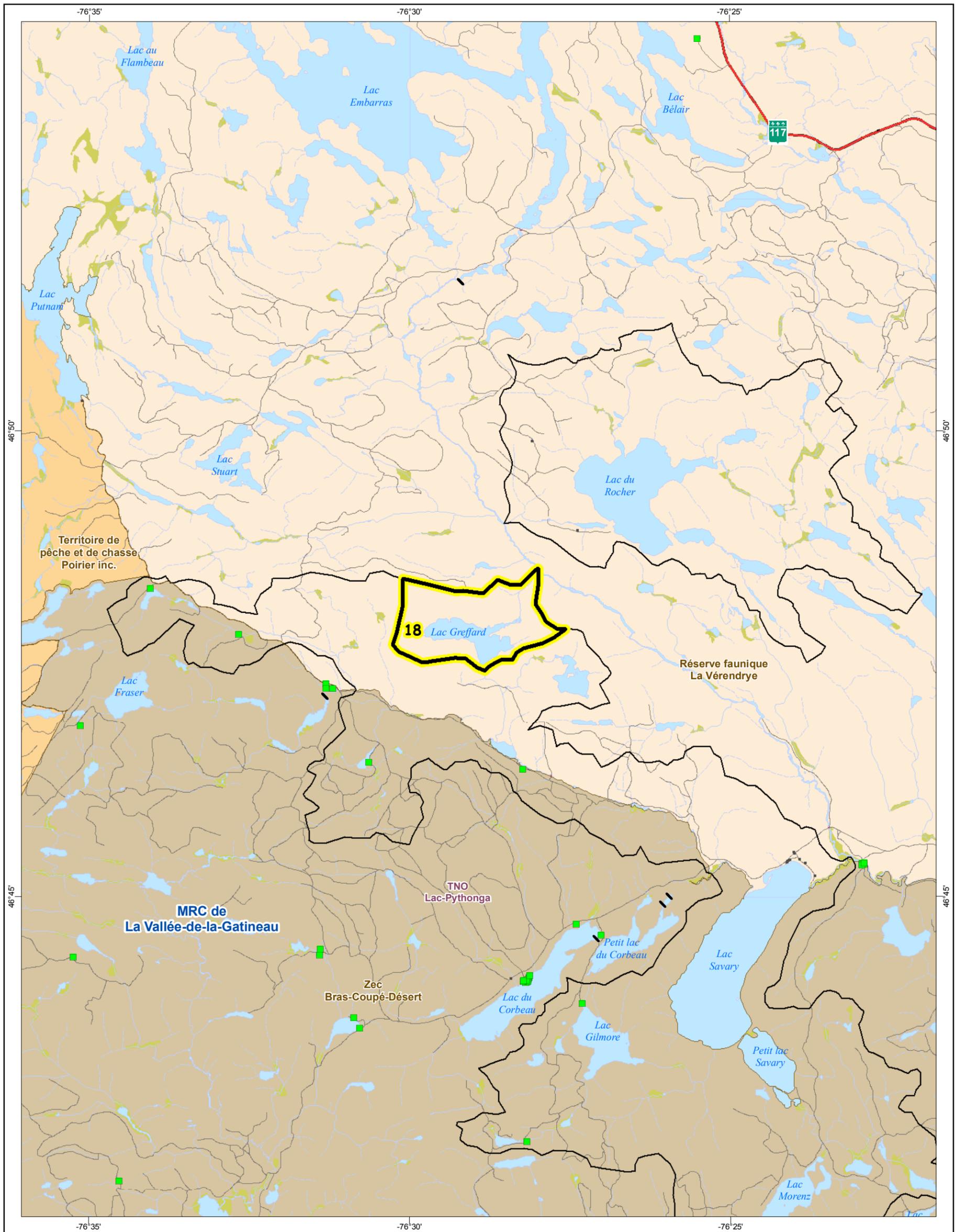
Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la durabilité de ces pêcheries et de la communauté de poissons. L'enrichissement des eaux (eutrophisation) dû à l'augmentation de la villégiature est une préoccupation particulière, de même que la protection des tributaires où se reproduit la ouananiche.

Modalité d'intervention particulière

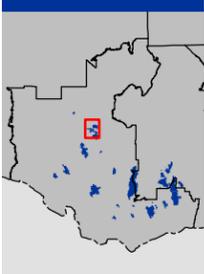
Aucune.

Site faunique d'intérêt du lac Greffard (18)

Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
- Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
- Pygargue
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière
- Sanctuaire de pêche
- Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice et locale
- Autre chemin
- Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Tenure

- Mixte
- Privée
- Publique

Organisations administratives

- Limite régionale
- Limite municipale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.18 Fiche 18 – Site faunique d'intérêt du lac Greffard

Catégorie :	Lac – Omble de fontaine – Rendement de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique La Vérendrye
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Greffard est situé dans le territoire non organisé de Lac-Pythonga. Ce site occupe une superficie de 4,17 km².

Ce site faunique d'intérêt se trouve à l'extrémité sud de la réserve faunique La Vérendrye, près de la limite sud-ouest du territoire. La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

La réserve faunique La Vérendrye est reconnue pour ses grands plans d'eau où les amateurs de pêche recherchent principalement le doré, le brochet et dans une moindre mesure le touladi. Cependant, l'extrémité sud du territoire est surtout dominée par de plus petits lacs renfermant principalement des salmonidés et surtout de l'omble de fontaine.

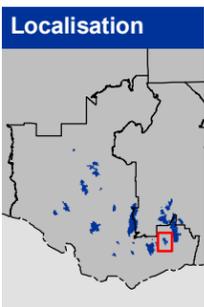
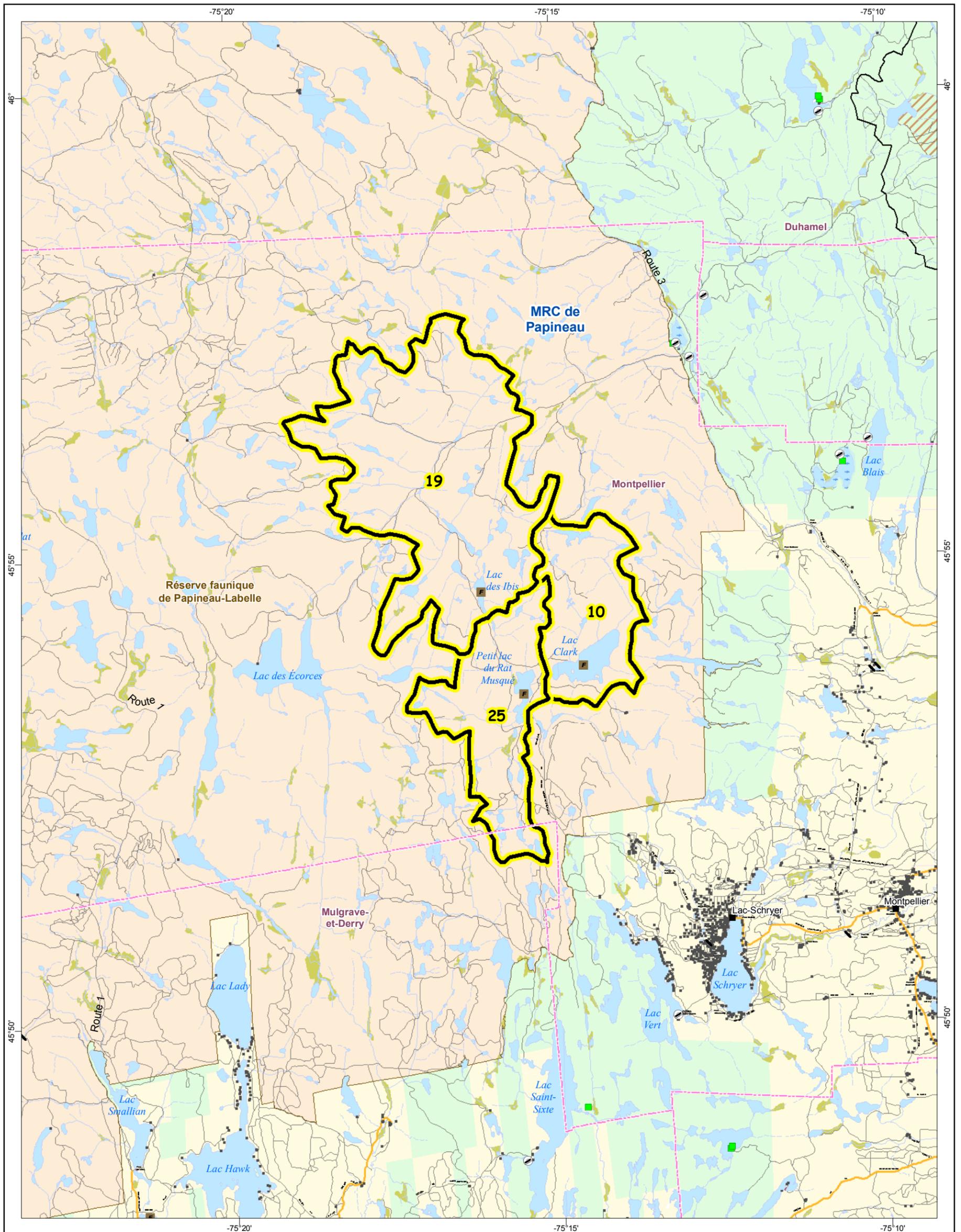
L'omble de fontaine est d'ailleurs la seule espèce d'intérêt sportif qu'on trouve dans le lac Greffard et il offre un rendement de pêche très élevé pour ce territoire avec une moyenne annuelle de 8,5 ombles/hectare, comparativement à un rendement moyen de 2,6 ombles/hectare pour l'ensemble des lacs de la réserve faunique où l'omble de fontaine est la principale espèce pêchée. La qualité de pêche est également très bonne, avec un succès annuel moyen de plus de 6 ombles/jour-pêcheur, soit le double du succès moyen des lacs à omble de fontaine de la réserve, malgré une pression de pêche presque deux fois supérieure.

Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la durabilité de cette pêcherie.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Sites fauniques d'intérêt des lacs Clark (10), des Ibis (19) et petit lac du Rat-Musqué (25) Région de l'Outaouais



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- ### Tenure
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- ### Organisations administratives
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPOQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.19 Fiche 19 – Site faunique d'intérêt du lac des Ibis (y compris le Petit lac du Rat Musqué et le lac Clark)

Catégorie :	Lac – Omble chevalier – Espèce rare en Outaouais
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique de Papineau-Labelle
Emplacement :	MRC de Papineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac des Ibis (qui comprend également les sites fauniques d'intérêt des bassins versants immédiats du Petit lac du Rat Musqué et du lac Clark) est situé dans la municipalité de Montpellier. Ce site faunique d'intérêt occupe une superficie totale de 32,55 km² répartie comme suit : lac Clark, 6,19 km², lac des Ibis, 18,93 km², et Petit lac du Rat Musqué, 7,43 km².

On trouve deux sous-espèces d'ombles chevalier au Québec. La sous-espèce *oquassa* est présente dans le sud du Québec principalement en Outaouais et le long d'une bande d'une centaine de kilomètres sur la rive nord du Saint-Laurent. Ces populations isolées en eau douce sont probablement un vestige des populations qui vivaient jadis dans la mer de Champlain et l'océan Atlantique. L'espèce n'est guère présente ailleurs qu'au Québec, puisqu'on la retrouve dans 4 plans d'eau du Nouveau-Brunswick et 12 du Maine. Ces populations ont donc une grande valeur sur les plans génétique et patrimonial⁷. L'omble chevalier habite les eaux profondes et froides des lacs. Cet habitat lui demeure propice dans la mesure où on y trouve de l'oxygène en quantité.

Les lacs Clark et des Ibis ainsi que le Petit lac du Rat Musqué abritent une des dernières populations d'ombles chevalier *oquassa* en Outaouais. Ces sites fauniques d'intérêt sont situés dans la réserve faunique de Papineau-Labelle, près de la limite sud-est de ce territoire.

Des pêches expérimentales effectuées en 1994 semblent indiquer que la population d'ombles chevalier *oquassa* est encore abondante dans le lac Clark, mais beaucoup plus faible dans le lac des Ibis et plutôt marginale dans le Petit lac du Rat Musqué, puisque seulement un spécimen y a été capturé.

L'omble chevalier *oquassa* est une espèce exigeante en ce qui concerne la qualité des milieux qu'elle fréquente. On la trouve généralement dans des lacs oligotrophes profonds, aux eaux froides, transparentes, bien oxygénées et thermiquement stratifiées en été⁸. En période estivale, l'espèce fréquente la zone hypolimnique supérieure (10-

7. G. Côté et L. Bernatchez (2008), *Origine sous-spécifique d'ombles chevalier (Salvelinus alpinus) provenant de deux lacs de la région de la Basse-Côte-Nord. Rapport final présenté par l'Université Laval à la Direction du développement de la faune*, [Québec, Université Laval], 16 p. et 4 annexes.

8. P. Dumont et M. Monette (1979), *Distribution, écologie et statut de l'omble chevalier d'eau douce (Salvelinus alpinus Linnaeus) dans l'Outaouais québécois*, Hull, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, District de l'Outaouais, 35 p.

15 mètres). Cependant, certaines caractéristiques des lacs où on la trouve actuellement sont susceptibles de l'influencer négativement. Ainsi, une superficie peu importante peut être indicatrice d'une population restreinte, et une profondeur maximale inférieure à 15 mètres peut indiquer un habitat peu favorable⁹.

Parmi les trois lacs de la réserve faunique renfermant cette espèce, seul le lac Clark, avec une profondeur maximale de 57 mètres et des eaux bien oxygénées en profondeur (plus de 20 mètres), présente les caractéristiques les plus favorables. La faible superficie du lac des Ibis et ses eaux peu oxygénées en profondeur ainsi que la très faible profondeur maximale du Petit lac du Rat Musqué (9 mètres) expliquent probablement la présence de populations plus marginales dans ces deux lacs.

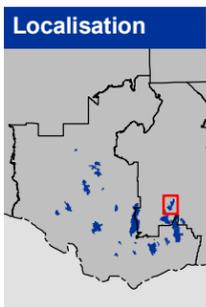
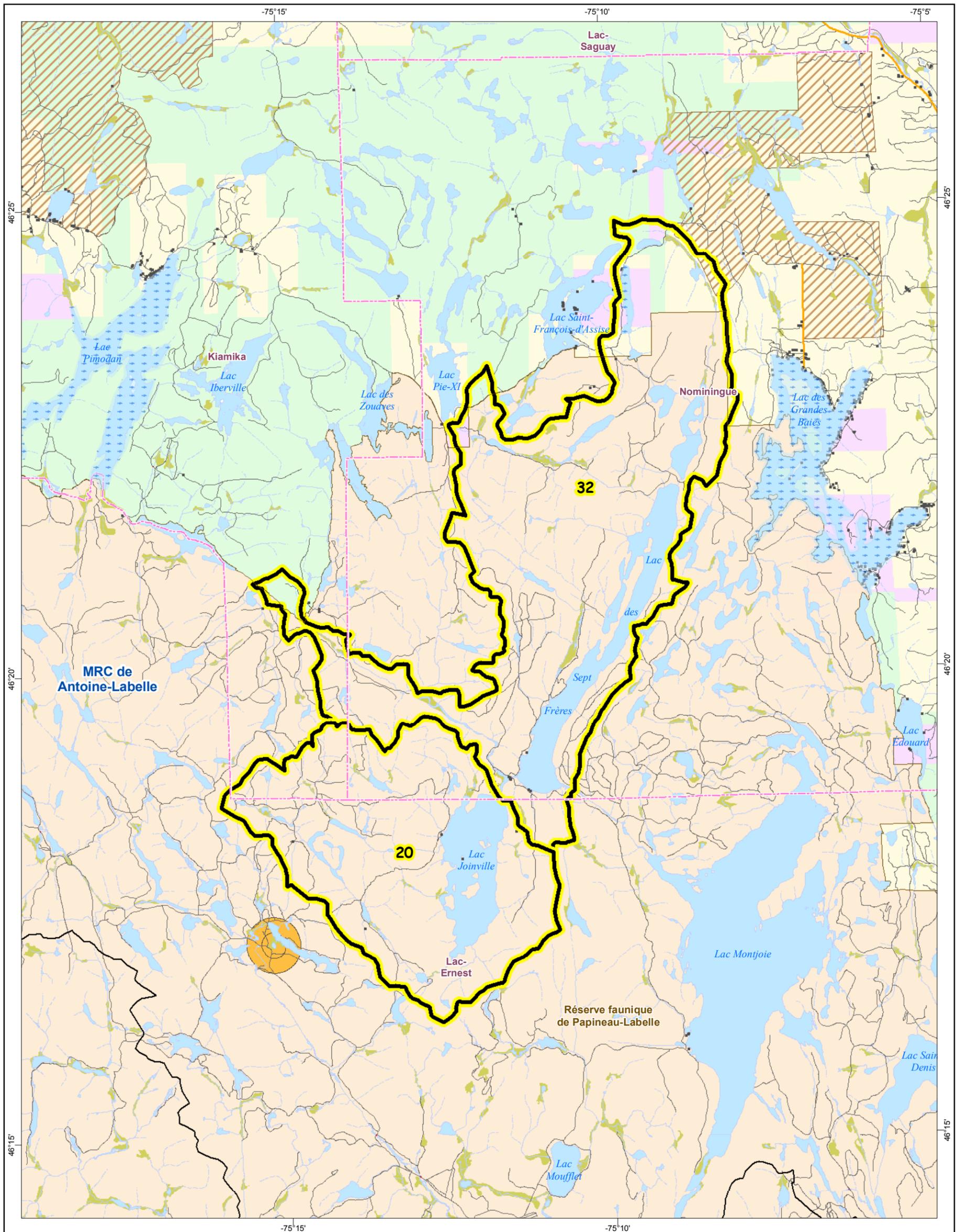
Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la pérennité de l'omble chevalier dans ces plans d'eau.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

9. *Ibid.*

Sites fauniques d'intérêt des lacs Joinville (20) et des Sept Frères (32) Région des Laurentides



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
- Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
- Pygargue
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière
- Sanctuaire de pêche
- Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice et locale
- Autre chemin
- Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage
- Tenure**
- Mixte
- Privée
- Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
- Limite municipale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009

(BDTQ)

Base géographique régionale MRNF 2009

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



Ressources naturelles
et Faune

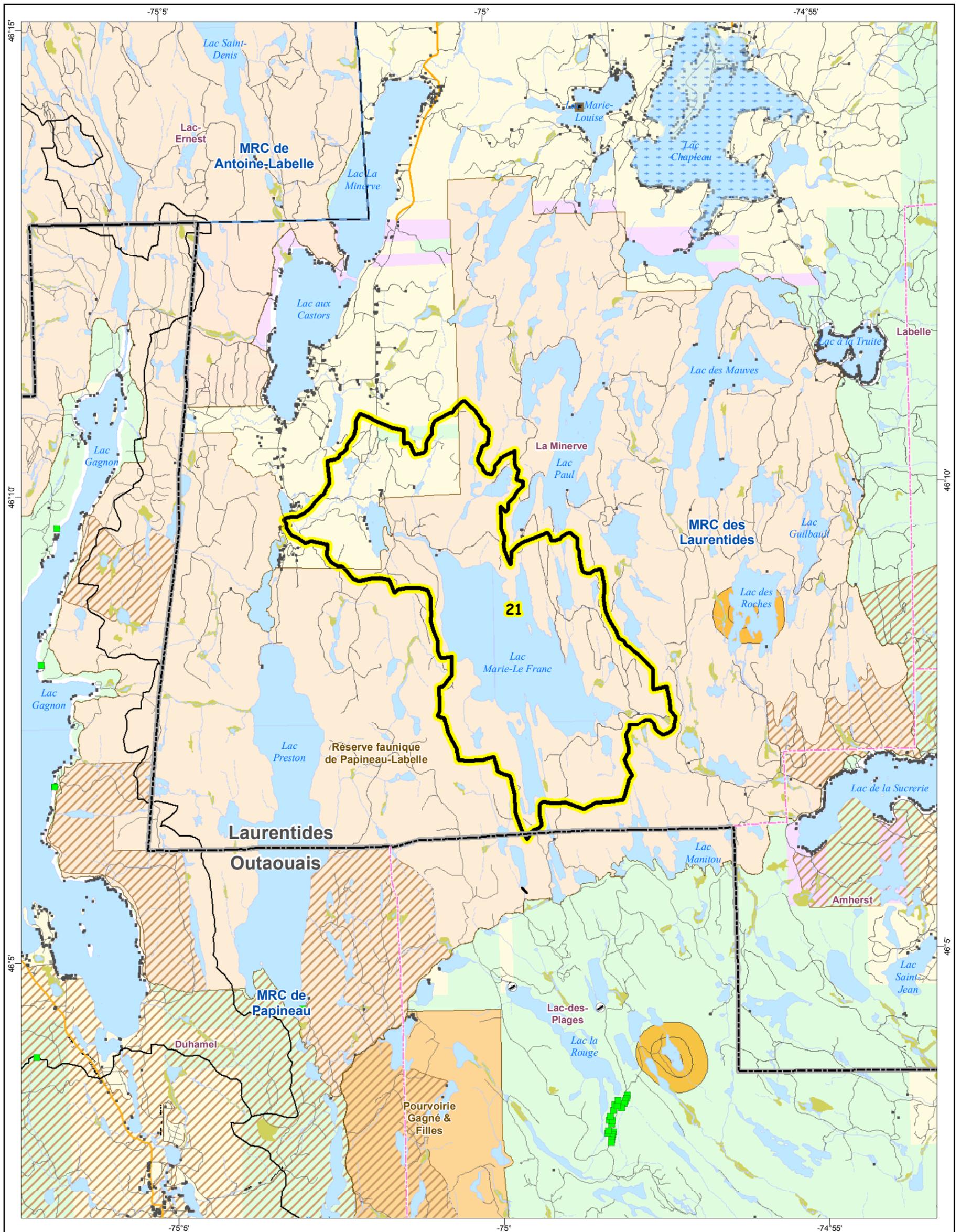
Québec

6.20 Fiche 20 – Site faunique d'intérêt du lac Joinville

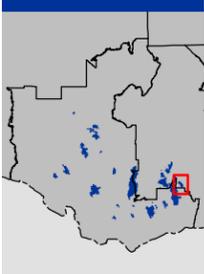
Voir la fiche 32, qui porte sur le site faunique d'intérêt du lac des Sept Frères.

Site faunique d'intérêt du lac Marie-Le Franc (21)

Régions de l'Outaouais et des Laurentides



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- ### Tenure
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- ### Organisations administratives
- Limite régionale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

6.21 Fiche 21 – Site faunique d'intérêt du lac Marie-Le Franc

Catégorie :	Lac – Touladi – Rendement de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique de Papineau-Labelle
Emplacement :	MRC de Papineau et des Laurentides (Outaouais et Laurentides)

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Marie-Le Franc est situé dans les municipalités de Lac-des-Plages et de La Minerve. Ce site occupe une superficie totale de 28,25 km², dont seulement 0,01 km² se trouve dans la MRC de Papineau.

Ce site faunique d'intérêt se situe dans le nord-est de la réserve faunique de Papineau-Labelle. La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

Au lac Marie-Le Franc, on enregistre un succès moyen de 1,19 touladi par jour-pêcheur et de 0,16 omble de fontaine par jour-pêcheur. Cela dit, les pêcheurs se concentrent surtout sur le touladi, et on y observe un rendement moyen de 0,99 touladi par hectare, ce qui est de beaucoup supérieur au rendement moyen de 0,63 touladi par hectare observé dans la réserve faunique.

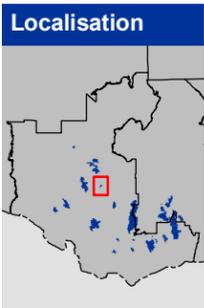
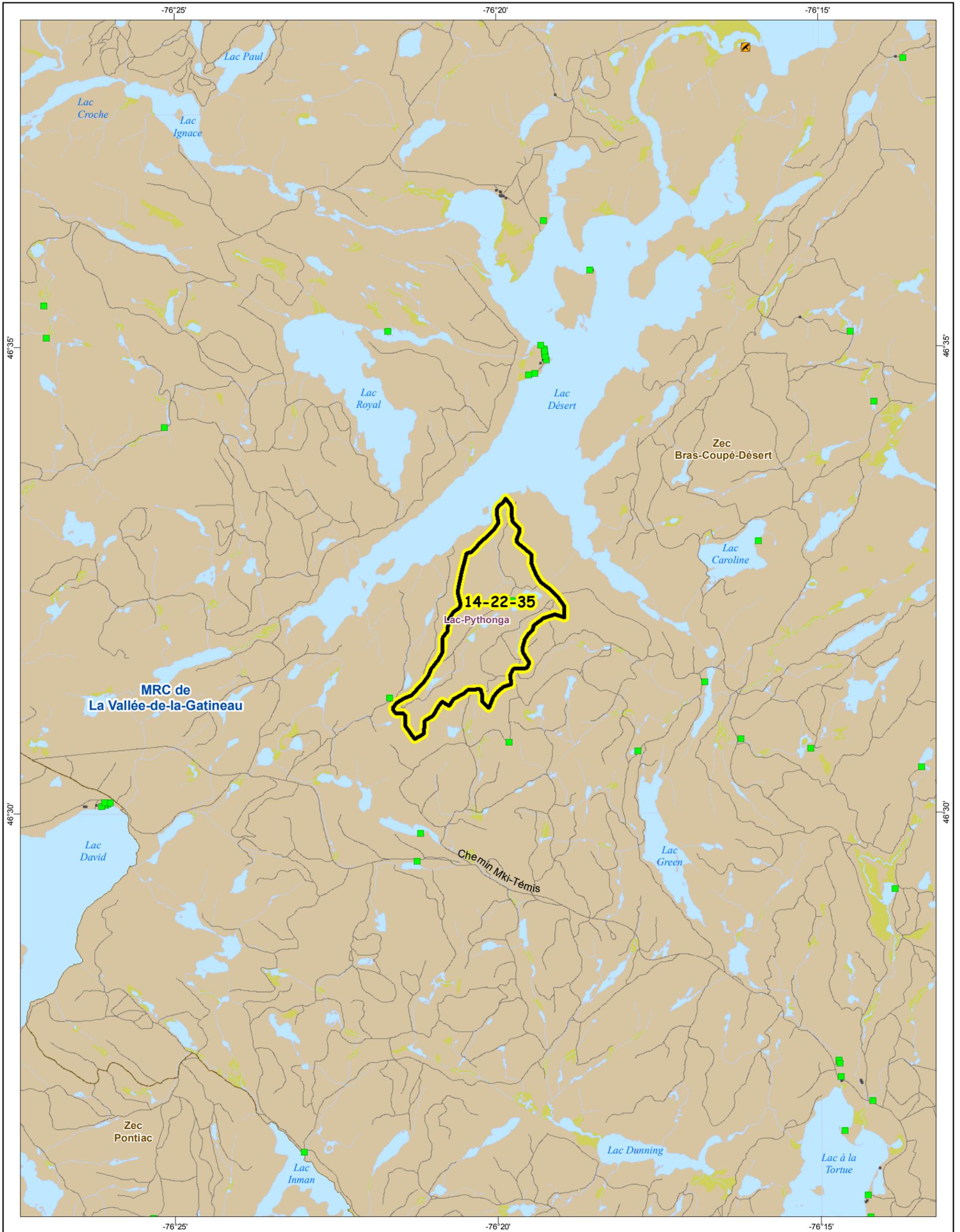
Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer et maintenir ces rendements de pêche qui contribuent à la qualité de l'expérience des utilisateurs.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Sites fauniques d'intérêt des lacs Fern (14), Mitzi (22) et Stan (35)

Région de l'Outaouais



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
- Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
- Pygargue
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière
- Sanctuaire de pêche
- Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice et locale
- Autre chemin
- Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Tenure

- Mixte
- Privée
- Publique

Organisations administratives

- Limite régionale
- Limite municipale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

Ressources naturelles et Faune

Québec



6.22 Fiche 22 – Site faunique d'intérêt du lac Mitzi (y compris les lacs Stan et Fern)

Catégorie :	Lac – Omble de fontaine – Population allopatrique
Type :	Surfacique
Statut :	Zec Bras-Coupé-Désert
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Mitzi (qui comprend également les sites fauniques d'intérêt des bassins versants immédiats des lacs Stan et Fern) est situé dans le territoire non organisé de Lac-Pythonga. Ce site occupe une superficie totale de 5,82 km².

Les sites fauniques d'intérêt des lacs Mitzi, Stan et Fern sont constitués d'une chaîne de petits lacs situés au centre de la zec. Les seuls lacs connus où l'on trouve des populations allopatriques d'ombles de fontaine dans le réseau des zecs de l'Outaouais sont situés dans la zec Bras-Coupé-Désert.

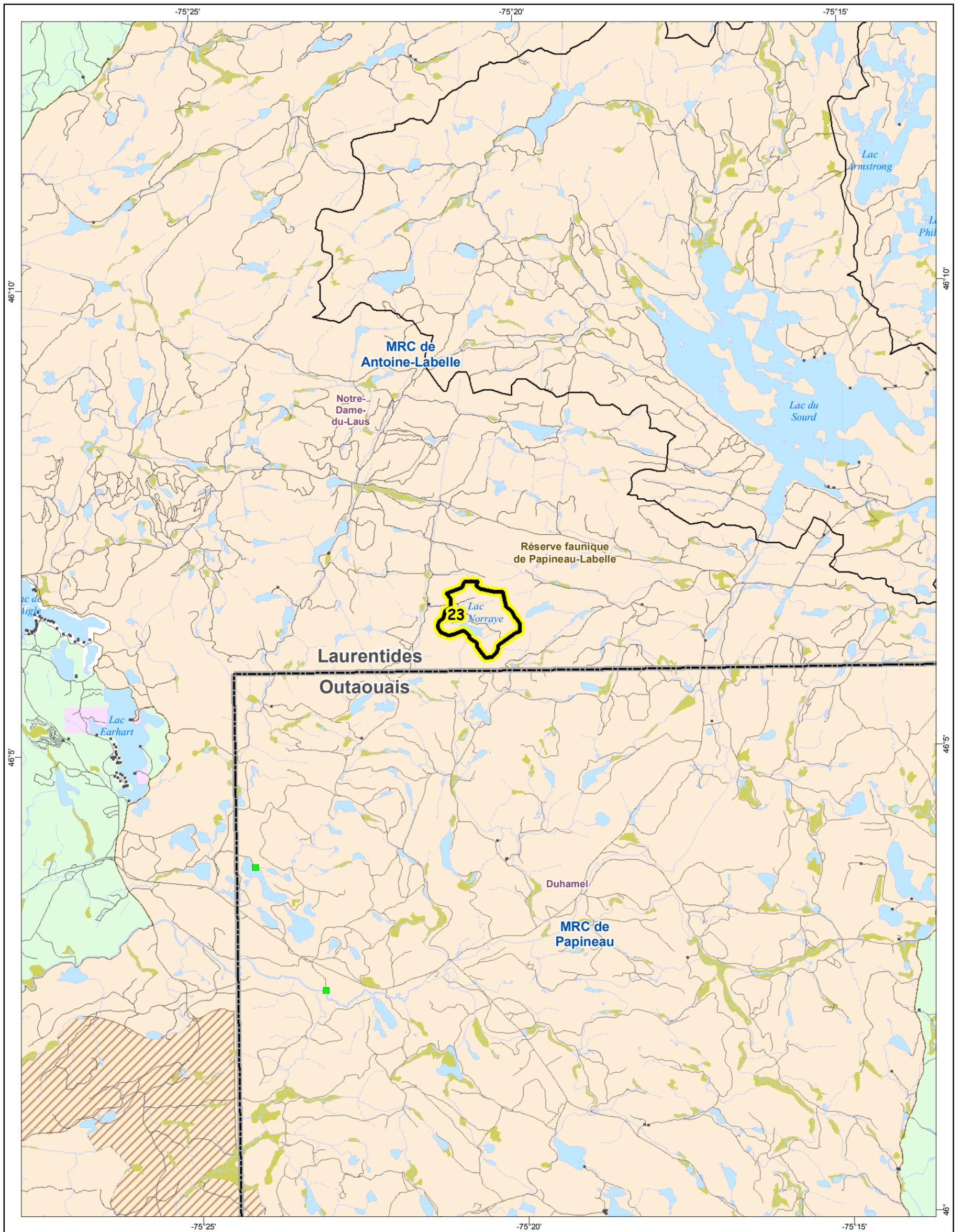
La superficie totale des trois lacs est de 14 hectares. La topographie environnante est très accidentée. L'omble de fontaine est la seule espèce d'intérêt sportif qu'on trouve dans ces lacs qui offrent un rendement de pêche exceptionnel avec une moyenne annuelle d'environ 27 ombles/hectare, ce qui est de loin supérieur aux autres lacs. La qualité de pêche est également supérieure à la moyenne avec un succès annuel moyen de près de 5 ombles/jour-pêcheur.

Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la durabilité de cette pêcherie remarquable.

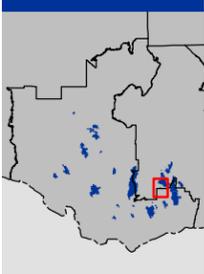
Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Site faunique d'intérêt du lac Norraye (23) Région des Laurentides



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
- Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
- Pygargue
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière
- Sanctuaire de pêche
- Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice et locale
- Autre chemin
- Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Tenure

- Mixte
- Privée
- Publique

Organisations administratives

- Limite régionale
- Limite municipale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009
(BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009
(BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.23 Fiche 23 – Site faunique d'intérêt du lac Norraye

Catégorie :	Lac – Omble de fontaine – Population allopatrique
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique de Papineau-Labelle
Emplacement :	MRC d'Antoine-Labelle (Laurentides)

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Norraye est situé dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. Ce site occupe une superficie totale de 1,41 km².

Ce site faunique d'intérêt se trouve dans la réserve faunique de Papineau-Labelle. La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

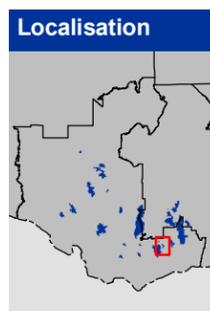
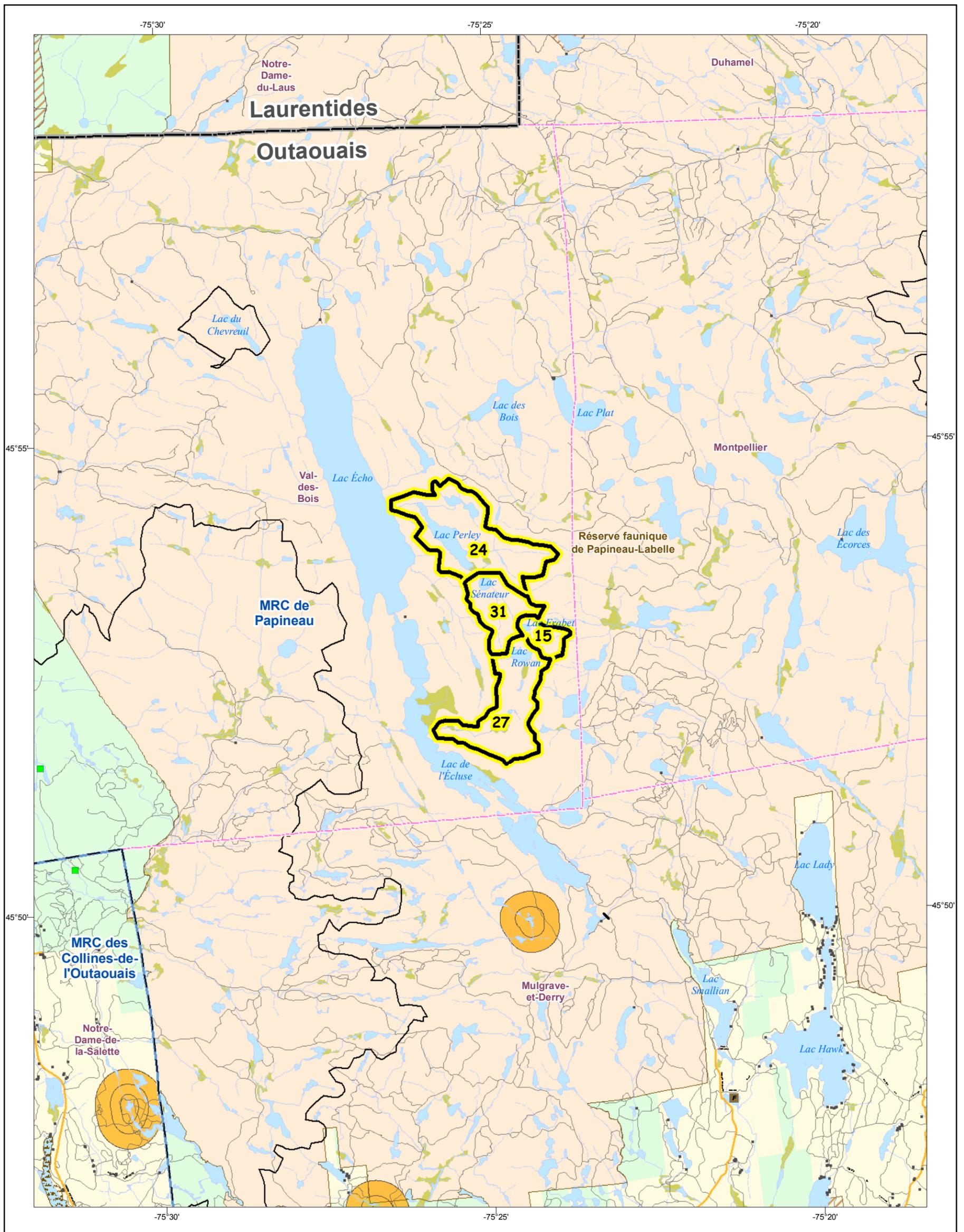
La caractéristique principale du lac Norraye est qu'il ne renferme qu'une seule espèce de poissons, l'omble de fontaine, ce qui est très rare en Outaouais.

Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la présence et la protection de ce type de plan d'eau très particulier.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Sites fauniques d'intérêt des lacs Frabet (15), Perley (24), Rowan (27) et Sénateur (31) Région de l'Outaouais



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique
Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPOQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.24 Fiche 24 – Site faunique d'intérêt du lac Perley (y compris les lacs Frabet, Rowan et Sénateur)

Catégorie :	Lac – Omble de fontaine – Rendement de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique de Papineau-Labelle
Emplacement :	MRC de Papineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Perley (qui comprend également les sites fauniques d'intérêt des bassins versants immédiats des lacs Frabet, Rowan et Sénateur) est situé dans la municipalité de Val-des-Bois. Ce site faunique d'intérêt occupe une superficie totale de 7,45 km² répartie comme suit : lac Perley, 3,25 km², lac Frabet, 0,51 km², lac Sénateur, 1,27 km², et lac Rowan, 2,42 km².

Ce site faunique d'intérêt se trouve dans la réserve faunique de Papineau-Labelle à l'est des lacs Écho et de l'Écluse et il est contigu à l'écosystème forestier exceptionnel du Lac-de-l'Écluse. La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

Les lacs Frabet, Sénateur et Rowan sont de faible superficie comme près de 80 % des lacs de la réserve faunique, qui ont moins de 10 hectares, mais ils offrent un rendement de pêche très élevé. Il est en moyenne de 55 ombles/hectare au lac Frabet, de 43 ombles/hectare au lac Rowan et de 47 ombles/hectare au lac Sénateur, comparativement à un rendement de pêche moyen d'environ 7 ombles/hectare pour l'ensemble des lacs de la réserve faunique où l'omble de fontaine est la principale espèce pêchée.

Ces plans d'eau offrent également une très bonne qualité de pêche avec un succès de pêche annuel moyen se situant entre 5,5 et 7,5 ombles/jour-pêcheur, comparativement à environ 3 ombles/jour-pêcheur pour la moyenne des lacs à omble de fontaine de la réserve. Ces caractéristiques font en sorte que ces lacs sont recherchés par les pêcheurs : on y observe en effet des pressions de pêche se situant entre 7 et 8 jours-pêcheurs/hectare, soit trois à quatre fois plus que la pression moyenne des lacs de même catégorie.

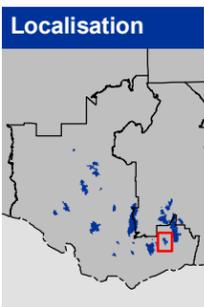
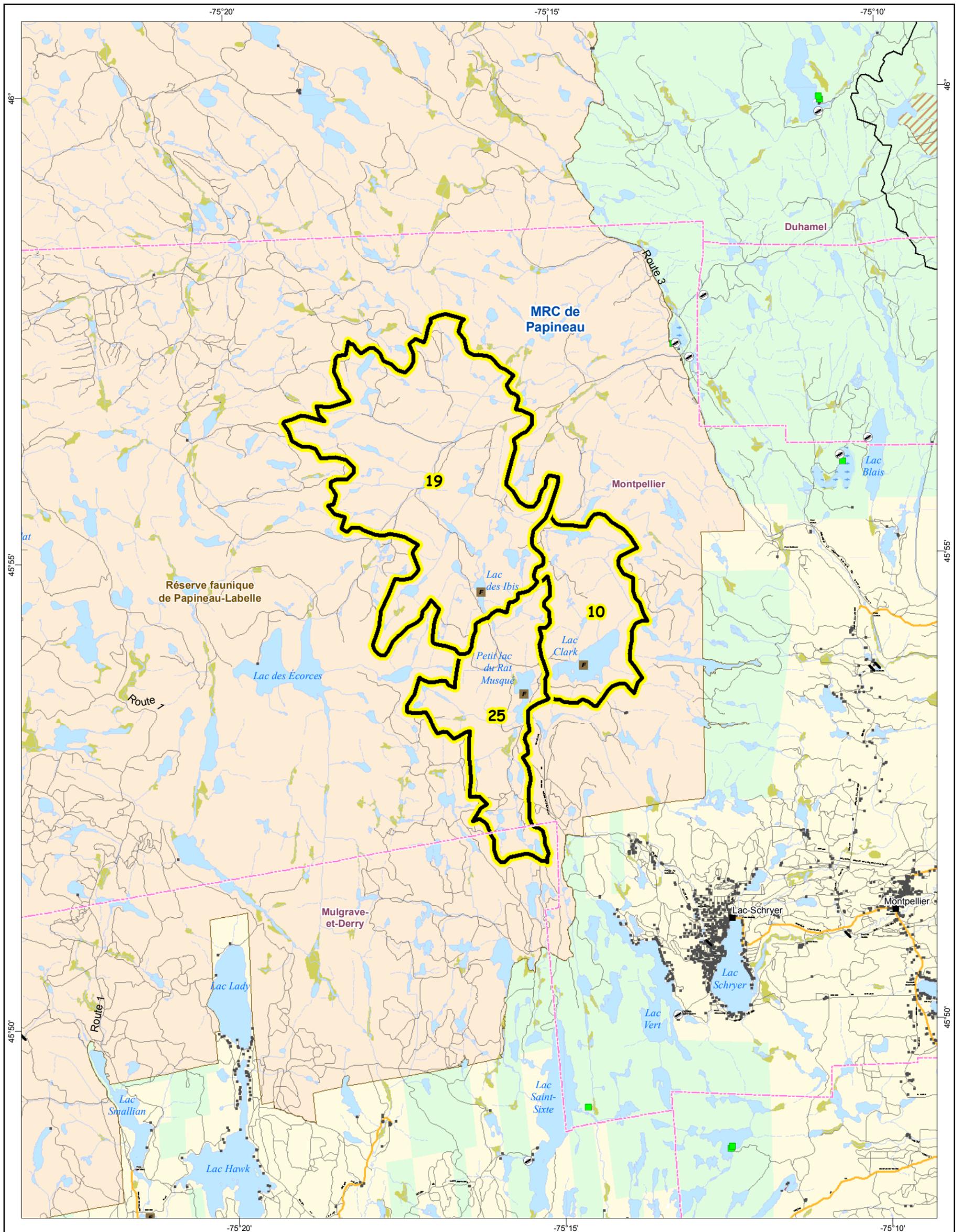
Pour le lac Perley, le rendement de la pêche à l'omble de fontaine est comparable à la moyenne, mais ce plan d'eau renferme également du touladi. La présence de petits lacs (moins de 100 hectares) où on trouve du touladi constitue une autre caractéristique de la réserve faunique de Papineau-Labelle, puisqu'on en compte une vingtaine sur le territoire.

Le site faunique d'intérêt du lac Perley regroupe donc trois des dix meilleurs lacs à omble de fontaine de ce territoire pour ce qui est du rendement de pêche ainsi qu'un petit lac renfermant du touladi. Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la durabilité de cette pêcherie et de la communauté de poissons.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Sites fauniques d'intérêt des lacs Clark (10), des Ibis (19) et petit lac du Rat-Musqué (25) Région de l'Outaouais



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)

Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

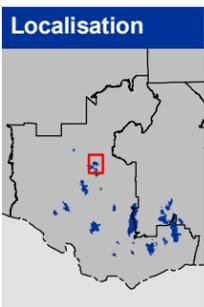
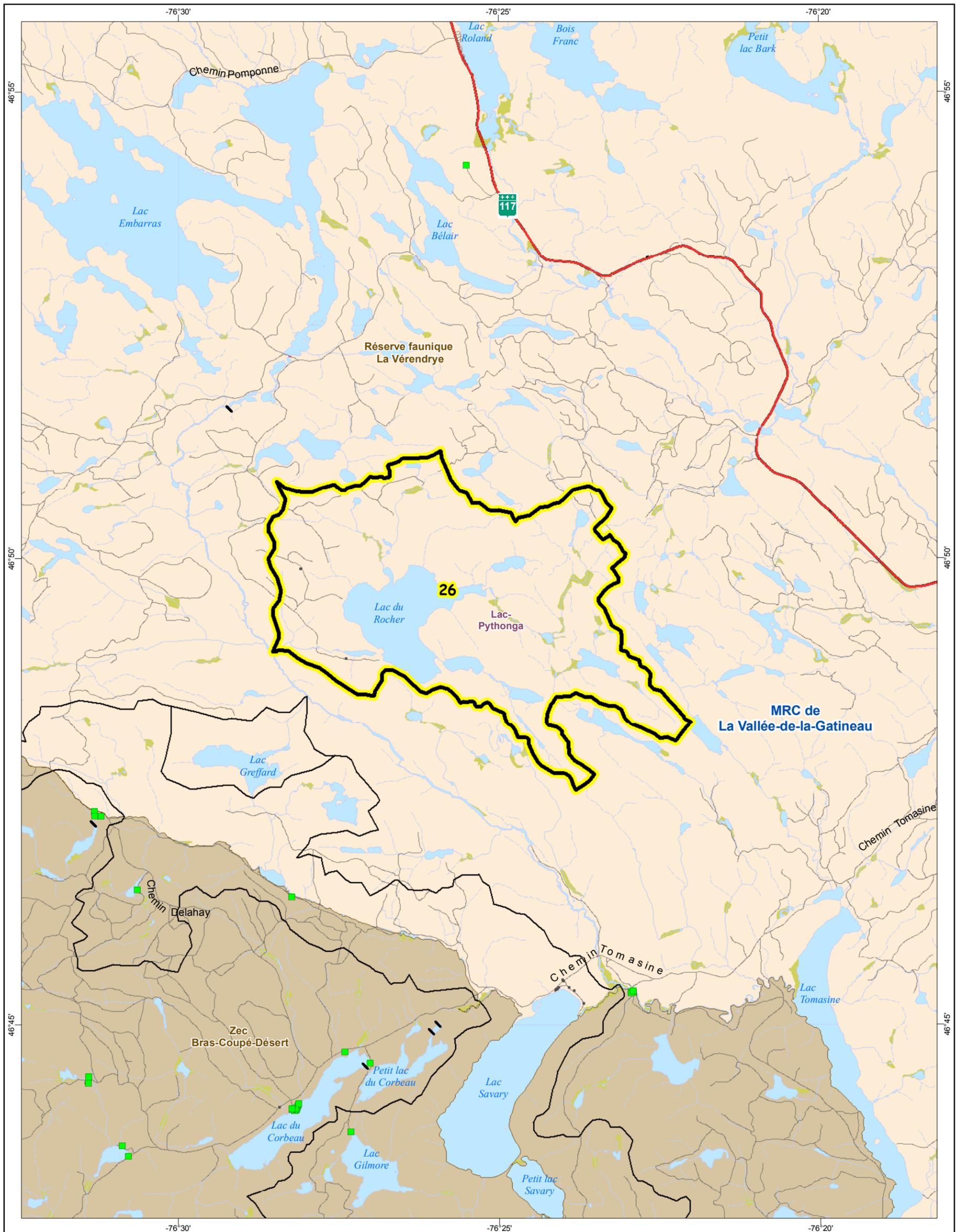


6.25 Fiche 25 – Site faunique d'intérêt du Petit lac du Rat Musqué

Voir la fiche 19, qui porte sur le site faunique d'intérêt du lac des Ibis.

Site faunique d'intérêt du lac du Rocher (26)

Région de l'Outaouais



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)

Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.26 Fiche 26 – Site faunique d'intérêt du lac du Rocher

Catégorie :	Lac – Touladi – Rendement de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique La Vérendrye
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac du Rocher se trouve dans le territoire non organisé de Lac-Pythonga. Ce site occupe une superficie de 29,12 km².

Ce site faunique d'intérêt est situé à l'extrémité sud de la réserve faunique La Vérendrye, près de la limite sud-ouest du territoire. La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

La réserve faunique La Vérendrye est reconnue pour ses grands plans d'eau où les amateurs de pêche recherchent principalement le doré, le brochet et dans une moindre mesure le touladi. Cependant, l'extrémité sud du territoire est surtout dominée par de plus petits lacs renfermant principalement des salmonidés et surtout de l'omble de fontaine.

L'omble de fontaine est d'ailleurs la principale espèce pêchée dans le lac du Rocher, mais on y trouve également une importante population de touladis, de sorte que cette espèce compose près de 40 % de la récolte annuelle moyenne et l'omble de fontaine, 60 %. Ce plan d'eau est d'ailleurs le seul de la réserve faunique où on trouve des populations importantes de ces deux espèces. Avec une profondeur maximale d'environ 55 mètres, une transparence de près de 7 mètres et des eaux bien oxygénées en profondeur, ce lac offre des conditions oligotrophes propices à la présence du touladi.

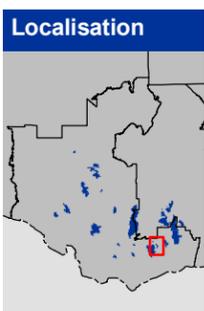
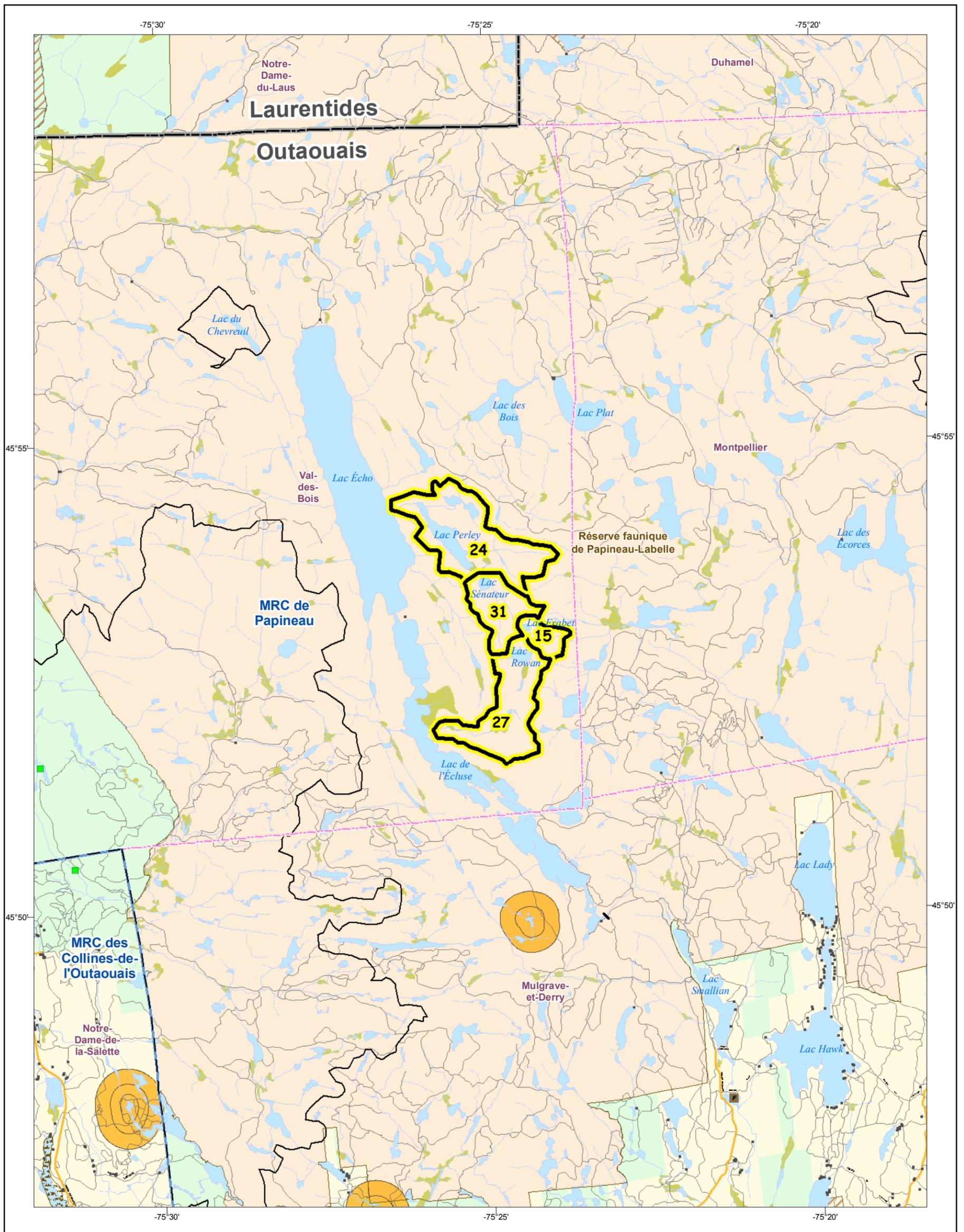
Du point de vue halieutique, le lac du Rocher offre une très bonne qualité de pêche avec un succès annuel moyen pour l'ensemble des deux espèces de plus de 3,6 poissons par jour-pêcheur et de 1,4 poisson par jour-pêcheur pour le touladi seulement. À titre de comparaison, les résultats de pêche des lacs de la réserve faunique de Papineau-Labelle qui présentent des conditions semblables et la même association d'espèces sont de 1,5 poisson par jour-pêcheur pour le succès total et de 0,9 poisson par jour-pêcheur pour le touladi seulement.

Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la durabilité de cette pêcherie et de la communauté de poissons.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Sites fauniques d'intérêt des lacs Frabet (15), Perley (24), Rowan (27) et Sénateur (31) Région de l'Outaouais



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique
Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPOQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

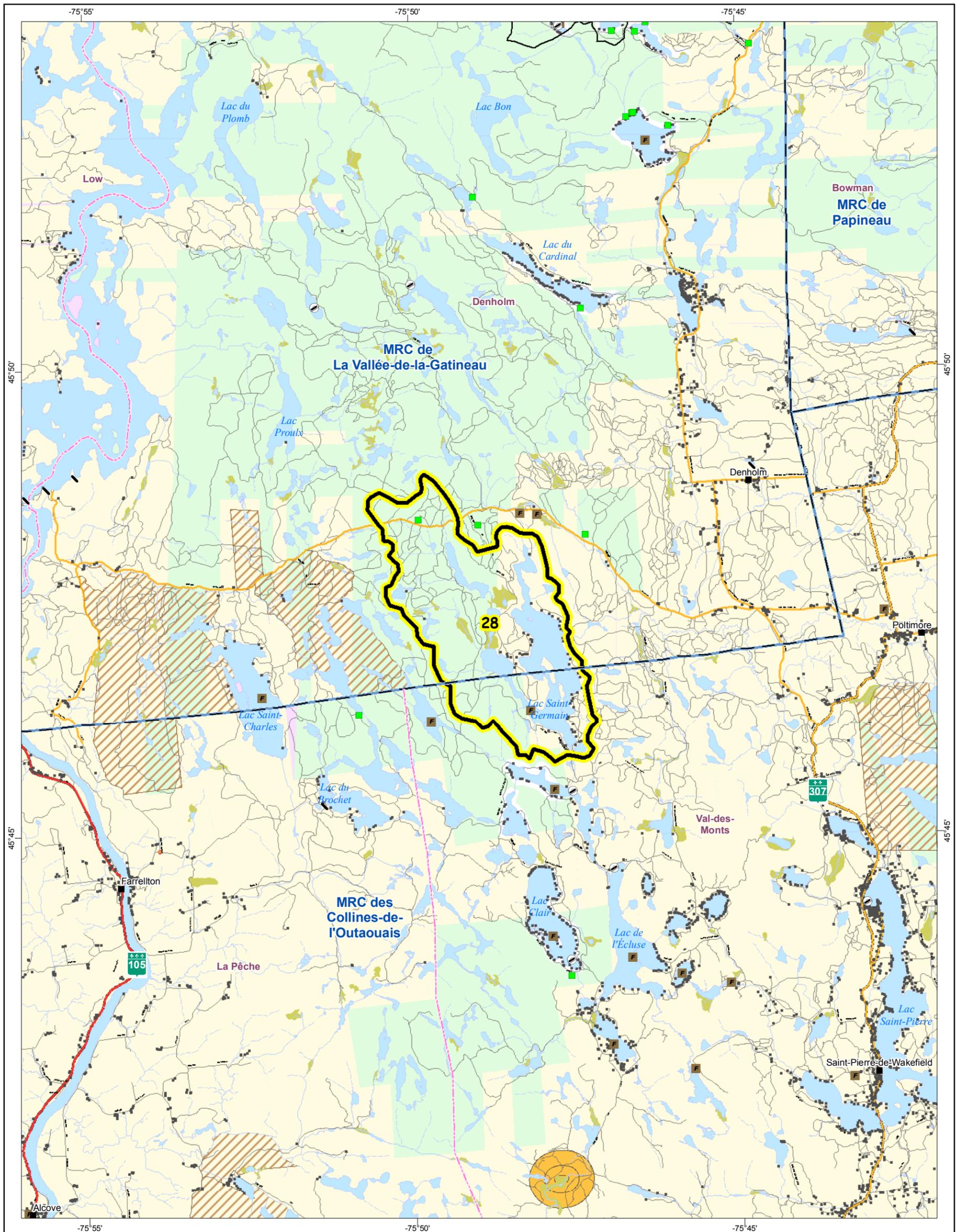


6.27 Fiche 27 – Site faunique d'intérêt du lac Rowan

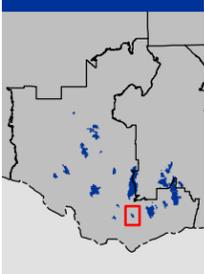
Voir la fiche 24, qui porte sur le site faunique d'intérêt du lac Perley.

Site faunique d'intérêt du lac Saint-Germain (28)

Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Tenure

- Mixte
- Privée
- Publique

Organisations administratives

- Limite régionale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

Ressources naturelles et Faune

Québec



6.28 Fiche 28 – Site faunique d'intérêt du lac Saint-Germain

Catégorie :	Lac – Omble chevalier – Espèce rare en Outaouais
Type :	Surfacique
Statut :	Territoire libre
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Saint-Germain est situé dans les municipalités de Denholm et de Val-des-Monts. Ce site occupe une superficie de 13,45 km².

On trouve deux sous-espèces d'ombles chevalier au Québec. La sous-espèce *oquassa* est présente dans le sud du Québec principalement en Outaouais et le long d'une bande d'une centaine de kilomètres sur la rive nord du Saint-Laurent. Ces populations isolées en eau douce sont probablement un vestige des populations qui vivaient jadis dans la mer de Champlain et l'océan Atlantique. L'espèce n'est guère présente ailleurs qu'au Québec, puisqu'on la retrouve dans 4 plans d'eau du Nouveau-Brunswick et 12 du Maine. Ces populations ont donc une grande valeur sur les plans génétique et patrimonial¹⁰. L'omble chevalier habite les eaux profondes et froides des lacs. Cet habitat lui demeure propice dans la mesure où on y trouve de l'oxygène en quantité.

En 1979, Dumont et Monette¹¹ recensaient 17 populations d'ombles chevalier *oquassa* en Outaouais. Ce nombre est maintenant réduit à tout au plus 7, et le statut de certaines de ces populations devra être réévalué. La perte des populations est probablement due aux destructions d'habitats liées aux activités humaines. Lesensemencements ont possiblement aussi contribué à exacerber la problématique.

Le lac Saint-Germain abrite une solide population d'ombles chevalier, une des dernières en Outaouais. L'habitat de vie y est grand et de bonne qualité. La communauté ichtyologique est simple; la compétition est faible. Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la pérennité de cette espèce.

Modalité d'intervention particulière

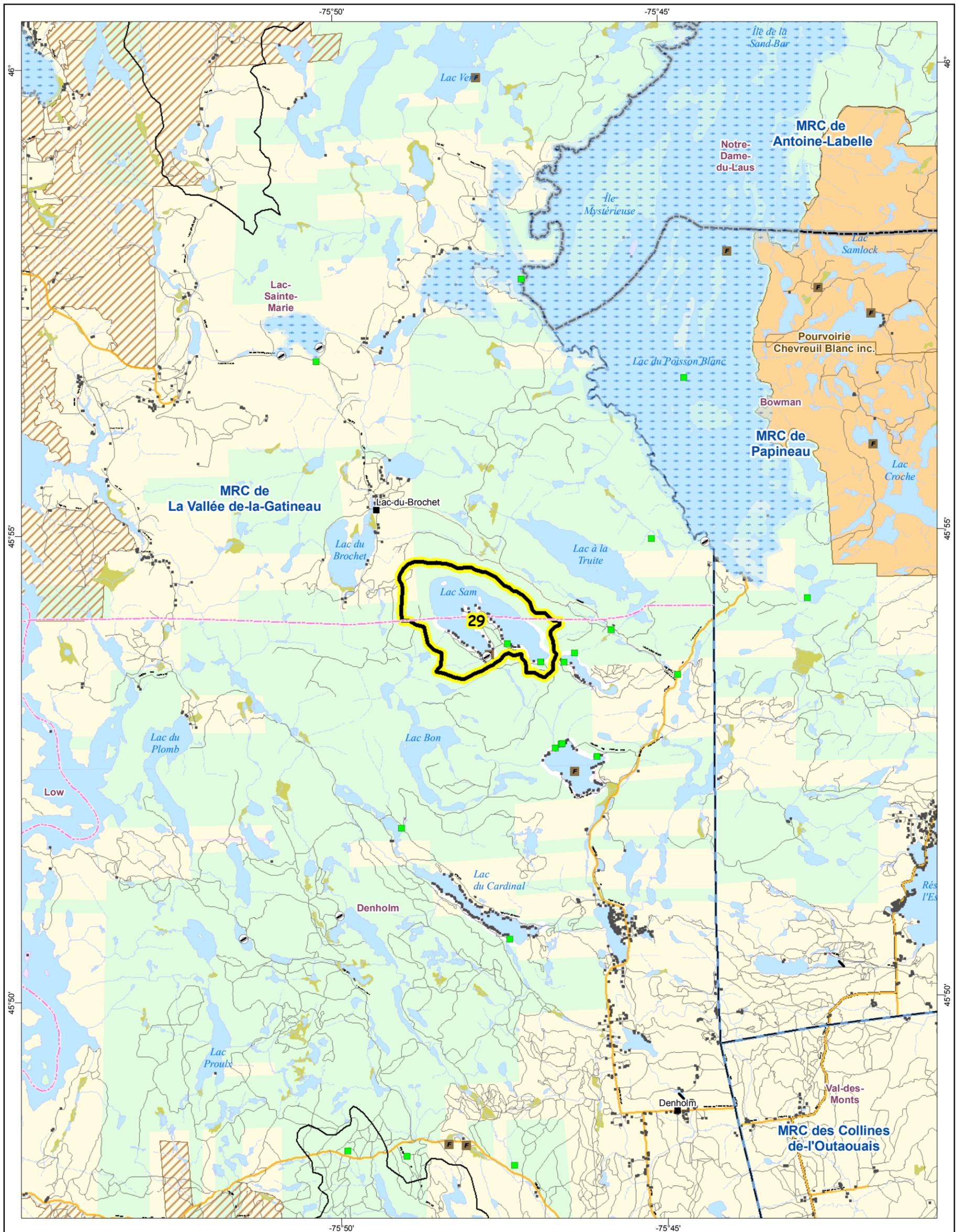
Aucune.

10. G. Côté et L. Bernatchez (2008), *Origine sous-spécifique d'ombles chevalier (Salvelinus alpinus) provenant de deux lacs de la région de la Basse-Côte-Nord. Rapport final présenté par l'Université Laval à la Direction du développement de la faune*, [Québec, Université Laval], 16 p. et 4 annexes.

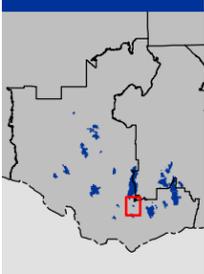
11. P. Dumont et M. Monette (1979), *Distribution, écologie et statut de l'omble chevalier d'eau douce (Salvelinus alpinus Linnaeus) dans l'Outaouais québécois*, Hull, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, District de l'Outaouais, 35 p.

Site faunique d'intérêt du lac Sam (29)

Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- ### Tenure
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- ### Organisations administratives
- Limite régionale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
 Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.29 Fiche 29 – Site faunique d'intérêt du lac Sam

Catégorie :	Lac – Omble chevalier – Espèce rare en Outaouais
Type :	Surfacique
Statut :	Territoire libre
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Sam est situé dans les municipalités de Denholm et de Lac-Sainte-Marie. Ce site occupe une superficie de 4,83 km².

On trouve deux sous-espèces d'ombles chevalier au Québec. La sous-espèce *oquassa* est présente dans le sud du Québec principalement en Outaouais et le long d'une bande d'une centaine de kilomètres sur la rive nord du Saint-Laurent. Ces populations isolées en eau douce sont probablement un vestige des populations qui vivaient jadis dans la mer de Champlain et l'océan Atlantique. L'espèce n'est guère présente ailleurs qu'au Québec, puisqu'on la retrouve dans 4 plans d'eau du Nouveau-Brunswick et 12 du Maine. Ces populations ont donc une grande valeur sur les plans génétique et patrimonial¹². L'omble chevalier habite les eaux profondes et froides des lacs. Cet habitat lui demeure propice dans la mesure où on y trouve de l'oxygène en quantité.

En 1979, Dumont et Monette¹³ recensaient 17 populations d'ombles chevalier *oquassa* en Outaouais. Ce nombre est maintenant réduit à tout au plus 7, et le statut de certaines de ces populations devra être réévalué. La perte des populations est probablement due aux destructions d'habitats liées aux activités humaines. Lesensemencements ont possiblement aussi contribué à exacerber la problématique.

Le lac Sam abrite une des dernières populations de cette espèce en Outaouais, et elle y semble particulièrement abondante. Très profond, le volume d'habitat de vie est important et de bonne qualité malgré une concentration élevée de phosphore total. La communauté ichthyologique est diversifiée, mais aucune espèce ne compétitionne sérieusement l'omble chevalier dans sa niche écologique. Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la pérennité de cette espèce.

Modalité d'intervention particulière

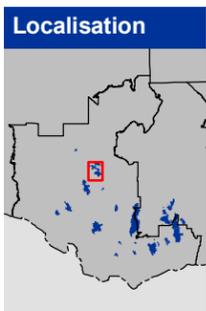
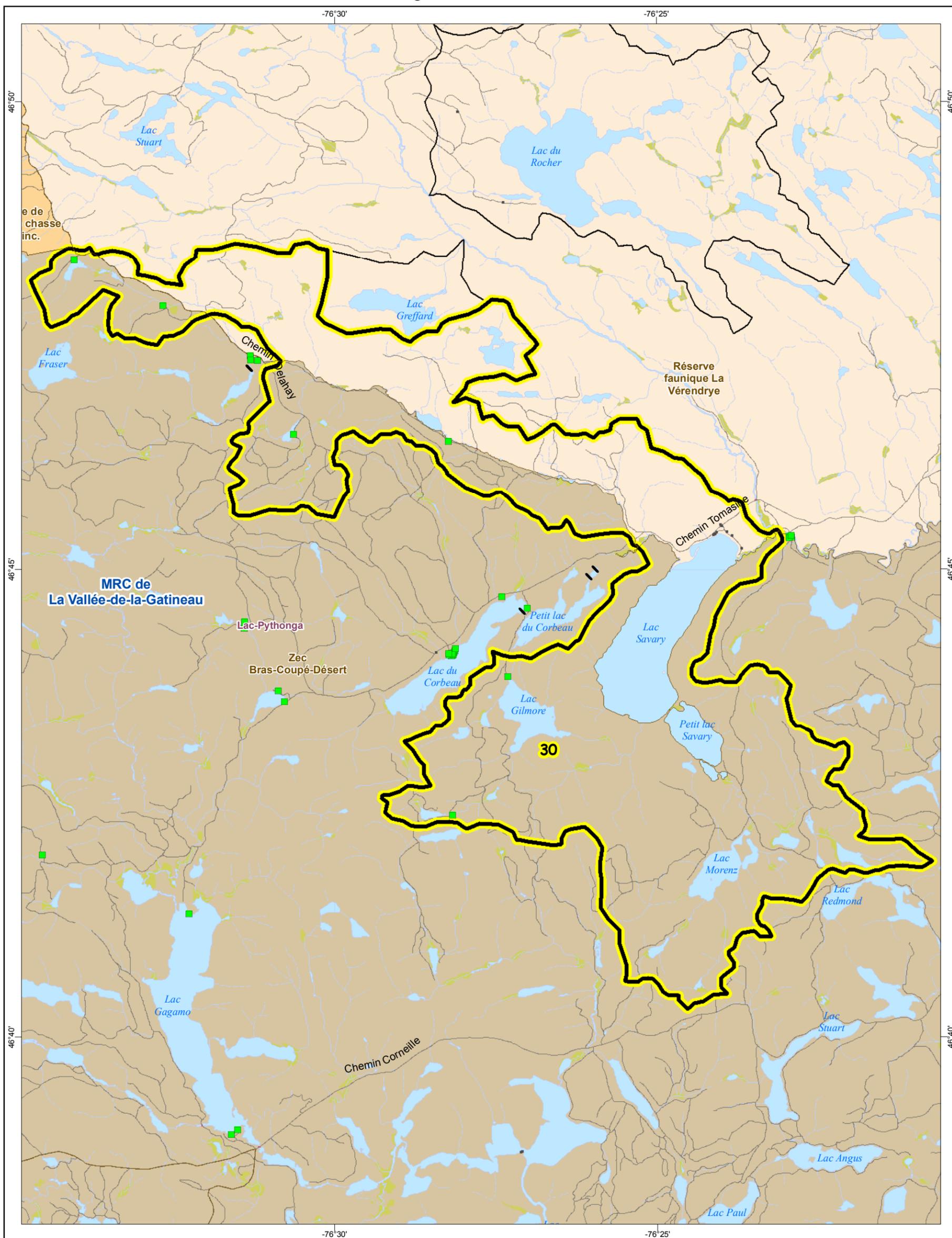
Aucune.

12. G. Côté et L. Bernatchez (2008), *Origine sous-spécifique d'ombles chevalier (Salvelinus alpinus) provenant de deux lacs de la région de la Basse-Côte-Nord. Rapport final présenté par l'Université Laval à la Direction du développement de la faune*, [Québec, Université Laval], 16 p. et 4 annexes.

13. P. Dumont et M. Monette (1979), *Distribution, écologie et statut de l'omble chevalier d'eau douce (Salvelinus alpinus Linnaeus) dans l'Outaouais québécois*, Hull, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, District de l'Outaouais, 35 p.

Site faunique d'intérêt du lac Savary (30)

Région de l'Outaouais



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources
 Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
 Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Direction des affaires régionales de l'Outaouais
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
 © Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.30 Fiche 30 – Site faunique d'intérêt du lac Savary

Catégorie :	Lac – Touladi – Diversité d'espèces ichtyologiques remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique La Vérendrye
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Savary est situé dans le territoire non organisé de Lac-Pythonga. Ce site occupe une superficie de 74,27 km².

Ce site faunique d'intérêt se trouve à l'extrémité sud de la réserve faunique La Vérendrye, en bordure de la limite du territoire. La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

La réserve faunique La Vérendrye est reconnue pour ses grands plans d'eau où les amateurs de pêche recherchent principalement le doré, le brochet et dans une moindre mesure le touladi. Cependant, l'extrémité sud du territoire est surtout dominée par de plus petits lacs renfermant principalement des salmonidés, particulièrement de l'omble de fontaine, mais également du touladi.

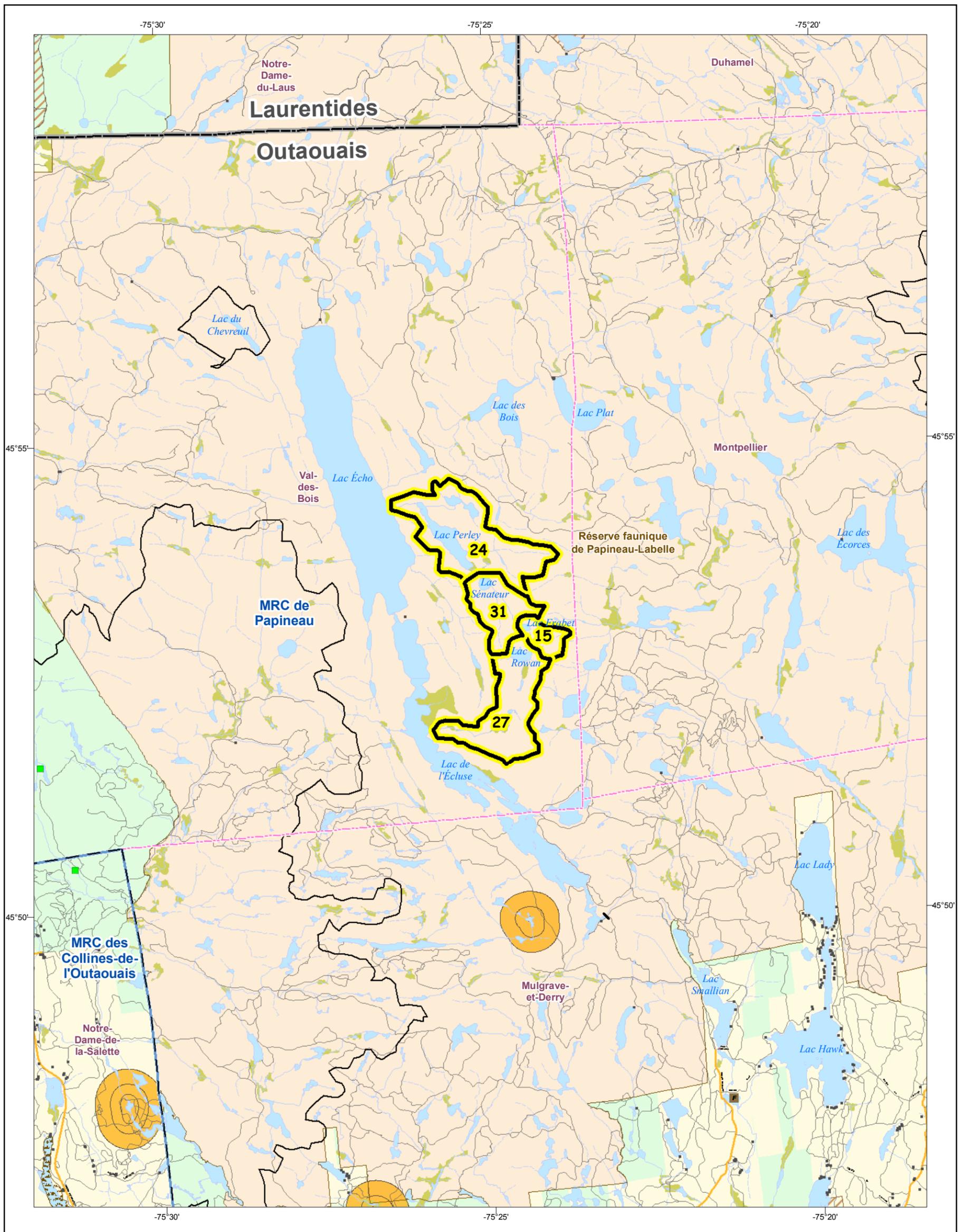
Avec une profondeur maximale d'environ 70 mètres et des eaux froides et bien oxygénées en profondeur, le lac Savary offre un très bon habitat pour le touladi. Cette espèce représente d'ailleurs près de 55 % de la récolte totale des pêcheurs sportifs, mais on y capture également du doré jaune, du grand brochet et de l'achigan à petite bouche. Cette offre de pêche très diversifiée et la présence d'un camping géré par la Sépaq contribuent à la popularité du plan d'eau auprès des pêcheurs sportifs. On y enregistre une fréquentation annuelle moyenne d'environ 500 jours-pêcheurs, soit une pression de pêche de plus de 1,1 jour-pêcheur/hectare. Par comparaison, la pression de pêche moyenne des lacs à touladi de la réserve faunique de Papineau-Labelle est d'environ 0,7 jour-pêcheur/hectare. C'est pourquoi une mesure réglementaire spéciale réduit la limite de prise quotidienne à 1 touladi au lieu de 2 afin de diminuer les risques de surexploitation de cette espèce.

Le maintien d'un habitat de qualité est donc essentiel pour assurer la diversité de cette communauté de poissons et la durabilité de cette pêcherie.

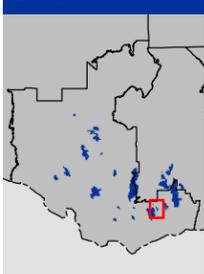
Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Sites fauniques d'intérêt des lacs Frabet (15), Perley (24), Rowan (27) et Sénateur (31) Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
- Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
- Pygargue
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière
- Sanctuaire de pêche
- Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice et locale
- Autre chemin
- Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage
- Tenure**
- Mixte
- Privée
- Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
- Limite municipale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPOQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

Ressources naturelles et Faune

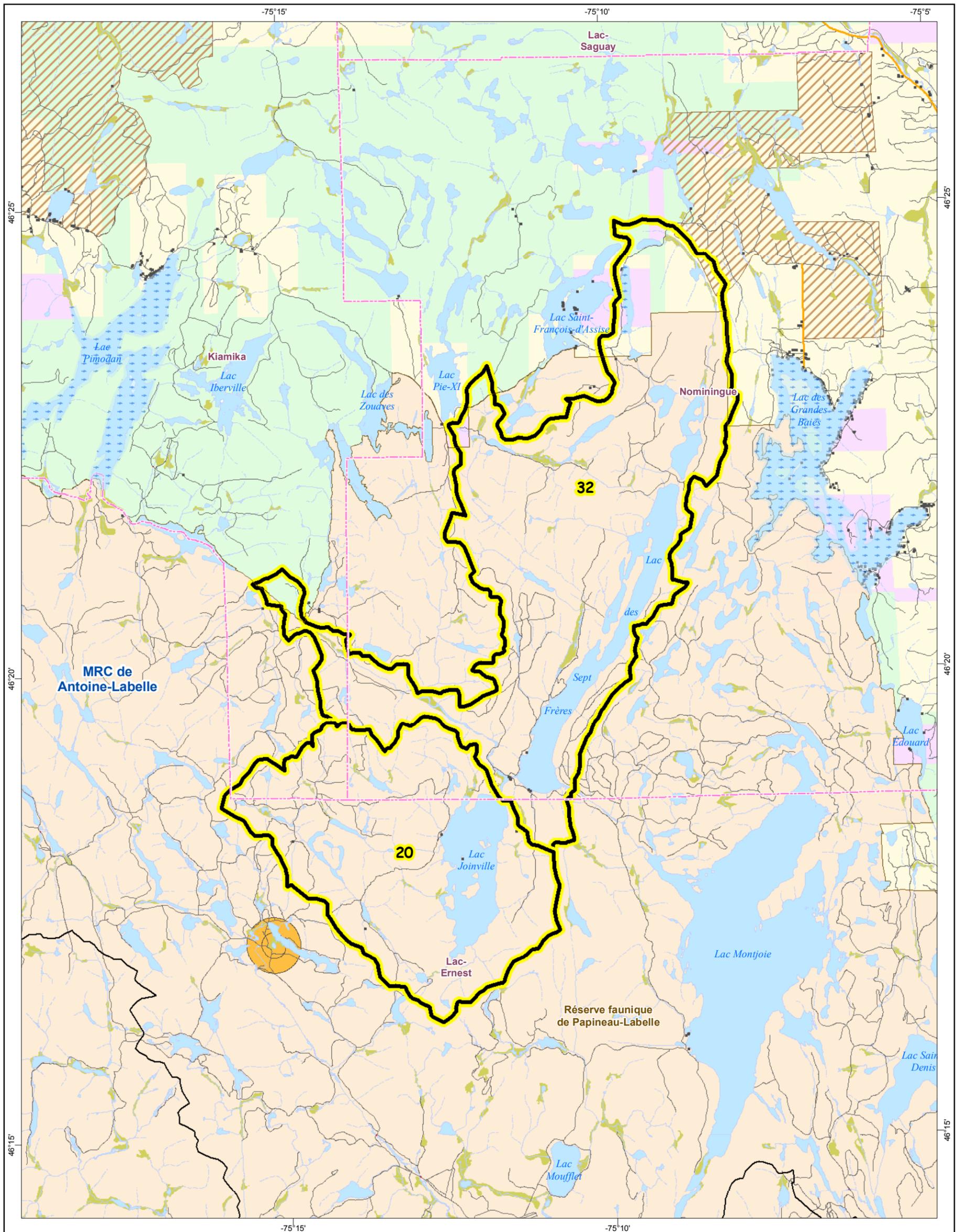
Québec



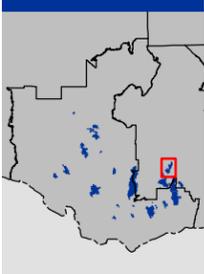
6.31 Fiche 31 – Site faunique d'intérêt du lac Sénateur

Voir la fiche 24, qui porte sur le site faunique d'intérêt du lac Perley.

Sites fauniques d'intérêt des lacs Joinville (20) et des Sept Frères (32) Région des Laurentides



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Tenure

- Mixte
- Privée
- Publique

Organisations administratives

- Limite régionale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.32 Fiche 32 – Site faunique d'intérêt du lac des Sept Frères (y compris le lac Joinville)

Catégorie :	Lac – Touladi – Rendement de pêche remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique de Papineau-Labelle
Emplacement :	MRC d'Antoine-Labelle (Laurentides)

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac des Sept Frères (qui comprend également le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Joinville) est situé dans les municipalités de Nominique et de Kiamika et dans le territoire non organisé de Lac-Ernest. Ce site faunique d'intérêt occupe une superficie totale de 63,82 km² répartie comme suit : lac des Sept Frères, 40,53 km², et lac Joinville, 23,29 km².

Ces sites fauniques d'intérêt se trouvent dans le nord de la réserve faunique de Papineau-Labelle. La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

Dans le nord de la réserve faunique de Papineau-Labelle, on trouve plusieurs lacs de grande superficie renfermant des populations de touladis et d'ombles de fontaine. Les amateurs de pêche peuvent s'adonner à leur sport souvent grâce à un forfait de séjour.

On enregistre au lac des Sept Frères un succès moyen de 1 touladi par jour-pêcheur et de 0,66 omble de fontaine par jour-pêcheur. Cela dit, les pêcheurs recherchent davantage le touladi, qui donne un rendement de 1,16 par hectare.

Au lac Joinville, fréquenté surtout pour la pêche avec séjour, le succès moyen observé est de 1,16 touladi par jour-pêcheur et de 0,77 pour l'omble de fontaine. Le rendement moyen est de 1,04 touladi par hectare.

Ces rendements respectifs de 1,16 touladi par hectare au lac des Sept Frères et de 1,04 touladi par hectare au lac Joinville sont nettement supérieurs au rendement moyen de 0,63 touladi par hectare dans la réserve faunique.

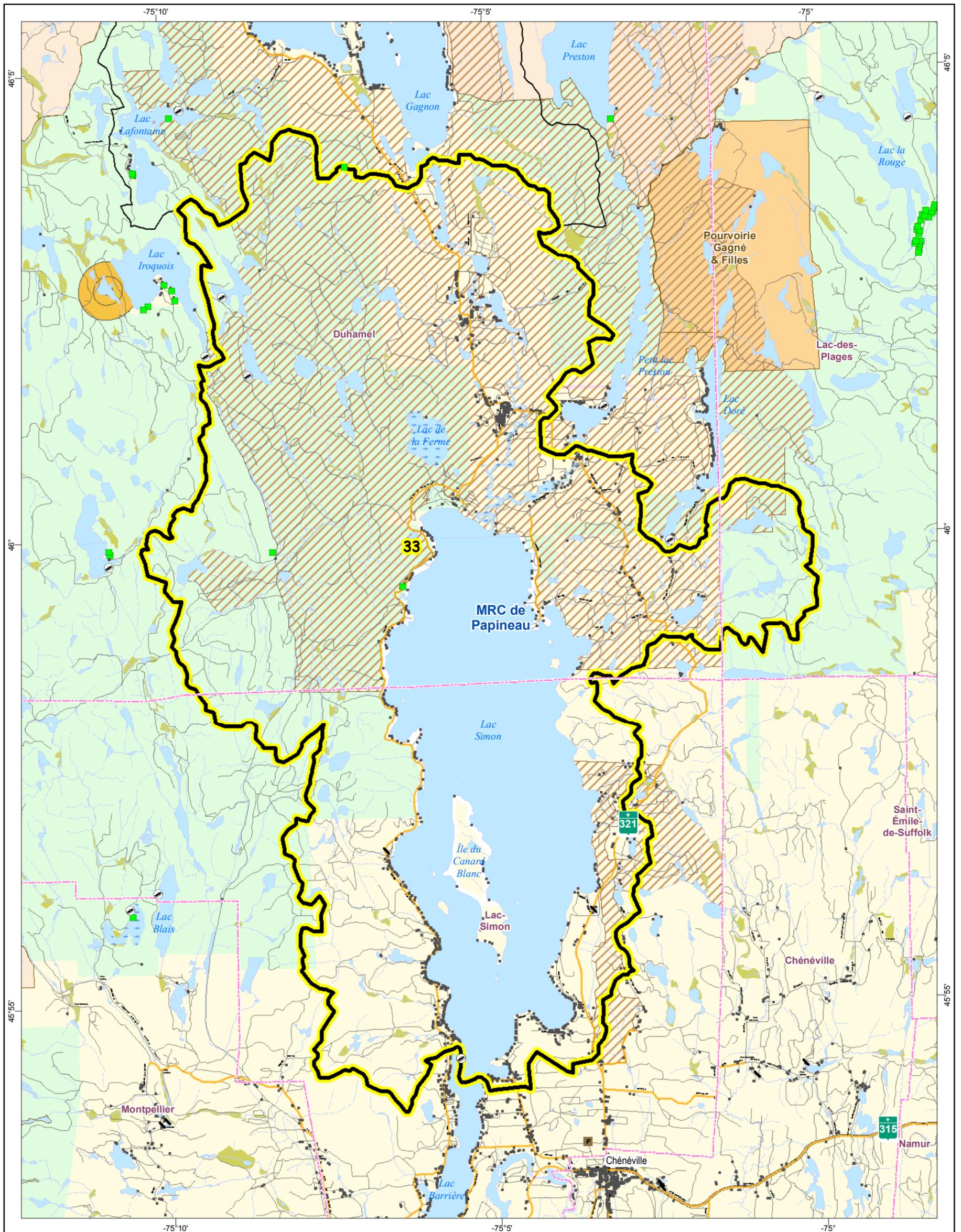
Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer et maintenir ces rendements de pêche qui contribuent à la qualité de l'expérience des utilisateurs.

Modalité d'intervention particulière

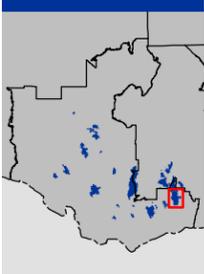
Aucune.

Site faunique d'intérêt du lac Simon (33)

Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- ### Tenure
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- ### Organisations administratives
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

6.33 Fiche 33 – Site faunique d'intérêt du lac Simon

Catégorie :	Lac – Touladi – Lac oligotrophe exceptionnel
Type :	Surfacique
Statut :	Territoire libre
Emplacement :	MRC de Papineau

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac Simon est situé dans la municipalité de Duhamel. Ce site faunique d'intérêt occupe une superficie de 141,47 km².

Le lac Simon est un lac d'une très grande profondeur, une caractéristique exceptionnelle qui contribue à le rendre très oligotrophe. Ses eaux sont claires et peu minéralisées, on y trouve une communauté de poissons constituée d'au moins 14 espèces typiques du Bouclier laurentien. Cette communauté est dominée par le touladi, qui y est le prédateur de haut de chaîne alimentaire. C'est aussi l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs sportifs. La ouananiche a été introduite et s'y est implantée, ajoutant une pêche exceptionnelle au site. À son extrémité sud, le lac Barrière abrite une population de maskinongés qui déborde vers le lac Simon. Le lac Simon est au cœur de l'offre de pêche de la Petite-Nation.

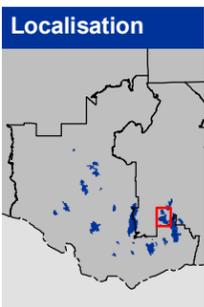
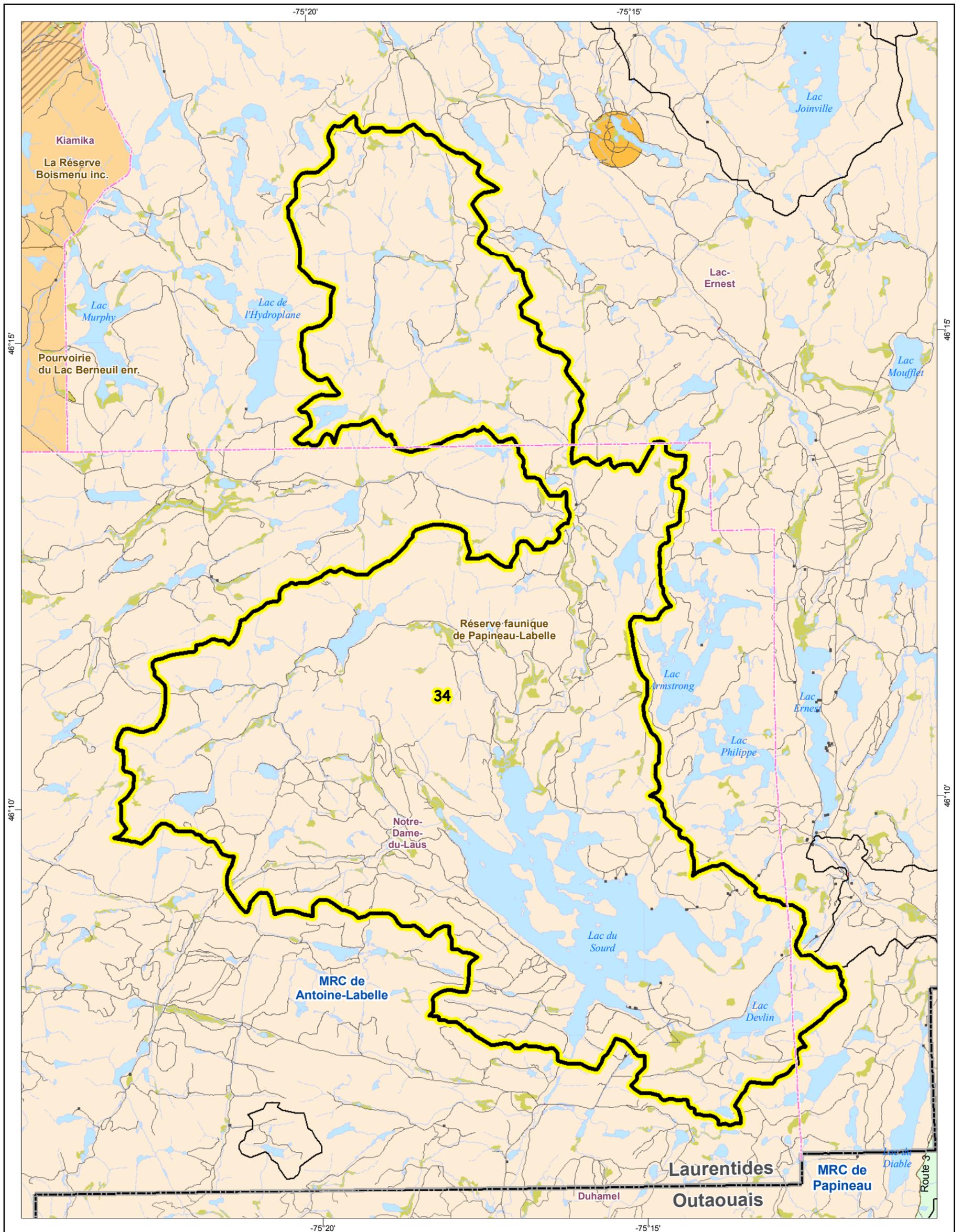
Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la durabilité de cette pêche et de la communauté de poissons. L'enrichissement des eaux est une préoccupation particulière de même que la protection des tributaires où se reproduit la ouananiche. Compte tenu de l'importance des activités et infrastructures sur les rives du lac, la protection des frayères de touladi en zone littorale est préoccupante.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Site faunique d'intérêt du lac du Sourd (34)

Région des Laurentides



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPOQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
 Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.34 Fiche 34 – Site faunique d'intérêt du lac du Sourd

Catégorie :	Lac – Touladi – Association ichthyologique particulière
Type :	Surfacique
Statut :	Réserve faunique de Papineau-Labelle
Emplacement :	MRC d'Antoine-Labelle (Laurentides)

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac du Sourd est situé dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et dans le territoire non organisé de Lac-Ernest. Ce site occupe une superficie totale de 120,24 km².

Ce site faunique d'intérêt se trouve dans la réserve faunique de Papineau-Labelle, environ au centre du territoire. La tenure du territoire est publique, et il est voué particulièrement à la pratique d'activités de chasse et de pêche.

La superficie totale du site faunique d'intérêt est de 11 995 hectares, et le lac du Sourd (834 hectares) en est le principal plan d'eau. L'association de l'omble de fontaine, du touladi et du doré jaune est très particulière, puisque ces espèces cohabitent rarement. Le lac du Sourd est un des seuls lacs connus en Outaouais où ces poissons cohabitent.

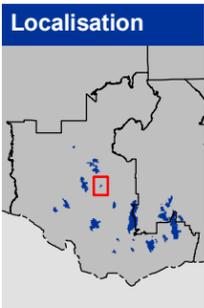
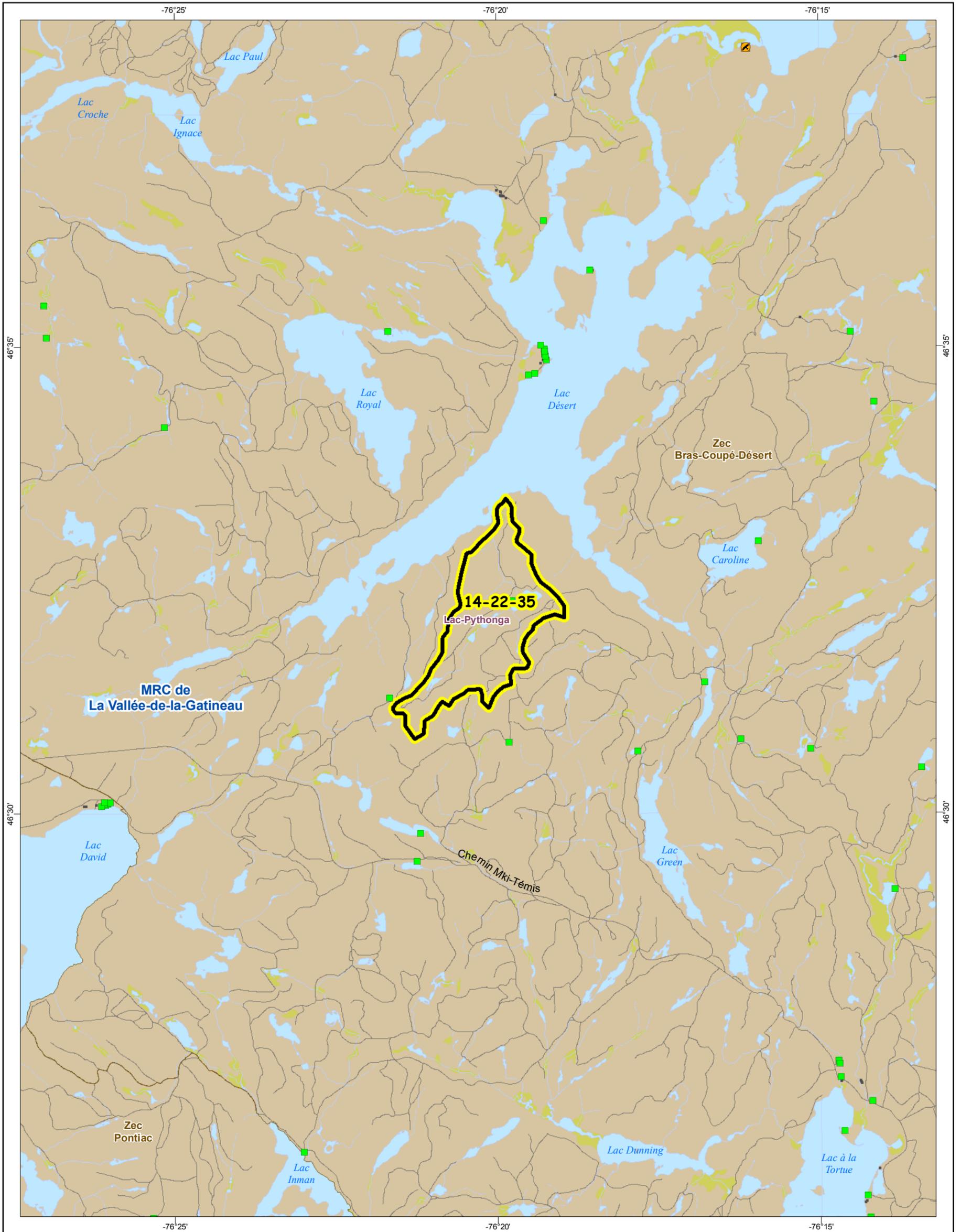
Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la pérennité de cette communauté ichthyologique.

Modalité d'intervention particulière

Aucune.

Sites fauniques d'intérêt des lacs Fern (14), Mitzi (22) et Stan (35)

Région de l'Outaouais



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
- Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
- Pygargue
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière
- Sanctuaire de pêche
- Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
- Pourvoirie à droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zec

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice et locale
- Autre chemin
- Pont

Autres éléments

- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
- Rampe de mise à l'eau
- Barrage

Tenure

- Mixte
- Privée
- Publique

Organisations administratives

- Limite régionale
- Limite municipale
- Limite MRC
- Frontière interprovinciale
- Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

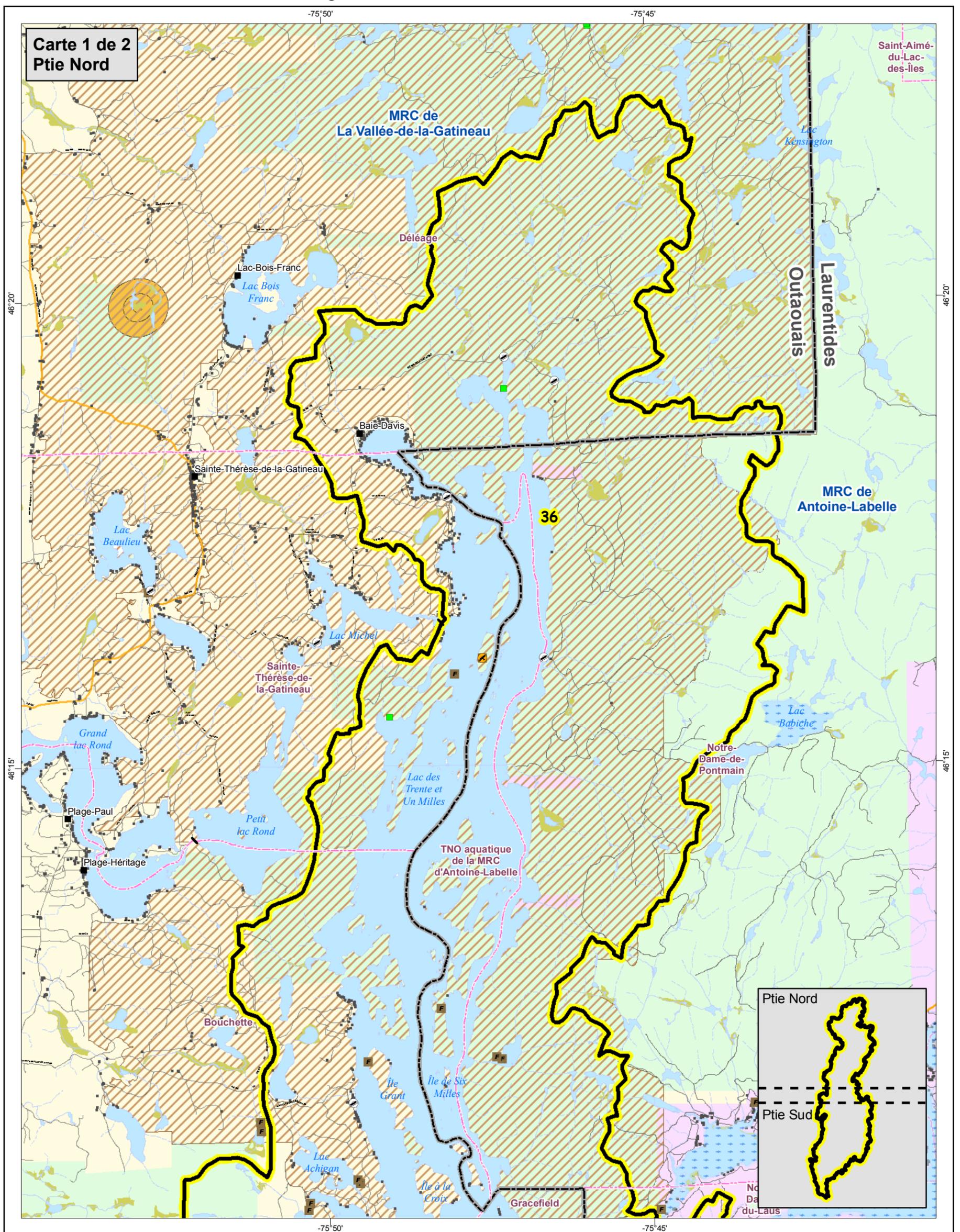
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

6.35 Fiche 35 – Site faunique d'intérêt du lac Stan

Voir la fiche 22, qui porte sur le site faunique d'intérêt du lac Mitzi.

Site faunique d'intérêt du lac des Trente et Un Mille (36) Régions de l'Outaouais et des Laurentides



Carte 1 de 2
Ptie Nord

46°20'

46°15'

-75°50'

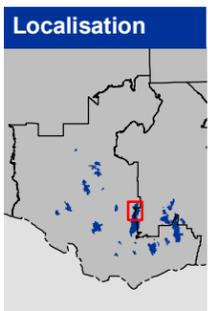
-75°45'

46°20'

46°15'

-75°50'

-75°45'



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone
- Autres**
- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage

Projection cartographique
Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPOQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

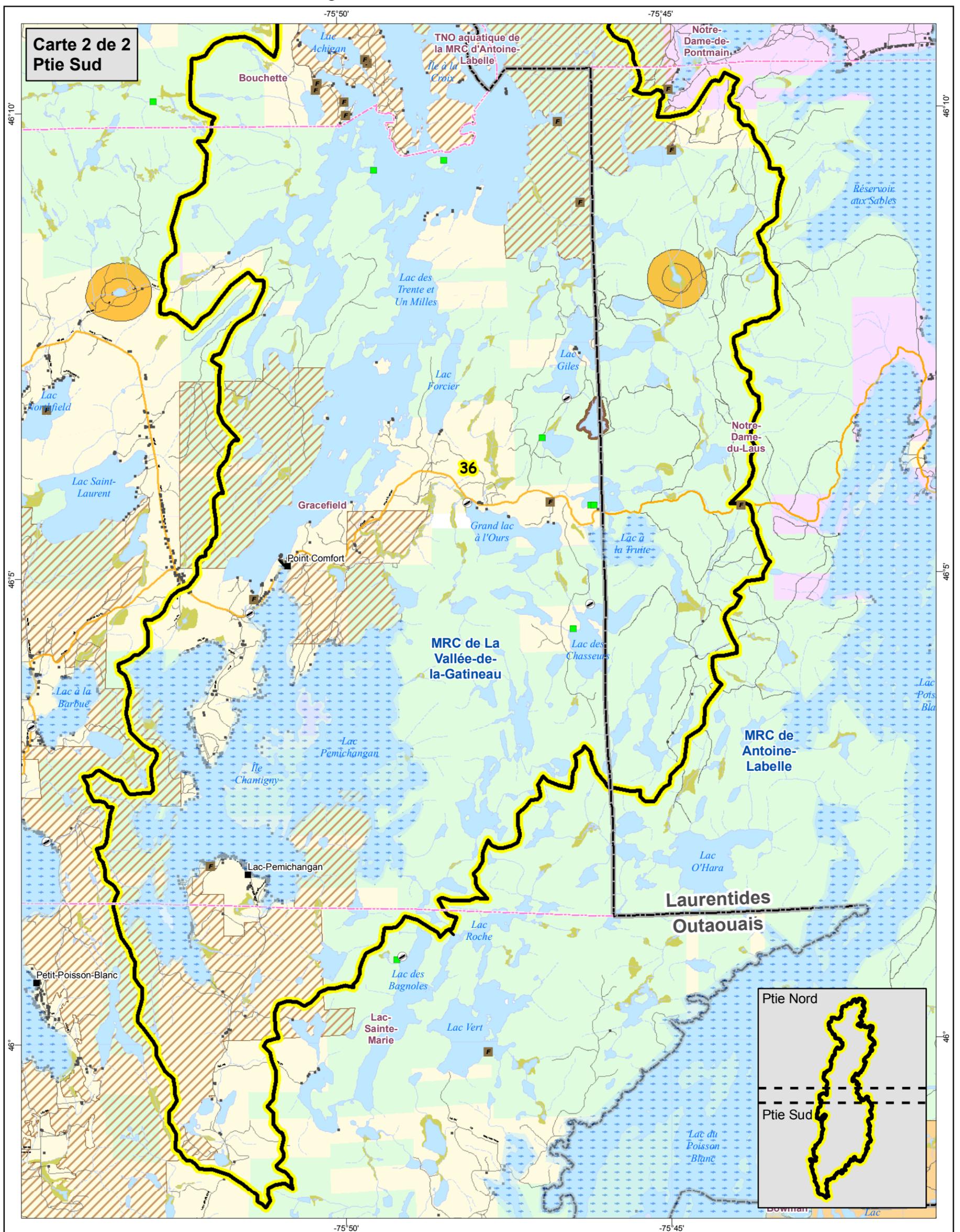
Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais

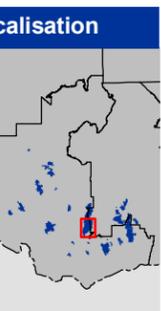
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

Site faunique d'intérêt du lac des Trente et Un Mille (36) Régions de l'Outaouais et des Laurentides



Carte 2 de 2
Ptie Sud



- Sites fauniques d'intérêt (SFI)**
- Limites
 - Autres
- Habitats fauniques**
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

- Territoires fauniques structurés**
- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- Autres éléments**
- Location de baux de villégiature

- Tenure**
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- Organisations administratives**
- Limite régionale
 - Limite municipale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique
Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources
Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009



6.36 Fiche 36 – Site faunique d'intérêt du lac des Trente-et-Un-Milles

Catégorie :	Lac – Touladi – Diversité d'espèces ichtyologiques remarquable
Type :	Surfacique
Statut :	Territoire libre
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et d'Antoine-Labelle (Outaouais et Laurentides)

Description

Le site faunique d'intérêt du bassin versant immédiat du lac des Trente-et-Un-Milles est situé dans les municipalités de Déléage, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Notre-Dame-de-Pontmain, Bouchette, Notre-Dame-du-Laus, Gracefield et Lac-Sainte-Marie, et dans le territoire non organisé aquatique de la MRC d'Antoine-Labelle. Ce site faunique d'intérêt occupe une superficie de 337,02 km², soit 227,77 km² en Outaouais et 109,25 km² dans la région administrative des Laurentides.

Le lac des Trente-et-Un-Milles est un lac typiquement oligotrophe à l'écologie exceptionnelle où on trouve une diversité d'espèces de poissons remarquable. Installé sur un socle de calcaire et de marbre, le lac des Trente-et-Un-Milles a des eaux naturellement plus riches que celles des autres lacs du Bouclier précambrien. On y trouve une communauté de poissons très complexe constituée d'au moins 22 espèces, dont certaines reliques de la dernière glaciation. Cette communauté est dominée par le touladi, qui y est le prédateur de haut de chaîne alimentaire. C'est aussi l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs sportifs, qui s'intéressent aussi à l'achigan à petite bouche, au grand brochet et au grand corégone en hiver. Le lac est au cœur de l'offre de pêche de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Il fournit un rendement de pêche au touladi élevé et stable, et le nombre de captures augmente régulièrement au fur et à mesure que la population se rétablit grâce au plan de rétablissement appliqué depuis 1993.

L'enrichissement des eaux est une préoccupation particulière, d'autant plus que le lac des Trente-et-Un-Milles semble particulièrement sensible à l'enrichissement qui découle du lotissement dans son bassin versant. Le périphyton, en particulier, semble y répondre très rapidement, ce qui entraîne une dégradation de la qualité de l'habitat de fraye du touladi. La concentration de phosphore total dans l'eau a été significativement augmentée dans la baie Davis. Le myriophylle à épi, une plante exotique très envahissante, a été introduit dans ce lac. Cette plante transforme radicalement la structure de la baine du lac dans les secteurs où elle est présente et constitue une source de phosphore supplémentaire, augmentant le risque d'eutrophisation du lac.

Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la durabilité de cette pêcherie et de la communauté de poissons.

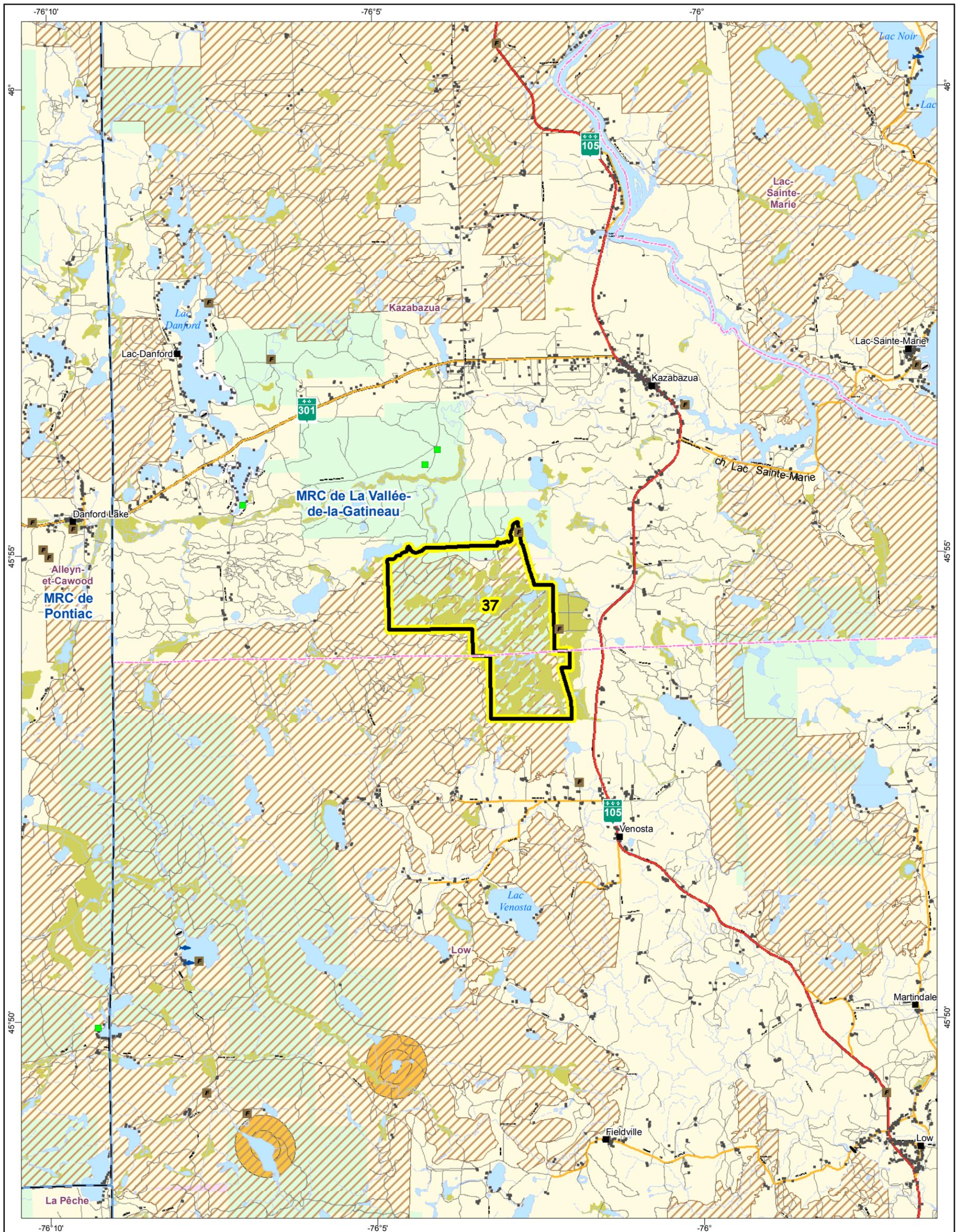
Modalité d'intervention particulière

Les modalités générales d'intervention sont applicables dans ce territoire. Cependant, il pourrait être nécessaire d'exclure certaines clauses pour permettre l'administration des autorisations et baux délivrés afin que le promoteur puisse assurer une saine gestion de

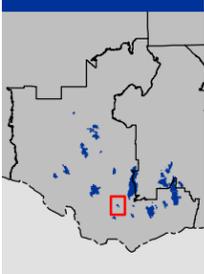
l'utilisation des îles et des campings rustiques. Le cas échéant, ces exclusions devront tout de même respecter les objectifs des modalités d'intervention dans les sites fauniques d'intérêt.

Site faunique d'intérêt des tourbières de Kazabazua (37)

Région de l'Outaouais



Localisation



Sites fauniques d'intérêt (SFI)

- Limites
 - Autres
- ### Habitats fauniques
- Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Pygargue
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Habitat du rat musqué
 - Héronnière
 - Sanctuaire de pêche
 - Milieu humide

Territoires fauniques structurés

- Petit lac aménagé
 - Pourvoirie à droits exclusifs
 - Réserve faunique
 - Zec
- ### Réseau routier
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice et locale
 - Autre chemin
 - Pont
- ### Autres éléments
- Location de baux de villégiature

- Bâtiment
 - Rampe de mise à l'eau
 - Barrage
- ### Tenure
- Mixte
 - Privée
 - Publique
- ### Organisations administratives
- Limite régionale
 - Limite MRC
 - Frontière interprovinciale
 - Territoire autochtone

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 09

0 1 2 km

1/75 000

Sources

Référence cartographique MRNF 2009 (BDTQ)
Base géographique régionale MRNF 2009 (BGR)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2009

Ressources naturelles et Faune

Québec



6.37 Fiche 37 – Site faunique d'intérêt des tourbières de Kazabazua

Catégorie :	Biodiversité
Type :	Surfacique
Statut :	Territoire libre (certains territoires privés)
Emplacement :	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Description

Le site faunique d'intérêt des tourbières de Kazabazua est situé dans les municipalités de Kazabazua et de Low. Ce site occupe une superficie totale de 7,8 km².

Située entre Venosta et Kazabazua, à l'ouest de la route 105, la plaine de Kazabazua figure parmi les phénomènes géomorphologiques uniques au Québec. Elle est formée d'un entremêlement de dunes et de tourbières (basses et ombrotrophes). Aucun cours d'eau n'alimente la zone des tourbières, qui ne se maintiennent que grâce aux précipitations.

Dans ce secteur, de nombreuses espèces végétales rares ou menacées ont été recensées ainsi que certaines espèces d'oiseaux en situation précaire. Les principales espèces en péril présentes sont : le moucherolle à côtés olive, la paruline à ailes dorées, la paruline du Canada, le quiscale rouilleux et le troglodyte à bec court. Certaines autres d'espèces d'oiseaux sont rares dans le sud de l'Outaouais : la grue du Canada, le moucherolle des saules, le mésangeai du Canada et la paruline à couronne rousse. D'autres inventaires plus exhaustifs permettront probablement de bonifier cette liste, notamment en y ajoutant des amphibiens et reptiles en péril ou rares.

Ce territoire fait également partie de la liste préliminaire des sites d'intérêt pour la conservation des oiseaux prioritaires au Québec soumise dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN).

Le développement de l'exploitation fruitière (canneberges et bleuets) à l'intérieur ou à proximité des tourbières pourrait entraîner des modifications du drainage. L'utilisation de pesticides pourrait également menacer l'intégrité du milieu.

Il faut donc s'assurer qu'il n'y a aucune modification du niveau hydrique d'origine anthropique. De même, la qualité de l'eau et donc la biodiversité du site faunique d'intérêt pourraient être compromises par des épandages de pesticides ou d'herbicides, ainsi que par des interventions forestières, des sentiers motorisés ou d'autres infrastructures à proximité des zones humides.

Modalité d'intervention particulière

Voir les modalités d'intervention particulières déterminées au point 4.3.

Par ailleurs, aucun bail ou autorisation aux fins de villégiature ne sera délivré dans ce site faunique d'intérêt et aucun projet commercial, communautaire ou industriel (construction immobilière de villégiature par un promoteur, villégiature communautaire ou commerciale, chalet locatif, camping, auberge, zec, camp de trappe, pourvoirie sans droits exclusifs, etc.) n'y sera autorisé.

Enfin, aucune autorisation pour tout projet nécessitant ou causant une variation du niveau des eaux, aucune autorisation pour toute infrastructure, tout chemin ou tout sentier à moins de 60 mètres de tout cours d'eau, plan d'eau ou milieu humide, aucune autorisation pour tout sentier de VTT ou de motoneige et aucune autorisation pour toute activité susceptible d'affecter l'intégrité de ce milieu fragile ne sera donnée.

6.38 Fiche 38 – Site faunique d'intérêt des frayères de l'Outaouais

Catégorie :	Frayères
Type :	Ponctuel
Statut :	Superpose plusieurs types de statuts
Emplacement :	Territoires occupant tant la région de l'Outaouais que des Laurentides

Description

Le site faunique d'intérêt des frayères de l'Outaouais est constitué de petites zones disséminées un peu partout dans la région de l'Outaouais et sur le territoire de la réserve faunique de Papineau-Labelle (dans la région des Laurentides).

Les frayères sont des endroits où les poissons se regroupent pour se reproduire et y déposer leurs œufs. Trois grandes catégories de milieux sont recherchées selon l'espèce : 1) des milieux, souvent dans la plaine d'inondation, où l'on trouve de la végétation herbacée ou aquatique; 2) des zones de substrat minéral propre en bordure des lacs, dont la granulométrie variera de sable grossier à blocs selon l'espèce; 3) des zones d'eaux vives en cours d'eau. Ces sites sont importants pour la survie des diverses espèces de poissons.

Le Ministère dispose d'un registre officiel répertoriant toutes les frayères connues. La préservation et le respect de ces zones de fraye constituent une condition au bon état qualitatif et quantitatif des populations de poissons sur le territoire de l'Outaouais.

Le site faunique d'intérêt des frayères de l'Outaouais vise à s'assurer que les activités humaines, telles que les interventions forestières, ont peu d'incidence sur les zones de fraye connues.

Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la survie des espèces.

Modalité d'intervention particulière

Voir les modalités d'intervention particulières déterminées aux points 4.1 et 4.2.

La cartographie associée à ce SFI peut être disponible sur demande auprès de la direction de l'Expertise Faune-Forêts de l'Outaouais.

6.39 Fiche 39 – Site faunique d'intérêt des frayères multispécifiques

Catégorie :	Frayères multispécifiques
Type :	Surfacique
Statut :	Superpose plusieurs types de statuts
Emplacement :	Territoires occupant tant la région de l'Outaouais que des Laurentides

Description

Le site faunique d'intérêt des frayères multispécifiques est constitué de petites zones surfaciques et correspond aux pieds des premiers rapides des rivières se jetant dans la rivière des Outaouais et des rivières Gatineau et Gens de Terre en amont du réservoir Baskatong. Il comprend également toutes les zones d'eaux vives (rapides) de la rivière Gatineau, du barrage Mercier à son embouchure.

Les frayères sont des endroits où les poissons se regroupent pour se reproduire et y déposer leurs œufs. Les eaux vives des rivières susnommées sont utilisées par une multitude d'espèces de poissons pour frayer. Ces sites sont donc importants pour la survie de ces espèces.

Le Ministère dispose d'un registre officiel répertoriant toutes les frayères multispécifiques connues. La préservation et le respect de ces zones de fraye constituent une condition au bon état qualitatif et quantitatif des populations de poissons sur le territoire de l'Outaouais.

Le site faunique d'intérêt des frayères multispécifiques vise à s'assurer que les activités humaines, telles que les interventions forestières, ont peu de répercussions sur les zones de fraye connues.

Le maintien d'un habitat de qualité est essentiel pour assurer la survie des espèces.

Modalité d'intervention particulière

Voir les modalités d'intervention particulières déterminées aux points 4.1 et 4.2.

La cartographie associée à ce SFI peut être disponible sur demande auprès de la direction de l'Expertise Faune-Forêts de l'Outaouais.

7. MISE EN APPLICATION ET MODALITÉS DE SUIVI ET DE MISE À JOUR

7.1 Prise en compte des sites fauniques d'intérêt

Une fois approuvé par le directeur général régional, le présent document est envoyé aux diverses directions du Ministère pour qu'elles le prennent en considération dans leurs actions et dans la gestion courante des ressources naturelles et du territoire. Il revient donc à chaque direction de prendre les mesures nécessaires afin de mettre en application les modalités d'intervention associées aux sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais.

Par ailleurs, la Direction générale de l'Outaouais caractérise les sites fauniques d'intérêt qui sont présentés à la Table gouvernementale de concertation en vue de leur prise en compte dans le processus d'élaboration du plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais.

Enfin, le document sera soumis à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Outaouais, qui devra en tenir compte au moment de la confection du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire.

7.2 Suivi des sites fauniques d'intérêt

La liste des sites fauniques d'intérêt peut être modifiée en fonction de l'évolution des milieux et des nouvelles connaissances acquises sur le territoire. Ces ajustements démontrent la volonté de la Direction générale de l'Outaouais de tenir ses données à jour.

7.3 Mise à jour des sites fauniques d'intérêt

Des mises à jour peuvent être effectuées, au besoin, soit pour ajouter ou enlever un site faunique d'intérêt, soit pour en modifier les limites ou préciser les modalités d'intervention qui s'y appliquent.

En cas de modification, la Direction générale de l'Outaouais doit informer les directions du Ministère et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Outaouais. La Commission régionale doit prendre en compte ces modifications dans l'application du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, même si ce plan a déjà été approuvé. La Direction générale de l'Outaouais proposera des mécanismes d'arrimage à la Commission régionale afin d'assurer l'intégrité des sites fauniques d'intérêt concernés.

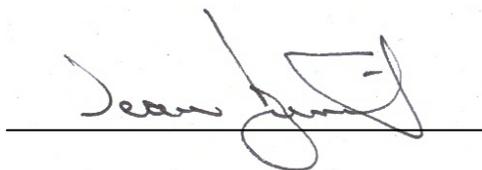
8 SIGNATURE ET APPROBATION

La présent document liste les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais, détermine les attributs à protéger et présente les modalités d'intervention, pour les volets aménagement forestier et développement du territoire, applicables sur les terres du domaine de l'État.

Ce document est le résultat d'une mise en commun des expertises et des compétences de l'ensemble des composantes de la Direction générale de l'Outaouais en matière de protection et de conservation, d'aménagement et de mise en valeur de la faune, des forêts et du territoire public.

Signé à Gatineau, le 15 décembre 2009.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale de l'Outaouais

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Benoît", is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Jean Benoît, directeur général

ANNEXES

ANNEXE 1

CLASSIFICATION DES SITES FAUNIQUES D'INTÉRÊT PAR CATÉGORIES

Annexe 1. Classification des sites fauniques d'intérêt par catégories.

Ombles chevalier (6 sites fauniques d'intérêt)	Ombles de fontaine (15 sites fauniques d'intérêt)	Touladi (15 sites fauniques d'intérêt)	Biodiversité (1 site faunique d'intérêt)	Frayères (2 sites fauniques d'intérêt)
lac Cameron (Cabaret) (6*)	lac Brodtkorb (5)	Lac de l'Achigan (1)	Tourbières de Kazabazua (37)	Frayères de l'Outaouais (38)
Lac Clark (10)	Lac Norraye (23)	Lac Joinville (20)		Frayères multispécifiques (39)
Lac des Ibis (19)	Lac Bayel (4)	Lac des Sept Frères (32)		
Petit lac du Rat Musqué (25)	Lac Frabet (15)	Lac Marie-Le Franc (21)		
Lac Saint-Germain (28)	Lac de la Framboisière (16)	Lac du Sourd (34)		
Lac Sam (29)	Lac du Chevreuil (9)	Lac des Deux Îles (11)		
	Lac Rowan (27)	Lac du Rocher (26)		
	Lac Sénateur (31)	Lac Savary (30)		
	Lac Perley (24)	Lac des Trente-et- Un-Milles (36)		
	Lac Greffard (18)	Lac Gagnon (17)		
	Lac Barton (3)	Lac Simon (33)		
	Lac Cameronian (7)	Lac Dumont (12)		
	Lac Mitzi (22)	Lac de l'Argile (2)		
	Lac Stan (35)	Lac Duval (13)		
	Lac Fern (14)	Ruisseau des Cèdres (8)		

* Correspond au numéro de la fiche.

ANNEXE 2

**CLASSIFICATION DES SITES FAUNIQUES D'INTÉRÊT
PAR STATUTS TERRITORIAUX**

Annexe 2. Classification des sites fauniques d'intérêt par statuts territoriaux.

Statut territorial	Site faunique d'intérêt
Territoire non structuré sur le plan faunique	(6*) lac Cameron – (28) lac Saint-Germain – (29) lac Sam – (36) lac des Trente-et-Un-Milles – (17) lac Gagnon – (33) lac Simon – (12) lac Dumont – (2) lac de l'Argile – (13) lac Duval – (8) ruisseau des Cèdres – (37) tourbières de Kazabazua
Réserve faunique La Vérendrye	(18) lac Greffard – (11) lac des Deux Îles – (26) lac du Rocher – (30) lac Savary
Réserve faunique de Papineau-Labelle	(10) lac Clark – (19) lac des Ibis – (25) Petit lac du Rat Musqué – (23) lac Norraye – (4) lac Bayel – (15) lac Frabet – (16) lac de la Framboisière – (9) lac du Chevreuil – (27) lac Rowan – (31) lac Sénateur – (24) lac Perley – (20) lac Joinville – (32) lac des Sept Frères – (21) lac Marie-Le Franc – (34) lac du Sourd
Zec Bras-Coupé-Désert	(22) lac Mitzi – (35) lac Stan – (14) lac Fern
Zec Pontiac	(5) lac Brodtkorb – (3) lac Barton – (7) lac Cameronian
Zec Saint-Patrice	(1) lac de l'Achigan

- Correspond au numéro de la fiche.

Note : Les frayères de l'Outaouais (38) et les frayères multispécifiques (39) superposent plusieurs types de statuts territoriaux.

ANNEXE 3

**EMPLACEMENT DES SITES FAUNIQUES D'INTÉRÊT
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE**

Annexe 3. Emplacement des sites fauniques d'intérêt par région administrative.

Outaouais	Outaouais et Laurentides	Laurentides
(1*) lac de l'Achigan (2) lac de l'Argile (3) lac Barton (5) lac Brodtkorb (6) lac Cameron (7) lac Cameronian (8) ruisseau des Cèdres (9) lac du Chevreuil (10) lac Clark (11) lac des Deux Îles (12) lac Dumont (13) lac Duval (14) lac Fern (15) lac Frabet (18) lac Greffard (19) lac des Ibis (22) lac Mitzi (24) lac Perley (25) Petit lac du Rat Musqué (26) lac du Rocher (27) lac Rowan (28) lac Saint-Germain (29) lac Sam (30) lac Savary (31) lac Sénateur (33) lac Simon (35) lac Stan (37) tourbières de Kazabazua (38) frayères de l'Outaouais (39) frayères multispécifiques	(17) lac Gagnon (21) lac Marie-Le Franc (36) lac des Trente-et-Un-Milles (38) frayères de l'Outaouais	(4) lac Bayel (16) lac de la Framboisière (20) lac Joinville (23) lac Norraye (32) lac des Sept Frères (34) lac du Sourd (38) frayères de l'Outaouais

* Correspond au numéro de la fiche.

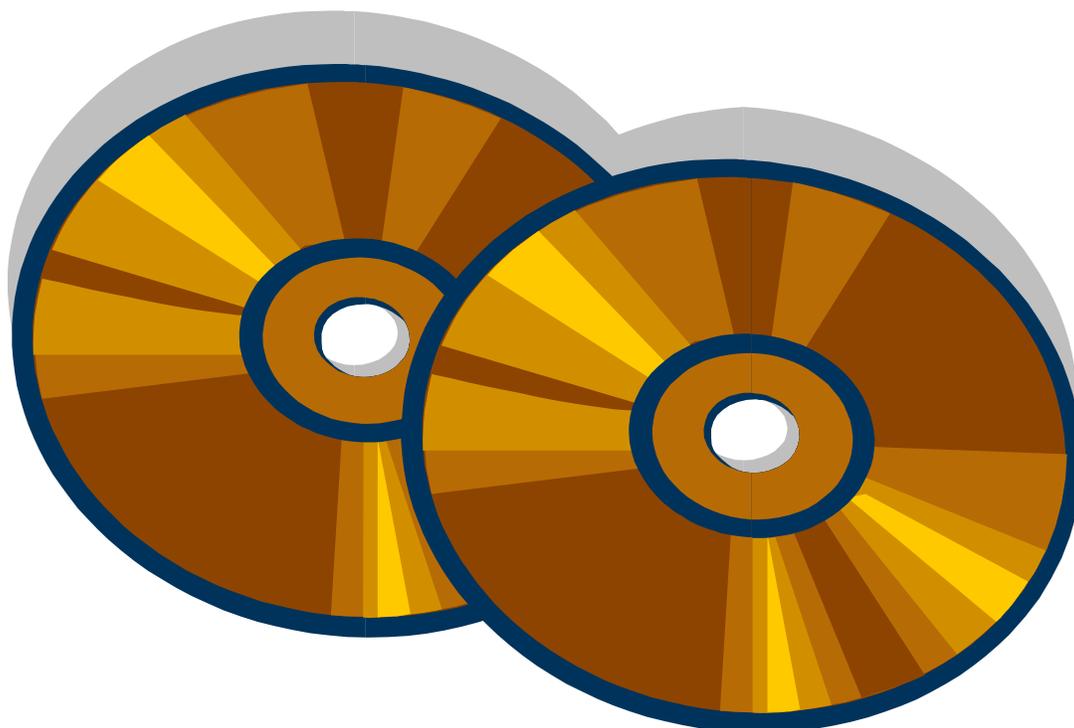
ANNEXE 4**Liste des sigles et acronymes utilisés**

Annexe 4. Liste des sigles et acronymes utilisés.

BCAAF	Bénéficiaire d'un contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier
CAAF	Contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier
CPE	Coupe progressive d'ensemencement
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
CRS	Coupe avec réserve de semenciers
DEX	Direction de l'expertise Faune-Forêts
DGO	Direction générale de l'Outaouais
DGR	Direction générale régionale
DOI	Direction des opérations intégrées
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
OPMV	Objectif de protection et de mise en valeur
PAIF	Plan annuel d'interventions forestières
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PGAF	Plan général d'aménagement forestier
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SFI	Site faunique d'intérêt
TNO	Territoire non organisé
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

ANNEXE 5

CD DE DONNÉES





Ressources naturelles
et Faune

Québec 

